

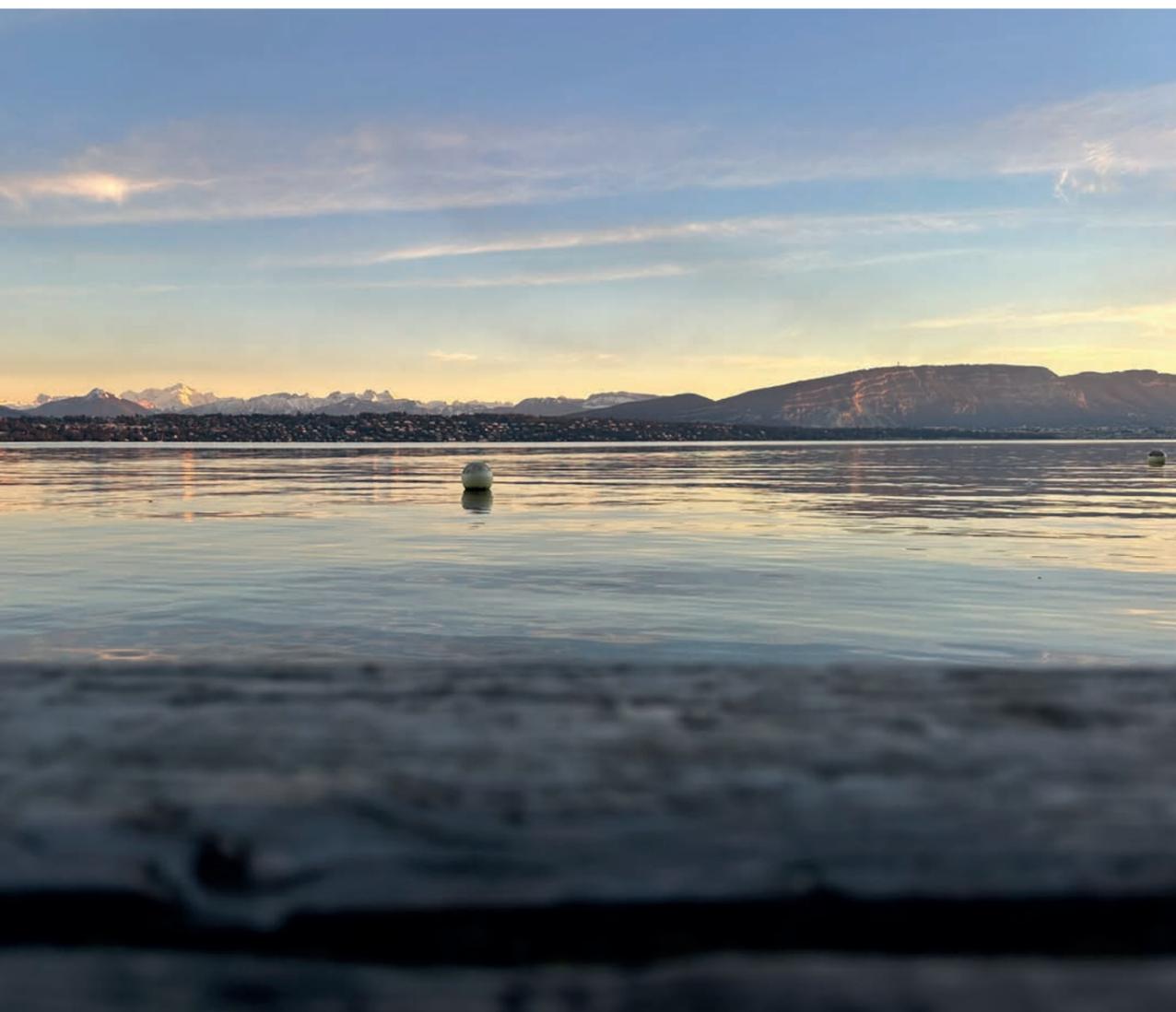


RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



**GENTHOD**

COMPTE RENDU DE  
L'ADMINISTRATION  
MUNICIPALE | 2023



Photographie de couverture | Joël Schmulowitz

<b>MESSAGE DE L'EXÉCUTIF</b>	2
<b>FINANCES, ADMINISTRATION ET ÉCONOMIE PUBLIQUES   CULTURE, SPORTS ET LOISIRS   ENVIRONNEMENT   CIMETIÈRE</b>	4
<b>SOCIAL ET NATURALISATIONS   AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉ   SCOLAIRE</b>	8
<b>BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS   SÉCURITÉ</b>	14
<b>SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	17
<b>BILAN DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2023</b>	27
<b>ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD</b>	35
<b>BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES</b>	40
<b>BILAN DES GROUPEMENTS COMMUNAUX</b>	54
<b>RAPPORT FINANCIER 2023</b>	57
<b>ÉLÉMENTS STATISTIQUES</b>	64
<b>RENSEIGNEMENTS UTILES</b>	66
<b>GENTHOD PRATIQUE</b>	69
<b>RECOMMANDATIONS</b>	72
<b>PLAN DE LA COMMUNE</b>	78
<b>AUTORITÉS MUNICIPALES</b>	80



## MESSAGE DE L'EXÉCUTIF

Chères Gentousiennes, chers Gentousiens,

Comme de coutume, ce compte-rendu vous permettra de suivre l'évolution des projets et tendances au sein de notre commune durant l'année écoulée.

Au chapitre des réalisations de 2023, relevons notamment les éléments suivants, sur lesquels les pages subséquentes de ce rapport reviennent plus en détail:

- > Acquisition du bâtiment de l'Ancienne Poste, qui permettra courant 2023 à l'association Le Bel Age (œuvrant pour les aînés) et à la FASE (en charge de l'accueil et du suivi des jeunes) de disposer de locaux dédiés;
- > Etude pour l'implantation d'une nouvelle caserne de pompiers au 38 chemin des Chênes (à côté de la Voirie);
- > Etude pour l'assainissement des collecteurs à la rue du Village, route de Rennex et chemin de la Petite-Voie;
- > Etude sanitaire du patrimoine arboré communal;
- > Avancée des travaux pour la révision du Plan Directeur Communal (retour de l'enquête technique effectuée par le Canton et finalisation du projet avant consultation publique);
- > Finalisation de l'étude pour la modération de vitesse sur la commune (réalisation prévue en 2024);
- > Réalisation des aménagements extérieurs du Centre communal;
- > Mise en œuvre du nouveau concept de stationnement aux gares du Creux-de-Genthod et de Genthod-Bellevue, instauration d'une zone macaron 22B dans le secteur Pré-Félix/Printanière;
- > Assainissement de l'éclairage public;
- > Rénovation de l'Ancienne Poste, pour mise à disposition de locaux dédiés aux aînés (association Le Bel Âge) et aux jeunes (FASe);
- > Refonte extensive des statuts du Groupement Intercommunal de la Crèche, devenu Groupement Intercommunal de la Petite Enfance.

La situation internationale en particulier la guerre en Ukraine a continué d'impacter la commune, notamment dans le domaine de l'énergie. A cet égard, tant pour l'éclairage public (grâce au passage à la technologie LED et à la diminution de l'éclairage au cœur de la nuit) que pour l'école de Genthod (par la consommation directe de l'énergie produite par notre centrale solaire en toiture), nous avons élaboré des projets permettant de limiter l'impact budgétaire et environnemental de notre consommation d'énergie.



En revanche, l'année 2023 aura confirmé que nos recettes fiscales demeurent en-deçà des charges communales. Le budget préparé pour 2024 s'inscrit ainsi dans le rouge pour une deuxième année consécutive, avec un déficit atteignant CHF 150'000. Cette tendance financièrement compliquée est renforcée par une augmentation conséquente en 2023 des charges liées à la péréquation intercommunale.

Malgré cela, l'Exécutif est attentif à maintenir les prestations essentielles à la population. En ce sens, il convient de souligner la bonne collaboration entre l'Exécutif et le Conseil municipal afin de trouver les solutions adéquates aux enjeux communaux.

**Joël Schmulowitz** | maire  
**Karen Guinand** | adjointe au maire  
**Andreas Baumgartner** | adjoint au maire

juin 2024



## FINANCES, ADMINISTRATION ET ÉCONOMIE PUBLIQUES

### Comptes 2023 de la Commune de Genthod

Les comptes 2023 de la Commune de Genthod bouclent sur un excédent de charges (déficit) de CHF 1'538'899.03.

Par rapport au budget voté, il apparaît que le total des revenus est inférieur de 1% alors que le total des charges est supérieur de 5%. Si l'on compare les comptes 2023 avec les comptes de l'année précédente, le total des revenus est inférieur de 30% et le total des charges est supérieur de 18%. Cette forte volatilité ne reflète pas le fonctionnement opérationnel de la Commune dont les charges et revenus maîtrisables sont en réalité très stables.

### Plusieurs éléments importants expliquent l'écart entre le budget voté en novembre 2022 et les comptes bouclés en avril 2024, les plus importants étant:

- > La **modification de la Loi sur le renforcement de la péréquation intercommunale votée par le Grand Conseil en janvier 2023**, qui a eu pour impact une charge supérieure de CHF 800'000 au montant budgété;
- > **Des correctifs d'estimation à la baisse** (négatifs) pour les années 2021 et 2022 de près de CHF 750'000;
- > Une **réévaluation des actions BCGE détenues par la Commune** dans son patrimoine financier avec un revenu non monétaire de plus de CHF 500'000.

Il est tout de même à relever que le déficit pour 2023 reste inférieur au total des amortissements comptables imputés sur l'exercice, à savoir CHF 1'768'669.56. Ce critère énoncé à l'article 115 de la Loi sur l'Administration des Communes pour l'établissement d'un budget équilibré est donc finalement bien respecté dans les comptes 2023.

La trésorerie disponible au 31.12.2023 est proche de 20 millions de francs et démontre, si besoin, la bonne santé financière de la Commune qui possède ainsi toute la latitude nécessaire pour envisager sereinement son avenir et les projets que le Conseil Municipal souhaiterait voir aboutir.

Cela étant, sur le moyen terme, il conviendra de suivre de près l'évolution des recettes fiscales.



**SAISON**  
**CULTURELLE**  
**GENTHOD**  
février-juin  
**2023**

## CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

La Mairie a affiché clairement sa volonté durant l'année 2023 d'améliorer la qualité de l'accueil lors des spectacles avec en premier lieu l'apparition de coussins dans la salle pour plus de confort, ensuite une offre élargie concernant le bar et la restauration et enfin une tarification adaptée à tous les profils sociaux-économiques. D'autres mesures ont été initiées dans ce sens en 2023 et prendront leurs effets en 2024. Des spectacles de qualité pour tous les goûts et toutes les générations vous ont été proposés dans le cadre de la saison culturelle.

### Premier concours international de piano, organisé par l'Association Genève musicale

Le premier concours international de piano, organisé par l'Association Genève musicale avec le soutien de la Commune a eu lieu du 9 au 13 mai. De jeunes talents internationaux ont interprété des œuvres classiques majeures avec beaucoup de brio. Cet événement est le point de départ d'une série d'événements musicaux annuels, et nos jeunes lauréats reviendront en 2024 au mois de mai durant un festival international de piano.

### Harmonie de Genthod-Bellevue

L'Harmonie de Genthod-Bellevue a fêté le 17 juin ses 120 ans dans l'émotion et la bonne humeur à l'occasion d'une soirée consacrée bien sûr à la musique. Outre les impeccables productions maison de l'Harmonie et le magnifique concert des orchestres juniors des écoles de musique de Genthod-Bellevue, Versoix et Grand-Saconnex, nous avons pu applaudir les musiciens de marque invités qui ont démontré avec maestria leur talent pour le plaisir du nombreux public présent.

# GENTHOD OPEN 3X3

**SAMEDI 03.06.23 – 9h à 17h**

Accueil des équipes à 8h30

Salle de Sport – Chemin de la Pralay 4, 1294 Genthod

5 catégories :

- Loisirs & Famille (à partir de 8 ans, mixte) **GRATUIT**
- U15 (12 à 14 ans, mixte)
- U18 (15 à 17 ans, mixte)
- Hommes Avancés (18 ans et +)
- Femmes Avancées\* (18 ans et +)



## Tournoi de basket 3x3

Le tournoi de basket 3x3 est revenu à Genthod au début juin, la manifestation fut belle, de nombreux jeunes ont eue l'occasion de s'affronter dans des parties de 10 minutes. Cet événement original semble vouloir s'inscrire dans la durée du calendrier des manifestations communales.

La mairie a soutenu le Tennis Club de Genthod dans un investissement pour un éclairage LED de ses différents cours. Une dépense aujourd'hui nécessaire tant sur le plan économique qu'écologique.

## Groupement des Communes de la Rive droite du lac

Genthod comme membre du Groupement des Communes de la Rive droite du lac soutient financièrement les clubs ou associations sportives fréquentées par nos habitants, par exemple tout proche sur la commune de Collex-Bossy le stade Marc-Burdet dédié au football bénéficie d'un soutien inconditionnel, ce qui permet à nos jeunes et moins jeunes de pratiquer leur sport favori dans les meilleures conditions, ces différents soutiens étant bien sûr réciproques.

Bien que retirée du Groupement Intercommunal de la Vigne Blanche (GIVB), notre commune continue à partager les frais d'exploitation de la patinoire saisonnière. Les citoyens, comme les classes de l'école de Genthod, en profitent ainsi durant tout l'hiver.

## Marché de printemps

Le marché de printemps a été un franc succès, attirant un nombre impressionnant de visiteurs, à la grande satisfaction de l'Association des Artisans de Bellevue - Genthod, qui l'a co-organisé avec l'administration communale. En septembre, le vide-grenier a également connu une grande affluence, comblant les vendeurs et leurs chalands mais aussi les curieux.

En conclusion, que ce soit dans le domaine sportif ou culturel, les collaborations fructueuses entre les communes de la rive droite du lac ont été bénéfiques tout en renforçant les liens communautaires qui contribuent au bien-être de tous.



## ENVIRONNEMENT

### Installation photovoltaïque

Un engagement renouvelé pour l'environnement, les communes de Genthod, Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, et Pregny-Chambésy, résolument engagées dans la protection de l'environnement, ont activement soutenu la transition énergétique depuis 2021. Pour encourager cette initiative, un accompagnement personnalisé est proposé aux propriétaires de villas ou PPE désireux d'installer des panneaux solaires photovoltaïques. Cette assistance est rendue possible grâce à un appel d'offres groupé, supervisé par un bureau d'études spécialisé.

Les participants bénéficient d'une solution clés en main offerte par notre partenaire, SIG-éco21, qui garantit un excellent rapport qualité/prix. Cette offre inclut également une simplification des démarches administratives, rendant le processus à la fois efficace et accessible.

À ce jour, environ 130 propriétaires ont profité de ce programme, contribuant significativement à l'effort collectif de transition écologique de notre commune. Bien que l'accompagnement technique se soit conclu en 2023, nous continuons de soutenir nos citoyens dans leurs efforts

pour une énergie plus propre. Les résidents désirant installer des panneaux photovoltaïques peuvent désormais bénéficier d'une subvention communale de CHF 200.00 par kWh installé. Cette aide financière est accordée sur présentation du certificat PRONOVO, délivré à l'achèvement des installations.

### Abattage d'arbres au parc Lullin

Le service du paysage et des forêts, (OCAN) chargé de la gestion des zones boisées de la Campagne Lullin, a annoncé à la fin de l'été 2023 son intention d'étudier l'abattage de 42 arbres sur le site.

Cette annonce a suscité de vives réactions parmi les habitants de la commune et la région. En réponse à ces préoccupations, l'Exécutif de Genthod a relayé les inquiétudes des usagers du parc Lullin aux autorités cantonales et a demandé l'organisation d'une séance publique. L'objectif de cette rencontre serait de discuter ouvertement des préoccupations des citoyens concernant les projets d'abattage.

À ce jour, les autorités cantonales envisagent de réduire le nombre d'abattages initialement prévus.

Joël Schmulowitz | maire

# SOCIAL ET NATURALISATIONS AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉ | SCOLAIRE

Karen Guinand | Adjointe au maire



## SOCIAL & NATURALISATIONS

Le chapitre social du compte-rendu 2022 s'ouvrait sur l'acquisition de l'**Ancienne Poste**, destinée à offrir des locaux dédiés à deux pans importants de notre population: les aînés et les jeunes. Les nécessaires travaux de rénovation ayant réservé à la commune quelques péripéties, notamment en lien avec la police du feu, c'est finalement à la mi-octobre 2023 que l'Association Le Bel Âge et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) ont reçu les clés de leurs nouveaux espaces respectifs. Depuis, cette maison emblématique du centre du village retrouve progressivement vie – avec un rôle rassembleur similaire à ce qu'elle a pu connaître dans son passé postal. Les autorités communales ne peuvent que s'en réjouir!

### Aînés

La collaboration entre la Mairie et l'Association Le Bel Âge est par ailleurs restée dynamique durant l'année 2023. Outre des échanges réguliers, une deuxième édition du **thé dansant** a ainsi été coorganisée le 18 novembre par le service de la cohésion sociale et le comité du Bel Âge, avec une décoration très réussie, d'excellents musiciens et un large public. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'automne 2024.

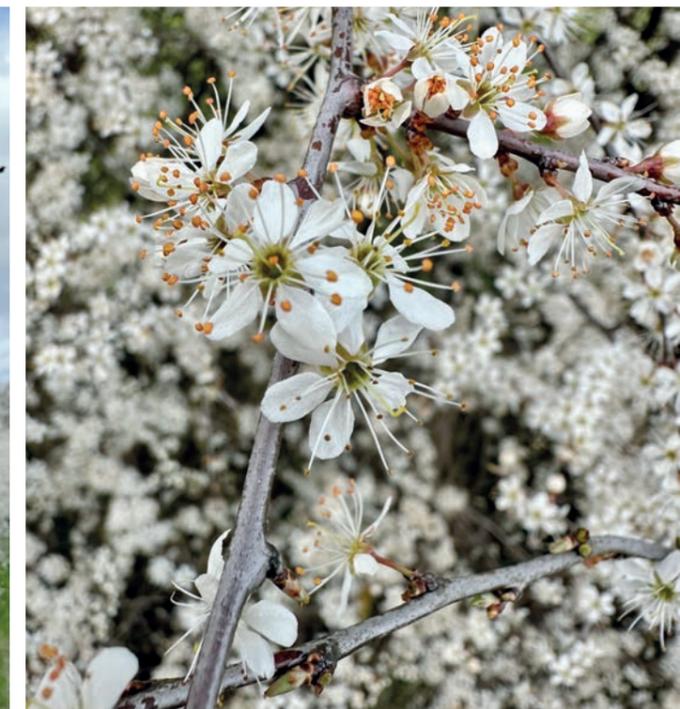
S'agissant des **sorties pour les aînés** proposées chaque année par la commission Social & Naturalisations, en sus des traditionnelles soirées au Cirque Knie et journée aux Automnales, qui ont toutes deux vu une forte participation, une opportunité un peu particulière a été offerte en 2023: celle d'assister le 24 février à la répétition générale de la pièce "Ma vie de courbettes" par Laurent Deshusses, au centre communal de Genthod. Quant à l'habituelle "course d'école" du mois de mai, c'est la destination d'Yvoire qui a été sélectionnée pour 2023, avec une traversée en bateau venteuse mais magnifiquement ensoleillée.

### Jeunesse

Du côté de la jeunesse, les moments d'accueil et autres activités de la **FASe** continuent de rencontrer un franc succès. La fréquentation et l'intérêt des jeunes est même telle qu'un renforcement de la dotation en personnel a été décidée dans le budget 2023 de la commune. Le Travailleur Social Hors-Murs (TSHM) affecté exclusivement à Genthod est désormais secondé à temps partiel par une collègue (également active à Pregny-Chambésy). A noter que les jeunes, sous la houlette des TSMH, ont participé avec énergie et enthousiasme à l'aménagement, ainsi que la peinture des murs, de leur nouveau local à l'Ancienne Poste. Que les communiers qui ont fait don de mobilier, de vaisselle, ou encore d'appareils ménagers et informatiques soient également remerciés.

Les liens créés par les TSHM avec les jeunes, que ce soit durant les moments d'accueil libre, ou dans le cadre de participation à des manifestations communales, de sorties et de suivis individuels, sont essentiels pour aider à naviguer au mieux les années d'adolescence/de jeune adulte, et anticiper les éventuels problèmes et besoins qui pourraient être rencontrés.

Enfin, notons que sous l'égide du Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac (GCRDL), deux ateliers ont été organisés en mars 2023 (l'un à Bellevue, l'autre à Genthod), en collaboration avec l'Administration fiscale cantonale, pour aider les jeunes de 18-25 ans dans le remplissage de leur déclaration d'impôts.



### Petite enfance

Pour en venir maintenant aux tout petits, les réflexions démarrées en 2022 par les magistrats des quatre communes membres du **Groupement Intercommunal de la Crèche** (GIC) ont abouti en 2023 à une refonte extensive des statuts du GIC, lequel s'est vu par la même occasion renommé Groupement Intercommunal de la Petite Enfance (GIPE). Les nouveaux statuts ont été validés à l'unanimité lors de la séance du 27 juin du Conseil municipal puis, après un vote similaire dans les trois autres communes concernées, adoptés par le Conseil d'État en fin d'année – pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

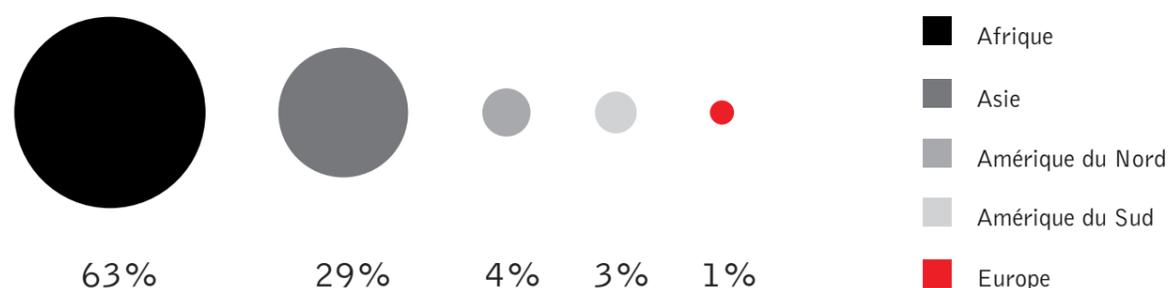
La nécessité de cette refonte reposait sur plusieurs constats:

- > le taux d'offre de places d'accueil dans nos communes est actuellement largement en deçà de l'objectif cantonal de 44%, ce qui se traduit par une liste d'attente pour la crèche quasiment équivalente au nombre d'enfants qui y sont accueillis;
- > les jardins d'enfants fonctionnent sur un modèle associatif, avec des membres de comités pour l'essentiel bénévoles et investis pour certains depuis plusieurs décennies, posant un possible risque de relève;
- > sous leur ancienne forme, les statuts portaient exclusivement sur la crèche, à savoir la construction et l'entretien du bâtiment accueillant la crèche, ainsi que la délégation de l'exploitation de cette crèche à une structure privée.

Outre un toilettage des statuts nécessaire dix ans après leur création, il s'agissait donc surtout d'élargir le champ des possibles pour le Groupement, de manière à mieux pouvoir adresser les enjeux futurs dans le domaine de la petite enfance. Plus spécifiquement les statuts modifiés permettront:

- > d'engager du personnel si nécessaire (à ce stade, il s'agit uniquement d'une secrétaire pour assurer le travail administratif du Groupement);
- > de pouvoir fournir, si le besoin venait à être exprimé, un support administratif aux jardins d'enfants;
- > d'avoir une meilleure vision globale, avec à terme notamment une liste d'attente commune à tous les espaces de vie enfantine de nos quatre communes;
- > le cas échéant, de mener la construction d'une deuxième crèche.

## AIDE À L'ÉTRANGER 2023 PAR CONTINENT



### Aide sociale individuelle, subventions aux associations actives à l'étranger et en Suisse

Le **service de la cohésion sociale** a été encore fortement sollicité durant l'année 2023 – un transfert de compétences du Canton vers les communes continuant à s'opérer progressivement dans ce domaine. Consultations et activités pour les seniors, aide administrative et financière apportée à des communiers, coordination d'un réseau de bénévoles, collaboration avec les associations locales – entre autres – rythment ainsi le quotidien de notre assistante sociale. Face à la masse de travail, décision a d'ailleurs été prise d'augmenter son taux d'activité de 50% à 60% dès janvier 2024.

En matière d'**aide à l'étranger**, pour laquelle un budget de CHF 70'000 était prévu en 2023, la Mairie a reçu une quarantaine de dossiers complets durant l'année. Ces projets ont été préavisés selon la grille d'analyse définie, puis transmis aux membres de la commission Social & Naturalisations pour étude et décision. Au total, 21 associations ont reçu une aide financière, pour un montant allant de CHF 300 à CHF 5'000. En sus de ces soutiens, un don de CHF 10'000 à la Chaîne du Bonheur (en dépassement de la ligne budgétaire) a été voté le 7 février par le Conseil municipal, suite au tremblement de terre en Turquie et Syrie.

Dans le domaine de l'**aide en Suisse**, à laquelle était également affecté un budget de CHF 70'000 pour 2023, l'analyse des demandes a été – conformément au processus agréé en début de législature – effectuée par l'Exécutif, pour être présentée et validée ensuite en commission Social & Naturalisations. Près de 90 sollicitations ont été dénombrées durant l'année 2023, dont plus de la moitié ont reçu une réponse positive sous forme de don s'élevant de CHF 200 à CHF 5'000. Il a été veillé à ce que ces soutiens financiers soient répartis de manière assez équilibrée entre les domaines de la précarité, de la jeunesse/formation, de la santé et de l'environnement.

### Naturalisations

Les demandes de naturalisation ont été peu nombreuses en 2023, avec 4 dossiers dûment traités par la commission Social & Naturalisations, puis par le Conseil municipal (en huis clos). Auxquelles s'ajoutent 2 demandes traitées directement par l'Exécutif, car concernant des jeunes de moins de 25 ans.

## AMÉNAGEMENT & MOBILITÉ

Les travaux de la commission Aménagement & Mobilité sur la **révision du Plan Directeur Communal** (PDCoM) ont repris en milieu d'année 2023, lorsque l'avant-projet qui avait été envoyé aux services cantonaux fin 2022, pour l'étape – obligatoire – de consultation technique, lui a été retourné. Les observations faites par le Canton ont été analysées et débattues lors de plusieurs séances de la commission, la finale ayant eu lieu le 11 décembre 2023 avec décision d'organiser la consultation publique (précédée d'une séance d'information) au printemps 2024.

Plusieurs projets s'inscrivant dans le cadre de cette révision du PDCoM ont avancé en parallèle:

### 1. Requalification des espaces extérieurs du centre communal

L'autorisation de construire ayant été délivrée par le Canton début mars 2023, le processus de choix d'une entreprise pour réaliser les travaux d'aménagements extérieurs du Centre communal a pu être lancé dans la foulée, pour un démarrage du chantier au lendemain de la fête des promotions. Le planning des interventions a d'ailleurs été prévu pour que celles ayant le plus d'impact sur l'école (c'est-à-dire les zones les plus proches du bâtiment de l'école) soient effectuées pendant les vacances d'été. Les travaux se sont terminés, comme prévu, avant la fin de l'année, hormis ceux concernant la terrasse de l'épicerie qui ont été reportés à février-mars 2024.

A noter que le 25 septembre 2023, une présentation sur site a été effectuée pour tous les élèves de l'école de Genthod, regroupés en trois groupes d'âges différents. L'occasion pour les mandataires et les autorités de fournir toutes les explications aux enfants et de répondre à leurs questions.

Pour rappel, cette requalification vise à diminuer l'îlot de chaleur que constituent ces espaces, pallier le déficit de végétation et renforcer la convivialité. Des problématiques qui avaient toutes été mises en évidence dans le cadre du processus participatif relatif à la révision du PDCoM.

### 2. Nouveau régime de stationnement

Fruit d'un travail mené par les autorités communales depuis le début de cette législature, la délibération relative au nouveau concept de stationnement sur l'ensemble du territoire de Genthod a été approuvée à une très large majorité par le Conseil municipal lors de sa séance du 14 mars 2023. Le même soir, et de manière liée, ont aussi été approuvés (à l'unanimité) la désaffectation d'une partie de la parcelle 1941 à la rue de la Printanière (soit les places de stationnement perpendiculaires au quai CFF, côté Jura) du domaine public communal en domaine communal privé, ainsi que le règlement du parking privé prévu à la gare de Genthod-Bellevue.

Suite au renvoi en commission de la délibération présentée une première fois en novembre 2022, quelques ajustements avaient encore été apportés au projet: pas de diminution du nombre de places à la rue du Village, celles-ci restant du côté des habitations et, pour ce qui est de la zone macarons 4h prévue au centre de la commune (22A), il a été décidé qu'elle serait mise en place dans un deuxième temps seulement, après une période d'observation des effets de report de véhicules que pourrait causer le stationnement devenu payant aux gares.

S'il est évident que ce nouveau régime amènera une évolution de certaines habitudes, il est important de garder à l'esprit que les autorités communales se doivent de chercher la solution la plus pertinente pour le fonctionnement de la collectivité au sens large. Cela doit aussi être une solution cohérente globalement et qui s'inscrit dans une vue à plus long terme, c'est-à-dire qui tient compte des importantes évolutions de la mobilité en cours et à venir, du contexte intercommunal et cantonal.

Après la phase d'enquête publique, et des informations via tout-ménages et le Genthod-Info, la zone à macarons 22B est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2023. L'installation des horodateurs à la route du Creux-de-Genthod a suivi quelques jours plus tard. Quant à la mise en place du parking privé communal à la gare de Genthod-Bellevue, les panneaux de signalisation et le marquage des places en jaune ont été réalisés à la veille des fêtes de fin d'année, pour une entrée en service le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### 3. Modération de la vitesse de circulation

Tout comme la question du stationnement, les autorités communales travaillent de longue date sur la question de réduction de la vitesse de circulation au sein de la commune. La commission Aménagement & Mobilité y a consacré de nombreuses séances, appuyée par un mandataire spécialisé dans le domaine, et une séance conjointe avec la commission Sécurité a également été tenue.

Très rapidement, il a été décidé qu'il ne s'agirait pas de faire passer l'entier du territoire gentousien en 30 km/h, mais de se focaliser sur le centre de la commune (essentiellement là où le régime est actuellement à 40 km/h), ainsi que les rues à caractère essentiellement résidentiel. La commission a donc travaillé en finesse pour identifier là où un régime de 30 km/h était pertinent, et aussi le degré d'aménagements nécessaires. Car le passage au 30 km/h n'est pas qu'une question de modification des panneaux de circulation. Obtenir le feu vert des services cantonaux nécessite de démontrer que des aménagements suffisants sont prévus, de manière à assurer ce que les véhicules circuleront effectivement à une vitesse moindre. Ceci tout en maintenant, partout, une largeur de chaussée suffisante pour les véhicules de secours ou agricoles. Quant au coût de ces aménagements, la commission s'est employée à les limiter: en les focalisant sur les secteurs les plus nécessaires et aussi en optant pour une variante minimaliste en termes de travaux de génie civil.



Il est aussi important de souligner que le projet de modération de vitesse qui a été adopté à l'unanimité moins 1 abstention par le Conseil municipal lors de sa séance du 14 mars 2023 est en adéquation avec les demandes de nombreux habitants, telles qu'elles ont été exprimées lors de l'élaboration du Plan de Mobilité Scolaire, lors des ateliers participatifs liés à la révision du PDCOM ou encore durant les matinées "l'Exécutif vous accueille". Il y a parmi les Gentousiens une réelle préoccupation concernant la sécurité aux abords des routes, particulièrement dans le périmètre de l'école.

Le démarrage du chantier est prévu pour le printemps 2024, avec des informations préalables par le biais du Genthod-Info et d'un tout-ménagement détaillé.

#### 4. Modification de zone sur les communes de Genthod et Bellevue, route de Collex et chemin des Limites

Le projet privé d'implantation d'un complexe administratif destiné à des représentations diplomatiques sur la parcelle 1389 route de Collex/chemin des Limites suit son cours. En avril 2023, le canton a demandé aux communes de Genthod et de Bellevue de rendre leurs préavis concernant la modification de zone qui sera nécessaire à ce projet. Le préavis favorable transmis par l'Exécutif de Genthod, conforme à l'avant-projet de PDCOM, a été complété par les observations suivantes:

- > Maintenir un gabarit de 10 mètres de hauteur conforme aux habitations avoisinantes;
- > S'assurer que le tracé de la route d'accès au parking employés n'entrave pas la mise en place d'un écopoint pour le quartier d'habitation de la Caracole (au carrefour route de Collex-chemin de la Caracole);
- > Assurer la perméabilité de la parcelle au public;
- > Maximiser le recul du bâti à l'égard du cordon boisé;
- > Garantir la préservation des pins au sud de la parcelle
- > Réaliser le parking visiteurs avec des matériaux perméables.

Une séance publique a ensuite été organisée le 31 mai 2023 conjointement par le canton, les représentants des propriétaires et les deux communes, ouvrant le temps de l'enquête publique.

En fin d'année 2023, les autorités communales restent toujours dans l'attente du retour du canton, compilant l'ensemble des remarques reçues et des réponses apportées.

#### 5. Abrogation du règlement de construction du 14 novembre 1984

Dans le cadre de son enquête technique sur l'avant-projet de PDCOM, le canton a interpellé la commune pour connaître sa position quant au maintien ou non du règlement de construction datant de 1984. La commission Aménagement et Mobilité a pris position durant sa séance du 28 août 2023, en indiquant que ce règlement paraissait effectivement obsolète à bien des égards et que son abrogation, moyennant quelques ajouts dans le PDCOM, était pertinente.

Questionné ensuite sur la procédure que la commune devait entreprendre pour l'abroger, le Canton a répondu aux autorités communales qu'une abrogation n'était même pas nécessaire puisque l'entrée en force d'un arrêt de la Chambre Administrative de la Cour de Justice du 20 juin 2023 l'a rendu caduc, donc inopposable aux tiers. Par conséquent, le Canton nous a informés du retrait du règlement de 1984 du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.

#### Carrefour Valavran-Collex

La tenacité des autorités de Genthod et Bellevue a porté ses fruits. Dans un courrier du 4 avril 2023, l'Office cantonal des Transports (OCT) est revenu sur le résultat de l'enquête publique concernant le maintien du carrefour Collex/Valavran avec trois stops. Constatant que cette configuration suscite l'opposition des communes, l'OCT a indiqué consentir à remettre en place le dispositif qui prévalait jusqu'en 2018, à savoir un giratoire, précisant que sa mise en œuvre interviendrait une fois les travaux sur la route de Lausanne terminés, vraisemblablement à l'automne 2024. Un calendrier qui a ensuite été avancé à avril 2024, le Canton estimant que la remise d'un giratoire pourrait aider à la gestion du trafic – extrêmement dense – sur ce secteur durant la période de fermeture de la traversée de Bellevue en direction de Genève.

#### Voie verte

Le projet de Voie verte entre Versoix et Sécheron, dont la réalisation est prévue d'ici à 2030, aura une forte connotation paysagère permettant la découverte et la mise en valeur de nos villages. Elle ne sera aucunement une véloroute comme c'est le cas sur la rive gauche, l'axe rapide pour les cyclistes restant celui de la route Suisse.

A ce stade, son coût total est estimé à CHF 31 millions mais, avec les subventions de la Confédération, du Canton et du Fonds intercommunal d'équipement, la charge financière à assumer par les quatre communes traversées (Versoix, Genthod, Bellevue et Pregny-Chambésy) devrait s'élever à environ CHF 9 millions, dont CHF 2,3 millions pour Genthod.

Dans un premier temps, c'est un crédit d'étude de CHF 275'000 (par commune, dont la moitié subventionné par le Canton) pour le financement des phases de projet d'ouvrage et d'autorisations de construire qui a été accepté par le Conseil municipal lors de sa session du 7 février 2023. A noter que les conseillers municipaux ont demandé à ce que les tronçons suivants soient prioritairement étudiés: la traversée de la route du Saugy (menant du chemin des Rousses au parc Lullin), la route de Rennex entre le Temple et le chemin de la Pralay, ainsi que la route de Malagny à partir du débouché depuis le chemin de la Pralay jusqu'au début du cheminement piétons/vélos côté Genthod.

#### Vélopartage

Sollicitée en mars 2023 par le Département des Infrastructures, la commune de Genthod, tout comme celles de Pregny-Chambésy et de Bellevue, a accepté d'intégrer le système de vélopartage Donkey Republic – comblant la discontinuité du réseau qui prévalait jusque-là entre le centre de Genève et Versoix.

Le mois d'octobre 2023 a donc vu arriver des vélos orange, stationnés à la route de Rennex proche de la Mairie, au chemin de la Pralay à côté de l'épicerie, à la Petite-Voie ainsi qu'en bas des escaliers de la gare du Creux-de-Genthod, vers l'entrée du bas du parc Lullin, et à la gare de Genthod-Bellevue. Une information a été diffusée via les réseaux sociaux et le Genthod-Info, afin de présenter cette nouvelle offre de mobilité à la population.

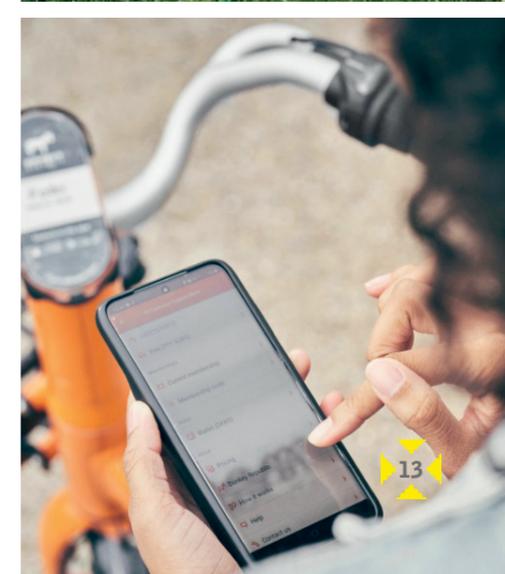
#### Carte journalière dégriffée Commune

Les CFF ayant décidé de supprimer, contre l'avis des communes, cette prestation, 2023 aura été la dernière année de mise à disposition par la Mairie de Genthod de cartes journalières au prix unitaire de CHF 20.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ces tant appréciées cartes journalières seront remplacées par un nouveau produit appelé "cartes journalières dégriffées Commune". Lesquelles se caractérisent par les éléments suivants: elles sont nominatives et non transmissibles; plus tôt on les achète, plus le prix est intéressant; deux niveaux de prix sont pratiqués pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> classe, avec ou sans abonnement demi-tarif; et elles sont disponibles jusqu'à six mois avant la date du voyage.

La vente de ces nouvelles cartes a débuté le 11 décembre 2023. Elle se fait à la réception de la Mairie, qui les délivre uniquement pour les personnes domiciliées sur notre commune.

**Karen Guinand** | Adjointe au maire



# BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS SÉCURITÉ

Andréas Baumgartner | Adjoint au maire

## BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS



### Canalisation de la Petite Voie

Suite à l'inondation des eaux pluviales due aux orages violents durant l'été 2022, une étude en vue d'un remplacement de la conduite sans dimensionnée et obstruée par des racines sera lancée cette année. La commune va profiter d'assainir tout le secteur en remplaçant les conduites d'eaux pluviales et eaux usées sur la rue du village en tenant compte des niveaux des maisons excavées mais aussi de la route de Rennex jusqu'au carrefour route de Malagny-Valavran.

### Requalification du cheminement Petite Voie – Route du Creux de Genthod

Une étude approfondie a été mise sur pied en vue d'un élargissement du passage en tenant compte d'une consolidation et d'un aménagement plus écologique en plantant des arbustes et buissons rendant ce passage plus accueillant.

Le projet Beaupré Cheminée prévoyant la construction de logements le long de la Route du Creux de Genthod était lié à l'élargissement du passage. Ces 2 projets ont été abandonnés suite à l'acquisition de toute la propriété Bigar par un acquéreur suisse non inconnu de la commune.

### Ancienne Poste au 10 route de Rennex

Suite à l'achat de cette parcelle par la commune et quelques transformations intérieures et sécuritaires liées à la nouvelle fonction de cette maison, les nouveaux occupants à savoir le Bel-âge et la Fase (locaux pour les jeunes) ont pu intégrer les locaux en fin d'année à leurs entières satisfactions. La cohabitation entre jeunes et moins jeunes a permis de boucler une demande de plusieurs années déjà.

### Eclairage des bâtiments du patrimoine publics

Une première séance de la commission a eu lieu durant le mois de septembre 2023. Une demande supplémentaire exigeant une étude neutre par une entreprise spécialisée des éclairages des lieux publics, notamment des bâtiments scolaires, sera reprise en début d'année 2024, laquelle nous informera des coûts de transformation tout en respectant un éclairage adapté aux utilisateurs.

### Caserne des pompiers

L'ouverture d'un crédit d'étude en vue d'une réalisation du projet est en cours. Les pompiers ainsi que la voirie ont été associés par notre architecte afin de définir les aménagements intérieurs à la demande des sapeurs-pompiers face aux exigences des nouvelles lois.

La pose de panneaux photovoltaïques est projetée sur un pan de la toiture, à ce sujet les SIG vont nous conseiller dans le type de panneaux à installer.

Le bureau APAAR a dû prendre en compte la couronne des chênes séculaires en modifiant légèrement l'implantation du bâtiment projeté. Une demande préalable sera déposée à l'instance officielle avant l'estimation des coûts de construction. La demande définitive sera déposée durant le premier semestre 2024.

### Visite du chantier de la ferme Constantin-Gindre à Collex

En date du 25 novembre 2023 une visite a eu lieu en présence des membres du Conseil Municipal de Genthod. Ils ont été reçus par les autorités de la commune de Collex et l'architecte.

Cette transformation d'une ancienne ferme pourra éventuellement servir à l'idée de la rénovation du bâtiment du rural en temps opportun.

## SÉCURITÉ

### Caméras de vidéo-surveillance

L'installation des caméras aux emplacements des éco-points de la commune a permis de constater une diminution des incivilités face aux directives. Les quelques amendes infligées ont provoqué une diminution des incivilités et un respect des alentours des lieux.

### Contrôleurs des stationnements

La mise en place de ce service depuis une dizaine d'années a permis un meilleur respect des durées et des emplacements de parcage des utilisateurs. Le respect envers ces contrôleurs est en amélioration.

La mise en place des contrôleurs auxiliaires en collaboration avec les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy durant les week-ends de la saison estivale a permis de faire respecter la durée et l'emplacement des places de stationnement sur le territoire de la commune.





### Rencontre tous les 2 mois avec la Police

Cette réunion à la Mairie incluant la société privée Phytion et le président de la commission Sécurité a permis d'être informé des cambriolages et des tentatives sur le territoire de la commune mais aussi des communes voisines.

Il n'y a pas de statistique définie quant à ces cambriolages; ils ont lieu de jour ou de nuit mais surtout à la tombée de la nuit durant la saison d'hiver et même pendant l'absence des propriétaires durant une dizaine de minutes. Dernièrement une augmentation de vols de vélos électriques a été constatée par le service de police.

### Groupement SIS

(Service d'Incendie et de Secours)  
Le groupe SIS sous les auspices de l'ACG (associations des communes genevoises) a été fondé il y a bientôt 3 ans. Un comité de 9 personnes incluant le commandant du SIS le colonel Nicolas Schumacher et la conseillère administrative de la ville de Genève Mme Barbey-Chapuis prépare les séances de ce comité. Parallèlement une commission consultative formée d'un magistrat par commune du canton, valide le budget et les comptes du SIS.

Suite à des incendies de forêts et de broussailles dans toute l'Europe à laquelle les pompiers professionnels de la ville de Genève ont prêté main-forte, des véhicules adaptés à ces incendies vont être achetés par le SIS ces prochaines années, notamment des engins tout-terrain qui seront mis en service lors du remplacement de ses véhicules traditionnels.

Une étude intercantonale avec le canton de Vaud mais aussi transfrontalière avec la Savoie en vue d'un renfort est prévue ces prochaines années et permettra une lutte efficace lors de ces interventions.

### GICORD

Pour la 24<sup>ème</sup> année d'exploitation du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite (GICORD) il n'y a rien à signaler de particulier, la quantité de déchets reste stable aux alentours de 3100 tonnes comme pour l'année 2022.

Néanmoins en fin d'année un cas grave d'incivilité a été découvert, une batterie de voiture mélangée aux déchets verts provenant d'une commune membre qui aurait pu avoir de graves conséquences, comme une pollution au plomb lors du broyage des matériaux.

Andréas Baumgartner | Adjoint au maire

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 7 FÉVRIER 2023

#### Crédit d'étude de CHF 215'000.- pour la réfection des collecteurs du chemin de la Petite-Voie, de la rue du Village et de la route de Rennex

Le Conseil municipal décide:

1. De procéder à une étude de CHF 215'000.- TTC pour la réfection des collecteurs du chemin de la Petite-Voie sur la parcelle n° 1905 DP communal, de la route de Rennex sur la parcelle n° 1911 DP communal et de la rue du Village sur la parcelle n° 1910 DP communal.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 215'000.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. Lors de la réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 15 oui soit à l'unanimité sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.

#### Crédit d'étude de CHF 275'000.- destiné au financement des phases de projet d'ouvrage et d'autorisations de construire du projet de Voie Verte entre Genève-Sécheron et Versoix

Le Conseil municipal décide:

1. De procéder à une étude de CHF 275'000.- des phases de projet d'ouvrage et d'autorisations de construire (honoraires du groupement de mandataires) du projet de Voie Verte entre Genève-Sécheron et Versoix, comprenant prioritairement les tronçons ci-après:
  - > La traversée de la route du Saugy, du chemin des Rousses au parc Lullin;
  - > La route de Rennex, du Temple au chemin de la Pralay;
  - > La route de Malagny, depuis le chemin de la Pralay jusqu'au début du cheminement piéton vélo côté Genthod.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 275'000.- destiné à cette étude.
3. De prendre acte de la participation de l'Etat de Genève et de la Confédération à hauteur de 50% du crédit d'étude, soit de CHF 137'500.-.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
6. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.
7. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de cette étude.
8. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les Communes de Bellevue, Pregny-Chambésy et Versoix.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 11 oui, 3 non 1 abstention sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.



### Aide d'urgence à l'étranger

Le Conseil municipal décide:

1. Le dépassement de la ligne budgétaire relative à l'aide à l'étranger pour un montant de CHF 10'000.- suite à la catastrophe survenue en Turquie et en Syrie et charge l'Exécutif de procéder à ce versement auprès de la Chaîne du Bonheur.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 14 oui et 1 abstention sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.

## Projet de résolution “Pour un développement de la Rive Droite raisonné et raisonnable!”

Le Conseil municipal décide:

A l’initiative du PLR Rive Droite et de ses membres; le PLR Bellevue, Sébastien Fabbi (Président), le PLR Pregny-Chambésy, Laurent Thurnherr (Vice-Président), le PLR Versoix, Julien Marquis, le PLR Genthod, Thierry Mellina, le PLR Le Grand-Saconnex, Matthieu Steiner et le PLR Vernier. Soutenus par les groupes des associations PLR Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy, Le Grand-Saconnex et Vernier.

Considérant de manière non-exhaustive que:

- > l’autoroute de contournement, laquelle traverse notamment les communes de Versoix, Collex-Bossy, Bellevue, Pregny-Chambésy, Le Grand-Saconnex, Meyrin et Vernier, engendre des nuisances sonores ainsi qu’un important trafic sur les territoires des communes concernées;
- > les chemins de fer fédéraux traversent les communes de Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy et Vernier;
- > l’Aéroport international de Genève et les couloirs aériens se situent sur une partie du territoire des communes de la Rive Droite;
- > les cuves et réservoirs d’hydrocarbures se trouvent à Vernier;
- > un des trois espaces de récupération cantonaux (ESREC) se situe sur le territoire de la commune de Bellevue;
- > l’implantation d’une décharge de Type A est en cours sur le territoire de la commune de Bellevue;
- > un projet cantonal vise à déplacer toutes les barges industrielles dans un nouveau port situé au Vengeron sur les communes de Pregny-Chambésy et de Bellevue;
- > le projet de l’Etat de Genève de construire une nouvelle décharge de mâchefers se limite aux seuls territoires de la Rive Droite;
- > la Rive Droite a déjà été suffisamment sacrifiée et qu’elle accueille une très forte majorité des infrastructures cantonales, sources de nuisances;
- > une réflexion générale doit être initiée pour tout nouveau projet industriel ou tout projet générant des nuisances pour les populations à proximité, à savoir qu’il doit exister des options alternatives crédibles à celles de réaliser ces projets sur d’autres lieux que ceux de la seule Rive Droite;

Par ces motifs,

Le Conseil municipal déclare à la **majorité simple accepter** par 13 oui, aucun non, 2 abstentions sur 16 conseillers municipaux présents à la séance de solliciter l’Exécutif afin de:

1. Communiquer la présente résolution au Conseil d’Etat.
2. Dresser la liste des projets connus devant être réalisés dans l’une des communes suivantes de la Rive Droite; Versoix, Genthod, Bellevue, Collex-Bossy, Pregny-Chambésy, le Grand-Saconnex et Vernier.
3. Se mettre en relation avec les communes ci-dessus en vue de faire front commun contre tout nouveau projet industriel, tout nouvel équipement, toute infrastructure ou construction générant tout type de nuisance non souhaitée et péjorant grandement la qualité de vie des habitants desdites communes.
4. S’assurer que l’ensemble du territoire genevois est pris en compte dans les études d’implémentation et non pas seulement les communes sises entre Versoix et Vernier.

## SÉANCE DU MARDI 14 MARS 2023

### Révision du règlement du Conseil municipal de la Commune de Genthod et introduction de membres suppléants

Le Conseil municipal décide:

1. D’adopter les modifications apportées au règlement du Conseil municipal du 11 novembre 2014 telles qu’elles figurent dans le document annexe, qui fait partie intégrante de la présente délibération et permet ainsi à la Commune de Genthod de disposer de conseillers municipaux suppléants.
2. De fixer l’entrée en vigueur au lendemain de l’approbation par le département compétent.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 13 oui, 1 non et 1 abstention sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.

### Crédit de mise en œuvre du concept de stationnement sur l’ensemble du territoire de la Commune de Genthod de CHF 75’000.-

Le Conseil municipal décide:

1. De réaliser la mise en œuvre du concept de stationnement sur l’ensemble du territoire de la Commune de Genthod mais en tenant compte d’une phase d’observation pour l’introduction de la zone blanche à macarons limité à 4h au cœur du village pour un coût total de CHF 75’000.-.
2. D’ouvrir au Maire un crédit de CHF 75’000.- destiné à cette mise en œuvre.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l’actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D’amortir la dépense nette CHF 75’000.- au moyen de 10 annuités – art. 40, al. 7, let. g du règlement d’application de la loi sur l’administration des communes, du 26 avril 2017 – dès la première année d’utilisation du bien estimée à 2023.

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité simple** par 13 oui, 1 non, 1 abstention sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.

### Désaffectation d’une partie du parking sis rue de la Printanière sur la parcelle n° DP 1941, sous la dénomination n° 2535, inscrite au domaine public communal de Genthod afin de réaliser un parking privé géré par la commune

Le Conseil municipal décide:

1. D’accepter la désaffectation d’une partie du parking sis rue de la Printanière sur la parcelle n° DP 1941 inscrite au domaine public communal de Genthod de 655 m<sup>2</sup> sous la dénomination de parcelle n° 2535, telle que figurant au tableau de mutation parcellaire n° 18/2022 établi le 12 octobre 2022 par le Bureau Buffet Boymond, géomètre officiel.
2. De demander au département compétent d’approuver la désaffectation visée sous chiffre 1 (si conditions de l’art. 11, al. 2 LDPu réunies).
3. De subordonner ladite délibération à l’acceptation de la délibération relative au crédit de mise en œuvre du concept de stationnement sur l’ensemble du territoire de la Commune de Genthod de CHF 75’000.-, figurant au point 5 de la séance du 14 mars 2023.

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité qualifiée** par 16 oui, soit à l’unanimité sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.

### Adoption du règlement sur le stationnement du parking privé communal de la Commune de Genthod sis sur la parcelle n° 2535 rue de la Printanière

Le Conseil municipal décide:

1. D’adopter le nouveau règlement sur le stationnement du parking privé communal de la Commune de Genthod sis sur la parcelle n° 2535, version au 14 mars 2023 ainsi que l’annexe I, tels qu’ils figurent dans les documents joints et qui font partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer son entrée en vigueur, après approbation par le département compétent et au moment de la mise en service de la zone de stationnement privative.

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité simple** par 15 oui, soit à l’unanimité sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.

### Crédit de réalisation de CHF 850’000.- pour l’aménagement de zones à vitesse modérée sur le territoire de la Commune de Genthod

Le Conseil municipal décide:

1. De réaliser les travaux d’aménagement de zones à vitesse modérée sur les sites dits “Genthod-le-Haut”, “Cœur du village”, “Pré-Roset” et “Printanière”, du territoire communal de Genthod et d’ouvrir au Maire un crédit de CHF 850’000.- destiné à ces travaux.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l’actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D’amortir cette dépense de CHF 850’000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 61.33 dès la première année d’utilisation estimée à 2023.
4. D’autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune.

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité simple** par 14 oui, 1 abstention sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.

## SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL 2023

### Présentation des comptes 2022

Suite à une première lecture des comptes communaux 2022, le Conseil municipal décide: le renvoi du projet de comptes 2022 à la commission Finance, Administration et Economie Publique.

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité simple** par 13 oui, soit à l'unanimité sur 14 conseillers municipaux présents à la séance.

## SÉANCE DU MARDI 9 MAI 2023

### Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022, dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de CHF 16'058'431.29 aux charges et de CHF 16'791'580.53 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 733'149.24.  
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de CHF 1'323'149.24 et résultat extraordinaire de moins CHF 590'000.-.
3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de CHF 2'814'968.25 aux dépenses et CHF 26'986.15 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'787'982.10.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 115'430'612.-.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de CHF 3'753'310.90 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité simple** par 15 oui, soit à l'unanimité sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.

### Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois avec un excédent de revenus de CHF 54'392.65.

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité simple** par 12 oui, 3 abs-tentions sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.

### Révision du statut du personnel de la Commune de Genthod

Le Conseil municipal décide:

1. D'adopter les modifications apportées au statut du personnel de la Commune de Genthod du 1<sup>er</sup> mai 2000, telles qu'elles figurent dans le document annexe, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité simple** par 15 oui, soit à l'unanimité sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.

## SÉANCE DU MARDI 30 MAI 2023

### Discours du président sortant

M. Realini, Président prend la parole:

“ Madame et Messieurs de l'Exécutif, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Chers Amis,

Je tiens à vous remercier pour ces derniers 12 mois d'intense travail et de support dans le cadre de ma présidence du Conseil municipal. Une année riche en émotions et en expériences qui m'a permis non seulement de gérer les séances, de préparer l'ordre du jour et surtout de signer de multiples documents... (ma tâche privilégiée du vendredi après-midi sur invitation, voire sommation, du secrétariat de la Mairie), mais aussi de mieux vous connaître et de tisser des liens plus authentiques.

Bien évidemment, je me suis plus d'une fois perdu dans certains déroulements, mais grâce à l'aide précieuse du vice-président et du secrétaire je me suis rattrapé avec aisance.

Parmi les erreurs les plus fréquentes, je peux citer: l'oubli du renvoi en commission et le comptage des voix imprécis. Mais tout cela démontre le caractère humain de la fonction et surtout la puissance de l'intelligence collective.

Être président demande des qualités indéniables dans la gestion des sujets et des séances, de gérer les temps de parole et de rappeler à l'ordre celles et ceux qui ne se tiennent pas à l'essentiel. Fort heureusement, les membres de cet hémicycle se sont toujours montrés sans faille et politiquement corrects.

Quelquefois, j'aurais bien souhaité participer aux votes, mais hélas cette fonction ne le permet pas. Il faut oublier nos convictions politiques pour devenir un modérateur diplomatique et impartial.

Comme maintenant vous me connaissez bien, je suis axé sur une communication brève et claire, pour cela je renonce à vous lire les 25 pages restantes de ce discours. Cela raccourcit l'attente de l'apéro.

Je ne peux donc que vous remercier pour votre dévouement à la cause commune, la bonne démarche des institutions et votre soutien. Je remercie toute l'équipe du secrétariat pour avoir permis que toutes les opérations se déroulent de la manière la plus conforme et pertinente dans un esprit de loyauté et d'efficacité pour notre commune et pour notre République.

Un remerciement particulier à notre Secrétaire général pour son suivi des dossiers digne de son titre, ainsi que sa précieuse sagesse lors de la préparation de l'ordre du jour. Un grand merci aussi à notre procès-verbaliste pour avoir accompli sa mission de transcrire les discussions du Conseil municipal, tâche parfois difficile.

Voilà le moment des adieux (larme), je remets donc mon poste à mon successeur, s'il veut bien le reprendre, et je vous attends pour notre voyage au Tessin, qui marquera à jamais ma présidence.”





## Hommage du maire

M. Schmulowitz prend la parole:

“ Madame l’Adjointe, Monsieur l’Adjoint, Madame la Présidente du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Chers collègues,

Déjà trois ans que nous travaillons ensemble, nous pouvons affirmer sans nous enorgueillir que nous avons bien avancé. Cela ne veut pas dire que nous avons atteint notre rythme de croisière, loin de là, mais nous pouvons faire davantage car nous avons les outils, la volonté et surtout l’ambition de satisfaire encore mieux les besoins d’une population qui demande raisonnablement de bien vivre à Genthod.

A la rentrée, il nous faudra néanmoins prendre des décisions importantes, car aujourd’hui notre paradigme est bouleversé par des rentrées fiscales en baisse pour les raisons que vous connaissez, mais heureusement vous connaissez aussi les recettes qui nous permettront d’équilibrer notre budget, et je sais que nous pouvons compter sur vous pour les appliquer.

Passons à la page émotion, chère Karen, cher Andréas, chères Conseillères et chers Conseillers, cher Yvan Rochat, j’aimerais vous remercier pour la qualité de votre travail, vos propositions toujours réalistes et vos interventions toujours respectueuses prises dans l’émergence de nos échanges et surtout votre enthousiasme, ce qui n’est pas rien. J’aimerais aussi remercier le Bureau du Conseil municipal pour son travail studieux et responsable exercé tout le long de l’année, mais en particulier son Président Marco Realini à qui je souhaite adresser nos remerciements les plus chaleureux. Sa personnalité charismatique sinon latine et ses compétences naturelles en leadership ont été essentielles pour diriger avec talent et autorité les séances du Conseil municipal de Genthod. Sa capacité à rassembler ses membres et à encourager des débats constructifs a été reconnue, notre Conseil municipal a bénéficié d’une gouvernance solide, toujours suivie d’une prise de décision éclairée, c’est pourquoi cher Marco nous te disons merci.

Je vous remercie de votre attention. “

Un cadeau est remis à M. Realini par l’Exécutif.



## Election du Bureau du Conseil municipal pour 2023-2024

Conformément à l’article 9, alinéa 2 de la loi sur l’administration des communes, le Conseil municipal a nommé son bureau comme suit:

Président | M. Bastien Guex

Vice-présidente | Mme Geneviève Cadei-Millot

Secrétaire | M. Marco Realini

**Les candidatures sont toutes acceptées à la majorité simple** par 14 oui, soit à l’unanimité, sur 14 conseillers municipaux présents à la séance.

## SÉANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

### Modification des statuts du Groupement Intercommunal pour la petite enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC)

Le Conseil municipal décide:

1. D’adopter les modifications apportées aux statuts du Groupement Intercommunal pour la petite enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC), du 16 décembre 2013, telles qu’elles figurent dans le document annexe, version du 13 avril 2023, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l’entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au lendemain de l’approbation par le département compétent.
3. De subordonner cette délibération à l’acceptation d’une délibération similaire par les communes membres du Groupement, soit Bellevue, Collex-Bossy, et Pregny-Chambésy.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 14 oui, soit à l’unanimité sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.

### Crédit de réalisation de CHF 140’000.- pour la création de deux columbariums dans le cimetière communal

Le Conseil municipal décide:

1. De réaliser les travaux de création de deux columbariums dans le cimetière communal sis sur la parcelle n° 1110 et d’ouvrir au Maire un crédit de CHF 140’000.- destiné à ces travaux.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l’actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D’amortir cette dépense de CHF 140’000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 77.33, dès la première année d’utilisation du bien estimée à 2023.
4. D’autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 14 oui, soit à l’unanimité sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.

### Octroi d’une subvention d’investissement de CHF 55’000.- au Tennis Club de Genthod pour le remplacement de l’éclairage sur la parcelle 978 de la Commune de Genthod

Le Conseil municipal décide:

1. D’accepter le versement d’une subvention d’investissement unique de CHF 55’000.- au Tennis Club de Genthod pour la réalisation des travaux de remplacement de l’éclairage existant dans l’enceinte du club communal sis sur la parcelle n° 978.
2. D’ouvrir un crédit de CHF 55’000.- au Maire destiné au versement de cette subvention d’investissement.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l’actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D’amortir cette dépense de CHF 55’000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 3410.03.366 dès 2023.
5. D’autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 14 oui, soit à l’unanimité sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.

## SÉANCE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

### Prestation de serment de Mme Isabelle Isch en tant que conseillère municipale

Après lecture du serment, le Président recueille la prestation de serment de Mme Isabelle Isch, la remercie et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

### Prestation de serment de MM. Pratik Bhatnagar et Dimitri Cadei en tant que conseillers municipaux suppléants

Après lecture du serment, le Président recueille la prestation de serment de MM. Bhatnagar et Cadei, les remercie et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

### Présentation du projet de budget

Après une présentation du projet de budget 2024, le Conseil municipal décide:

le renvoi du projet de budget 2024 en commission Finance, Administration et Economie Publique.

Mise au vote, **la proposition est acceptée à la majorité simple** par 14 oui, soit à l’unanimité sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.





### Crédit de réalisation de CHF 270'000.- pour la rénovation de l'éclairage public communal

Le Conseil municipal décide:

1. De réaliser les travaux de rénovation de l'équipement d'éclairage public communal, par le remplacement des ampoules en système LED, par le remplacement des mâts au chemin piétonnier de Valavran ainsi que par la mise en place d'un système de gestion de l'intensité et de la période d'éclairage à distance.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 270'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 14 oui, soit à l'unanimité, sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.

### Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2024

3 mars 2024 (votation populaire)

Président | M. Charles Buffle

Suppléant du Président  
M. Stéphane Granger

Vice-président | M. Daniel Burkhardt

Suppléant du Vice-président  
M. Bruno Reinmann

9 juin 2024 (votation populaire)

Président | M. Olivier Joss

Suppléante du Président  
Mme Monica Merkt

Vice-présidente | Mme Isabelle Isch

Suppléante de la Vice-présidente  
Mme Geneviève Cadei-Millot

22 septembre 2024 (votation populaire)

Présidente  
Mme Geneviève Cadei-Millot

Suppléante de la Présidente  
Mme Isabelle Isch

Vice-présidente  
Mme Julie Udry

Suppléante de la Vice-présidente  
Mme Aleksandra Vegezzi

24 novembre 2024 (votation populaire)

Présidente | Mme Bettina Decosterd

Suppléant de la Présidente  
M. Bastien Guex

Vice-président | M. Alain Rosset

Suppléant du Vice-président  
M. Bruno Reinmann

### SÉANCE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

#### Prestation de serment de Mme Aleksandra Vegezzi et M. Thierry Mellina-Bares en tant que conseillers municipaux suppléants

Après lecture du serment, le Président recueille la prestation de serment de Mme Aleksandra Vegezzi et M. Thierry Mellina-Bares, les remercie et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

#### Cession de la parcelle n° 1592 sise chemin de La-Fouine au profit de la Commune de Genthod pour inscription au domaine public communal

Le Conseil municipal décide:

1. D'accepter la cession gratuite concédée par les propriétaires de la parcelle n°1592 sise sur la commune de Genthod, au profit de la Commune de Genthod qui conservera les servitudes de passage liées à cette parcelle, selon le projet d'acte notarié établi le 17 avril 2023 par Me Nathalie Beaud Zurcher, sous réserve de la confirmation définitive des cédants auprès du notaire.
2. D'incorporer la parcelle n°1592 au domaine public communal.
3. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
4. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 13 oui, 2 non, 1 abstention sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.

#### Crédit d'étude de CHF 275'000.- pour la requalification du chemin de la Petite-Voie sur la parcelle n° 1905 et le passage à pied de la parcelle n° 1906 de la commune de Genthod

Le Conseil municipal refuse:

1. De procéder à une étude de CHF 275'000.- TTC pour la requalification du chemin de la Petite-Voie sur la parcelle n° 1905 et le passage à pied de la parcelle n° 1906 de la commune de Genthod.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 275'000.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. Lors de la réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

Mise au vote, **la délibération est refusée à la majorité simple** par 6 oui, 8 non, 1 abstention sur 16 conseillers municipaux présents à la séance.

### SÉANCE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

#### Proposition d'indemnités allouées en 2024 pour les maires, adjoints et conseillers municipaux

Le Conseil municipal décide:

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 70'600.- et à chaque Adjoint à CHF 56'480.-, soit CHF 183'560.- au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 25'000.-, pour les séances des commissions à CHF 50'000.-, soit CHF 75'000.- au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2024 suivantes: 012.300 indemnités Maire et Adjoints; 011.300 indemnités Conseillers municipaux.

Mise au vote, **la délibération est acceptée à la majorité simple** par 14 oui, soit à l'unanimité, sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.

# BILAN

## DES COMMISSIONS

### SUR L'ANNÉE 2023

## RAPPORT

### DES COMMISSIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JUIN 2023

Rapport des commissions  
premier semestre 2023

M. Rosset, président de la commission  
Aménagement et Mobilité

“ Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, la commission Aménagement et Mobilité s’est réunie 4 fois.

#### Aménagement

Plan directeur communal (PDCoM)

Après plus de deux ans de travail par la commission, l’avant-projet du PDCoM a été remis par notre mandataire, le bureau Ortis Robyr, le 16 décembre 2022 pour la consultation technique des services de l’Etat concernés: l’Office de l’urbanisme (OU), la Direction du projet d’agglomération (DPA), du Service de l’environnement et des risques majeurs (SERMA), de la Commission d’urbanisme et de la Commission des monuments et des sites. Le préavis de l’enquête technique a été retourné à notre mandataire par l’Office de l’urbanisme à la mi-mai puis, après analyse par ses soins, présenté à la commission le 12 juin.

Comme remarque générale, l’Office de l’urbanisme relève la qualité des documents et leur clarté. La structure de notre avant-projet de PDCoM reprend celle préconisée par le Guide des PDCoM qu’elle complète de manière approfondie et bien structurée, ce qui permet d’avoir un document facile à utiliser.

Des observations ont toutefois, comme l’on pouvait s’y attendre, été formulées. Notre mandataire les prendra en compte, appelant la commission à se prononcer sur les éléments qui le nécessitent. Le travail de la commission va donc se poursuivre dès la rentrée, dans la perspective, ensuite, de pouvoir mettre le document final en consultation publique, à l’automne probablement.

#### Printanière

Suite aux inquiétudes exprimées par des propriétaires de la Printanière concernant l’image directrice élaborée pour ce périmètre et qui figure dans l’avant-projet de PDCoM, une délégation a été reçue et auditionnée par la commission le 23 janvier. Sur ce même sujet, et à la demande du Conseil municipal, la commission s’est par ailleurs saisie de la motion du groupe PLR intitulée “Pour le respect du caractère rural de Genthod dans le Plan Directeur Communal (non à la densification et dans les lignes directrices) et Pour un Plan Directeur Communal de Bellevue sans ingérence sur la Commune de Genthod (non à l’intercommunalité sur la zone de la Printanière)”. La discussion en commission, le 20 juin dernier, a permis de clarifier le déroulé et le but de l’image directrice de la Printanière, ainsi que, de manière plus générale, les possibilités de densification envisagées par le PDCoM pour le territoire communal, en fonction de l’affectation des différentes zones, de la proximité aux transports publics et des contraintes aéroportuaires.

#### Mobilité

Stationnement et vitesse de circulation

Lors de la séance du 14 mars, le Conseil municipal a accepté les projets étudiés par la commission au cours de ces deux dernières années et finalisés début 2023:

- > la mise en œuvre - en deux temps - du concept de stationnement sur l’ensemble du territoire de la commune de Genthod;
- > la désaffectation d’une partie des places de stationnement sises à la gare de Genthod-Bellevue du domaine public communal au domaine privé communal, afin de réaliser un parking privé géré par la Commune;
- > l’adoption d’un règlement pour ce parking privé communal;
- > la réalisation des travaux d’aménagement de zones à vitesse modérée sur différents segments de la commune, à savoir “Genthod-le-Haut”, “Cœur du village”, “Pré-Roset” et “Printanière”.

#### Voie Verte

Les représentants de l’Office de l’urbanisme et le bureau Urbaplan ont présenté à la commission la première phase intitulée “séquence 1”, dont la réalisation est prévue entre 2025 et 2026. Elle est délimitée ainsi: gare de Chambésy - chemin de la Glaise, Webster University, traversée de la route de Collex - chemin des Rousses - traversée du parc Lullin. La commission a analysé le secteur gentousien et formulé des suggestions dans une optique visant à réaliser des aménagements harmonieux.

Pour ce qui est de la suite du parcours sur la commune de Genthod, des ateliers participatifs seront organisés ultérieurement par le Canton.

Je remercie le secrétaire général et le secrétariat pour le suivi administratif et technique, Karen Guinand pour sa collaboration précieuse et les membres de la commission pour leur implication.”

#### Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d’investissement aux communes genevoises

Le Conseil municipal décide:

1. D’ouvrir au Maire un crédit de CHF 240’300.- pour le versement d’une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l’accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l’actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 “subventions d’investissements versées à des communes ou à des établissements qu’elles financent en commun”).
3. D’amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2024.
4. D’autoriser le Maire à prélever sur un compte de la commune jusqu’à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Mise au vote, la **délibération est acceptée à la majorité simple** par 14 oui, soit à l’unanimité, sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.

#### Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2024

Le Conseil municipal décide:

1. D’approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de CHF 11’755’426.- aux charges et de CHF 11’605’425.- aux revenus, l’excédent de charges total présumé s’élevant à CHF 150’001.-.  
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de - CHF 150’001.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 25 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l’impôt sur les chiens dû en 2024 à 0 centime.

Mise au vote, la **délibération est acceptée à la majorité simple** par 14 oui, soit à l’unanimité, sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.

#### Crédit d’engagement supplémentaire de CHF 697.70 pour le bouclage du crédit d’étude de l’aménagement de la Petite-Voie voté le 5 mars 2013

Le Conseil municipal décide:

1. D’ouvrir un crédit d’engagement supplémentaire de CHF 697.70 pour le bouclage de ce crédit d’étude.
2. D’amortir cette dépense selon les modalités définies dans le crédit d’étude voté le 5 mars 2013.

Mise au vote, la **délibération est acceptée à la majorité simple** par 14 oui, soit à l’unanimité, sur 15 conseillers municipaux présents à la séance.



**M. Sanou, président de la commission Bâtiments et Travaux Publics**

« La commission des Bâtiments et Travaux Publics ne s'est réunie qu'une seule fois durant ce 1<sup>er</sup> semestre 2023.

C'était donc le 23 mai, la commission a eu une séance avec le bureau d'architectes Apaar, qui a fait une présentation de la demande préalable de la caserne des sapeurs-pompiers. Il en ressort que le projet convient aux utilisateurs ainsi qu'à l'Exécutif. Il faut dire que c'est le résultat de plusieurs rencontres conjointes.

A titre d'information, le bâtiment sera un peu plus élevé que celui de la voirie et la structure différente, pour mieux correspondre au concept de développement durable.

La demande préalable devrait être déposée en principe fin juin.

Je vous remercie de votre aimable attention et je vous souhaite à tous et toutes un très bel été."

**M. Buffle, en remplacement de Mme Glau-Lembo, présidente de la commission Culture, Sports et Loisirs**

« Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les adjoints, chères et chers collègues, cher public,

Durant le premier semestre 2023, les membres de la commission Culture, Sports et Loisirs se sont réunis à cinq reprises. Les sujets qui nous ont intéressés ont principalement été les suivants:

- > L'élaboration du programme culturel 2024 (qui est d'ailleurs toujours en cours);
- > L'attribution de subventions sportives et artistiques;
- > Et le relooking du bar du centre communal.

Concernant le programme culturel 2024, je dirais qu'il est encore un peu tôt pour en parler. Mais nous pouvons déjà vous annoncer deux événements qui semblent se confirmer:

- > Le premier est le festival International de piano organisé par l'Association "Genève Musicale".

- > Et le second concerne les 10 ans du centre communal.

Le festival International de piano pour jeunes musiciens sera la suite du Concours international qui a eu lieu du 9 au 13 mai dans notre commune et qui a connu un succès important, puisque plus de 20 jeunes provenant de 15 pays différents se sont produits sur scène et nous ont offert d'intenses émotions, tant leur niveau de pratique était élevé. Nous nous réjouissons donc d'accueillir le festival qui aura lui aussi lieu au mois de mai de l'an prochain. L'objectif de ces deux événements successifs étant de soutenir, d'encourager et d'assurer un suivi musical de jeunes musiciens talentueux.

Concernant le second événement, à savoir les dix ans du centre communal, celui-ci est toujours en cours de réflexion. Nous ne vous en dirons pas plus pour l'instant mais une chose est certaine : l'ensemble des membres de la commission souhaite célébrer cet anniversaire de manière conviviale et festive.

Concernant le relooking du bar du centre communal: Nous vous en avons déjà touché un mot en décembre dernier. L'idée était de rendre l'endroit plus chaleureux et plus accueillant. Et à cet effet, nous avons reçu le 13 juin en commission Mme Elsa Audouin, architecte d'intérieur et ex-élève de la HEAD (Haute école d'art et de design de Genève).

Nous lui avons fait part de nos attentes par rapport à ce lieu et nous sommes très impatients d'avoir son retour très prochainement. Tous les membres de la commission sont très enthousiastes à l'égard de ce projet car il a pour objectif de rendre la fréquentation de notre centre communal plus attractive.

Ce soir, nous allons devoir voter, en point 7, l'octroi d'une subvention d'investissement de CHF 55'000.- en faveur du Tennis Club de Genthod pour le remplacement de l'éclairage. Sachez donc que nous avons eu le plaisir de recevoir le 13 mars dernier en commission certains membres du comité du Tennis Club. Ces derniers nous ont exposé leur situation. Il faut savoir que leur dépense en énergie est actuellement très élevée. D'une part, en raison du chauffage de la bulle mais également en

raison de l'éclairage du site. Et en procédant au remplacement des spots existants par des LEDs, une réduction conséquente de consommation d'énergie pourrait être faite. Elle est actuellement estimée à CHF 5'000 par année. C'est pour cette raison que les membres de la commission se sont exprimés à l'unanimité en faveur de cette dépense. Nous vous invitons donc à en faire de même tout à l'heure.

Pour terminer, je souhaite remercier de tout cœur notre Maire, M. Joël Schmulowitz et M. Stéphane Baratelli pour leur important travail de suivi, et pour leur soutien indéfectible. Et je souhaite également remercier les membres de la commission pour leur présence, leur bonne humeur et leur créativité.

Et à toi Olivier, je voudrais simplement te dire Merci. Merci pour tout. Tu vas nous manquer, c'est certain!!!"

**M. Guex, président de la commission Environnement**

« Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Les membres de la commission se sont rencontrés à 4 reprises cette année.

Nous avons pu faire le point sur les dégâts aux arbres lors du dernier épisode de bise grâce à la présence de M. Alexandre Nussbaumer. Cela nous a également permis de faire plus ample connaissance et de mieux comprendre l'activité de la voirie.

Mme Sandra Rochat nous a présenté un projet de désimperméabilisation du préau de l'ancienne école dessiné par un architecte paysagiste sur la base des travaux de la commission. Pour rappel, la commission avait réfléchi et discuté d'une transformation de ce préau. L'architecte a mis sur plan les idées de la commission et évalué le coût du projet. Celui-ci est très beau et complet. Néanmoins, la commission n'a pas souhaité le réaliser pour le moment. Raison pour laquelle il n'a pas été transmis à la commission des Finances, puis au Conseil. Je remercie encore la Mairie pour cette représentation professionnelle de nos idées. Ce projet pourra ainsi plus tard bénéficier du retour d'expérience de travaux de réaménagement des espaces verts du centre communal qui débiteront cet été.



Je ne développerai pas la présentation du projet de 2 columbariums pour le cimetière puisque que nous allons délibérer sur ce sujet dans quelques minutes.

En revanche, au mois de décembre, je vous parlais déjà de l'éclairage public. M. Antonio Nobre des SIG nous avait expliqué la situation de la commune en matière d'éclairage public, ainsi que les solutions techniques actuelles, en particulier le remplacement des sources lumineuses anciennes par des LED. Nous avons approfondi ce sujet afin de pouvoir proposer un projet de modernisation de l'éclairage au Conseil municipal.

Ainsi, la commission a tout d'abord exprimé le souhait de conserver le modèle de lanterne tout en changeant la source lumineuse pour passer à la technologie LED. Avec ce modèle, les SIG ont transmis une proposition de remplacement chiffrée de l'intégralité des luminaires, à l'exception, en ce qui concerne le modèle, du chemin piéton qui longe la route de Valavran entre le chemin des Dézalley et le chemin de la Gandole. Le passage sous voie de la campagne Lullin fait aussi l'objet d'un traitement spécial.

Le principe d'un nouveau système d'éclairage est de pouvoir piloter précisément tant l'intensité que la période d'éclairage. La gestion d'un tel système est généralement confiée aux SIG sous la direction de la Commune.

La commission a abordé aussi bien les aspects sécuritaires, le sentiment de peur, les économies d'énergie, que les nuisances pour la santé et la nature. Les questions du réglage tant de l'intensité que des horaires ou de l'allumage automatique ont aussi été discutées.

Suite à ces échanges, des questions associées à une demande de solutions techniques alternatives ont été posées aux SIG. Les réponses obtenues, la commission a décidé d'étudier deux variantes de changement des luminaires.

La variante 1 correspond au remplacement intégral des luminaires lanternes de la commune par des modèles LED identiques. L'exception est le chemin piéton de la route de Valavran, pour lequel de nouveaux modèles de lampadaires bas ont été acceptés exceptionnellement pour répondre à la volonté de créer une trame noire en lien avec une pénétrante de verdure. Pour la petite histoire, les mâts des lampadaires de ce chemin doivent obligatoirement être remplacés car ils sont corrodés par l'urine des chiens. Le montant de l'offre SIG pour cette variante est de CHF 525'000.-.

La variante 2 consiste à une priorisation du remplacement des luminaires des voies les plus utilisées par les piétons, soit les axes de desserte des transports publics (réseau bleu de la carte présentée), à savoir les routes et chemins Valavran, Malagny, Petite-Voie, Rennex et Chênes. Le cœur des quartiers ainsi que les axes secondaires (réseau vert) seraient traités lors de prochaines étapes encore à définir. Le montant de l'offre SIG pour cette variante est de CHF 270'000.-.



En complément d'information, le chemin de la Gandole a déjà fait l'objet d'un changement de luminaires.

L'objectif actuel exprimé en matière de réglage de l'éclairage des voies principales est de maintenir un éclairage continu toute la nuit, mais avec une intensité moindre selon l'heure. Le chemin piéton de la route de Valavran sera équipé d'un allumage avec détection communicante. Pour la variante 2, l'horaire d'éclairage TPG - extinction 1h-5h - est maintenu pour le réseau vert.

Comme indiqué, les 2 variantes ont été chiffrées par les SIG. La commission n'a pas préconisé une solution plutôt qu'une autre. C'est pourquoi, la motivation de réfléchir à deux variantes étant principalement financière, le projet est désormais transmis à la commission des Finances. Dans l'intervalle, je me tiens à votre disposition pour toutes explications supplémentaires.

Pour conclure, je remercie encore Mme Sandra Rochat, M. Alexandre Nussbaumer, M. Yvan Rochat et M. le Maire pour leur disponibilité, ainsi que les membres de la commission, avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à débattre de manière constructive.

Je vous remercie pour votre attention."

### **Mme Udry, présidente de la commission Finances, Administration et Économie Publiques**

" Je tiens tout d'abord à remercier particulièrement M. le Maire, Yvan Rochat et Sonia Lardi pour leur énorme travail qui nous a permis d'avancer assez rapidement ce semestre. La commission s'est réunie à 6 reprises, notamment pour se prononcer sur:

- > les crédits d'étude de la Voie Verte;
- > les réfections de collecteurs;
- > les crédits d'aménagement tels que le concept de modération de vitesse;
- > la réalisation de deux colombariums et de l'éclairage du Tennis Club.

Nous nous sommes aussi penchés sur les modifications du règlement du Conseil municipal pour l'introduction d'un Conseiller municipal suppléant. Nous avons mis en place une révision du règlement du personnel de la Commune voté il y a 2 séances de Conseil municipal de cela. Notre commission s'est prononcée sur les comptes 2022 qui nous ont alertés sur le futur des finances de la Commune, comme l'a dit M. le Maire, et nous continuerons à nous pencher attentivement sur eux au semestre suivant. "

### **M. Reinmann, président de la commission Sécurité**

"La commission ne s'est pas réunie ce semestre car il n'y avait pas de raison majeure à le faire.

Les prochaines séances auront lieu en septembre et novembre."

### **Mme Vizcaino, présidente de la commission Social et Naturalisations**

" La commission Social et Naturalisations s'est réunie cinq fois depuis le début de l'année 2023.

Pour l'aide à l'étranger, la Mairie a reçu 33 dossiers que Sandra Rochat a préévalués et préavisés et que les membres de la commission ont étudiés et traités.

16 dossiers ont été retenus par les commissaires et 13 ont reçu une aide financière de la part de la Commune de Genthod. Parmi les 3 dossiers restants, 2 seront repris à la fin de l'année si le budget (de CHF 70'000.-) n'a pas été totalement dépensé et 1 projet a déjà été réalisé et avait obtenu la somme nécessaire avant notre soutien financier qui n'était dès lors plus nécessaire. Il s'agissait d'un projet de l'association "Bike to School", fondée en 2022 par sept étudiants de l'Université de Genève, qui désiraient améliorer l'accès à l'école pour 22 enfants parmi les plus démunis de la région de Thiès au Sénégal.

A ce jour CHF 41'100.- ont été alloués à ces 13 projets; 5 concernent des pays d'Afrique, 6 des pays d'Asie et 2 des pays d'Amérique latine.

Favoriser l'accès à l'école et aux études pour les plus démunis, donner l'accès à l'eau potable, permettre l'accès à une formation (surtout pour les femmes) afin d'assurer un revenu pour leur famille sont les principaux objectifs des associations que nous avons soutenues durant ce semestre.

Pour l'aide en Suisse, la Mairie a reçu plus de 40 demandes de soutien financier durant ce premier semestre, l'Exécutif en a retenu plus de la moitié. Lors de deux séances de la commission, à l'aide d'un tableau recensant la totalité des demandes, Karen Guinand a présenté aux membres de la commission les dossiers et leur a proposé une somme allouée à chaque projet retenu. Ceux-ci ont pu alors valider ces choix, discuter des sommes attribuées, voire les modifier, et proposer des dossiers qui n'ont pas été retenus. A ce jour, CHF 27'800.- ont été alloués sur un budget de CHF 70'000.-.

Pour cette année, les sorties proposées aux aînés par la commission sont:

- > un spectacle "Ma vie de courbettes" de Laurent Deshusses (en début d'année);
- > un repas à Yvoire avec trajet en bateau "belle époque" de la CGN (le 25 mai dernier);
- > le cirque Knie (à la fin de l'été);
- > les Automnales (en novembre).

Vu le succès rencontré lors de la Revue, l'année dernière, une alternance entre le cirque Knie et la Revue est proposée.

Pour encadrer les jeunes, une Travailleuse Sociale Hors Murs supplémentaire a été engagée à 30% à partir de mi-mai.

Le chantier de l'Ancienne Poste avance, les jeunes ont participé à la pose de la peinture et à l'aménagement de leur local. La FASE a beaucoup apprécié la proposition d'économie circulaire de la Mairie (demande de don de mobilier auprès de la population).

Plusieurs sorties ont déjà été réalisées selon le système 1/3 financé par les jeunes (moitié par la vente de pâtisseries, moitié par les jeunes eux-mêmes) et 2/3 par le budget alloué par la Commune à la FASE.

Dans sa séance du 22 mai, les commissaires ont préavisé favorablement la modification des statuts du Groupement intercommunal de la crèche (GIC), renommé Groupement intercommunal pour la petite enfance (GIPE). Cette modification fait d'ailleurs aujourd'hui l'objet d'une délibération pour laquelle vous allez voter au point 5 de l'ordre du jour de cette séance du Conseil municipal.

Enfin, en ce qui concerne les naturalisations, la Mairie a reçu deux demandes de naturalisation en novembre 2022, elles ont été traitées favorablement par la commission en février et mars de cette année. Depuis, il n'y a plus eu de demandes de naturalisation.

Pour conclure, je remercie:

- > Sonia Lardi pour l'organisation des sorties des aînés et la gestion de l'ensemble des contraintes administratives liées à cette commission;
- > Sandra Rochat pour son préavis dans les dossiers de demande d'aide à l'étranger et le suivi des courriers-réponses qu'elle adresse aux associations requérantes;
- > Karen Guinand pour son travail en amont des séances et toutes les informations qu'elle nous donne durant celles-ci;
- > Bettina Decosterd, Lorella Glaus-Lembo, Julie Udry, Marco Realini, Bruno Reinmann et Olivier Righetti, membres de la commission, pour leur investissement dans l'étude des dossiers de demande d'aide à l'étranger et les visites qu'ils/elles effectuent auprès des candidat-e-s à la naturalisation."

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2023

### Rapport des commissions deuxième semestre 2023

#### M. Rosset, président de la commission Aménagement et Mobilité

“ Au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2023, la commission Aménagement et Mobilité s’est réunie 3 fois dont une séance conjointe avec la commission Sécurité. A noter qu’une quatrième réunion est agendée pour le 11 décembre prochain.

#### Aménagement

##### Plan directeur communal (PDCom)

Lors de la séance du 28 août, le suivi de l’enquête technique a été effectué en présence de notre mandataire, Madame Ortis Robyr, notamment s’agissant de la stratégie pour la zone 5 (zone villas).

Les éléments figurant dans l’avant-projet de PDCom et les remarques formulées par les services cantonaux dans le cadre de l’enquête technique ont été discutés.

Cette stratégie telle qu’énoncée dans l’avant-projet de PDCom prévoit une densification accrue uniquement dans des périmètres proches des gares de Genthod-Bellevue et du Creux-de-Genthod, avec une certaine avancée à l’intérieur des courbes de bruit. Les contours précis de ces périmètres de densification accrue ont ensuite été finalisés par la commission durant la séance du 26 septembre.

Les recommandations, applicables pour tout développement dans l’ensemble de la zone 5, indépendamment de sa densité, qui figurent dans l’avant-projet de PDCom ont également été discutées et confirmées.

Le 8 novembre, le mandataire a remis à la mairie l’avant-projet de PDCom, amendé et complété, afin que les membres de la commission puissent formuler, le cas échéant, leurs dernières observations. La séance du 11 décembre est prévue à cet effet.

Le calendrier de la consultation publique n’est pas encore défini mais on peut imaginer qu’elle se déroulera dans le courant du premier trimestre 2024.

#### Mobilité

Cf. le rapport du président de la commission Sécurité, M. Bruno Reinmann.

Je remercie le secrétaire général et le secrétariat pour le suivi administratif et technique, Karen Guinand pour sa collaboration précieuse et les membres de la commission pour leur implication.”

#### M. Sanou, président de la commission Bâtiments et Travaux Publics

“ Durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2023, la Commission des Bâtiments et Travaux Publics s’est réunie 4 fois.

La 1<sup>ère</sup> réunion s’est tenue le 4 septembre 2023, avec 2 points à l’ordre du jour:

- > L’évolution du projet de la caserne des pompiers et du dépôt de la demande préalable;
- > Présentation du projet de changement des éclairages des bâtiments du patrimoine communal, à la suite d’une étude demandée par l’Exécutif, du fait de la vétusté des installations, et qui sont obsolètes.

La 2<sup>ème</sup> rencontre a eu lieu le 18 septembre en présence de l’entreprise Kreutzer qui nous a fait une présentation plus technique du changement des éclairages dont nous avons parlé précédemment.

Le 25 septembre, la Commission s’est réunie pour discuter d’un crédit d’étude sur la requalification de la Petite-Voie, avec la présentation du projet par Urbaplan et SGI. A l’issue des débats, la Commission a décidé à l’unanimité d’accepter le crédit d’étude.

Enfin, la séance du 3 octobre était consacrée au budget 2024.

Ce budget tel que présenté, a été adopté à l’unanimité par la Commission.

Je remercie les commissaires pour leur implication constante et précieuse dans les débats. Merci à Andréas Baumgartner ainsi qu’au Secrétaire général pour leur soutien combien important dans le traitement des dossiers.

Je vous remercie de votre aimable attention.”

#### Mme Glaus-Lembo, présidente de la commission Culture, Sports et Loisirs

“ Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les adjoints, chères et chers collègues, cher public,

Durant le deuxième semestre 2023 la commission Culture, Sports et Loisirs s’est réunie à quatre reprises. Les sujets qui nous ont occupés durant ce semestre ont principalement été les suivants:

- > La finalisation du programme culturel 2024;
- > Le relooking du foyer du centre communal;
- > Une séance spéciale dédiée à l’élaboration du budget 2024.

Concernant le programme culturel 2024, celui-ci vous sera dévoilé, comme c’est désormais habituel en deux parties: La première en janvier, la seconde en juin.

Nous allons cependant vous faire deux petites anticipations:

La première est le Festival international de piano. Souvenez-vous, nous avons accueilli cette année au mois de mai un concours international de piano pour jeunes musiciens de moins de 18 ans. Ce concours qui était organisé par “Genève Musicale” qui est une association qui regroupe des musiciens professionnels avait réuni une vingtaine de jeunes pianistes venant des quatre coins du monde. L’évènement avait rencontré un énorme succès.

En 2024, le Festival de piano prendra donc la relève et proposera une plateforme musicale sous forme de concerts, de masterclasses, d’ateliers et de conférences entre maîtres et participants souhaitant enrichir leurs connaissances musicales. A noter que tous les demi-finalistes du concours seront présents. Le Festival débutera le mardi 7 mai par un concert d’ouverture sur le thème du tango et se clôturera le samedi 11 mai par un magnifique concert “maîtres et élèves”. Nous vous invitons d’ores et déjà à réserver ces dates.

Le deuxième évènement que nous tenons à vous dévoiler ce soir sera la fête des dix ans d’anniversaire de notre Centre Communal. L’évènement sera concentré sur une journée entière. Il sera bien évidemment commémoratif, intergénérationnel et multiculturel et surtout très festif. Mais nous ne vous en dirons pas plus pour l’instant.

Concernant le relooking du foyer du nouveau Centre Communal, la commission y travaille encore et nous espérons pouvoir revenir vers vous très prochainement avec un projet concret.

Et pour revenir sur le thème de la Course de l’Escalade, nous avons comme chaque année organisé notre concours de dessin. C’est avec un immense plaisir que nous avons pu admirer les nombreux dessins qui nous sont parvenus. Le thème cette année était: “Dessine-moi ton héroïne ou ton héros préféré de l’Escalade”. C’est une petite Célia qui a remporté le concours et qui a eu le plaisir de voir son dessin imprimé sur les T-Shirts offerts aux participants de la course. Bravo à elle!

Pour terminer, je souhaiterais saluer le retour de Mme Isch dans notre commission. Commission qu’elle connaît d’ailleurs particulièrement bien pour y avoir siégé en tant que présidente durant plusieurs années. Mme Isch vient en remplacement de M. Olivier Righetti parti vivre sous le soleil des Pouilles. Et remercier chaleureusement l’ensemble des membres pour leur participation toujours active et enrichissante aux travaux de commission. J’adresse mes chaleureux remerciements également à notre Maire, M. Joël Schmulovitz, à M. Stéphane Baratelli et à notre secrétaire Général M. Yvan Rochat pour leur présence et leur soutien durant le semestre écoulé.”

#### M. Guex, président de la commission Environnement

“ Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

La commission Environnement s’est réunie à une seule occasion cet automne pour l’établissement du budget. Lors de cette séance nous avons aussi discuté du projet d’abattage de l’OCAN dans la partie forestière du parc Lullin.

Enfin, je remercie l’équipe administrative de la Mairie, l’Exécutif, ainsi que les membres de la commission pour leur précieuse collaboration.

Je vous remercie pour votre attention.”

#### Mme Udry, présidente de la commission Finance, Administration et Économie Publique

“ Ce semestre la commission Finance, Administration et Économie Publique s’est principalement consacrée à l’élaboration du budget 2024 dans le cadre d’un grand travail d’arbitrage des dépenses dans toutes les commissions. Nous remercions la Mairie ainsi que l’ensemble des commissions pour leurs efforts qui ont permis de contenir le budget dans des limites acceptables. Pour le surplus la commission a aussi traité de plusieurs projets, tels que le changement d’éclairage public ou encore la cession d’un chemin privé. Finalement je tiens également à remercier l’ensemble des membres de la commission pour leur travail et me réjouis de la suite.”

#### M. Reinmann, président de la commission Sécurité

“ La commission Sécurité s’est réunie à deux reprises pendant le deuxième semestre 2023.

La séance conjointe Sécurité / Aménagement du 12 septembre avait pour but de traiter deux sujets:

- > Le carrefour route de Valavran/route de Collex;
- > La pétition ligne TPG 52.

Deux invités, M. Olivier Norer (TPG) et M. Benoît Lacas (OTC) ont assisté à cette commission conjointe.

#### Le carrefour route de Valavran / route de Collex:

Suite aux travaux à Bellevue, ce carrefour a subi une augmentation sensible du trafic, il s’en est suivi un certain chaos. Il fallait trouver une solution à court terme pour régler ce problème sachant qu’à la fin des travaux à la route de Lausanne à Bellevue, un giratoire naîtra de ses cendres à cet endroit.

Deux solutions seraient envisagées, des feux de circulation intelligents, capables d’accorder la priorité aux bus des TPG et un planton posté aux heures de pointe.

Un long échange de points de vue a eu lieu. M. Lacas va étudier la pose de ces feux de circulation intelligents avec ses collègues de l’OTC.

### La pétition ligne TPG 52:

Les pétitionnaires critiquent les nuisances et les risques sécuritaires occasionnés par les bus des TPG au chemin de Mont-Rose. M. Norer (TPG) souligne que le déplacement du terminus coûterait trop cher et que des bus électriques de plus petite taille sont prévus à terme.

La problématique du périmètre à sécuriser sera traitée dans le cadre du projet d'aménagement de la zone 30 km/h.

### Budget 2024, bilan sécurité deuxième semestre:

Le budget de la société Python est reconduit, il leur est demandé de plus sortir de leurs véhicules mais aussi de patrouiller plus lentement afin d'avoir une meilleure vision de ce qui se passe à l'intérieur des propriétés.

La commission a demandé une nouvelle ligne budgétaire au niveau des revenus des horodateurs pour une somme de CHF 10'000.-.

Le budget Sécurité a été approuvé par 5 membres présents sur 6, le dernier l'accepte sous réserve car impliqué à l'ORPC Valavran.

Le bilan sécurité de la commune, d'après la police cantonale, est plutôt satisfaisant. Cette dernière constate une baisse de 42% des cambriolages pour l'été 2023 par rapport à l'été 2022.

Nous avons tout de même eu huit cambriolages et une tentative pendant l'été 2023 ce qui est toujours désagréable à constater."

### Mme Vizcaino, présidente de la commission Social et Naturalisations

" La commission Social et Naturalisations s'est réunie 2 fois lors du 2<sup>ème</sup> semestre 2023 et se réunira encore une fois le 11 décembre pour finaliser l'aide à l'étranger et l'aide en Suisse.

Pour l'aide à l'étranger, la Mairie a reçu 8 dossiers durant cette période, la commission a retenu 2 dossiers sur les 6 qu'elle a déjà étudiés, l'un concerne l'accès à l'eau par la construction de châteaux d'eau pour les populations déplacées du Burkina Faso et l'autre l'achat de 15 ordinateurs portables pour équiper des salles de la capitale de la République Centrafricaine pour la création d'activités visant la promotion de la paix et des droits humains à l'intention de la jeunesse et du public.

La commission devra encore se prononcer, le 11 décembre prochain, sur les 2 dossiers restants, ainsi que sur 2 autres qu'elle a gardés pour la fin de l'année.

A ce jour, CHF 51'150.- ont été attribués à des projets. Il reste donc un solde de CHF 18'850.- sur les CHF 70'000.- budgétés (ce qui représente le 0,56% du budget de fonctionnement de la commune pour 2023. Je vous rappelle à ce propos que le 0,7% du budget de fonctionnement d'une commune est vivement recommandé pour l'aide internationale).

Lors de leur dernière séance de l'année (le 11 décembre), les membres de la commission décideront de l'attribution du solde.

Quant à l'aide en Suisse, le 11 décembre prochain, Karen Guinand présentera aux membres de la commission les derniers dossiers reçus par la Mairie et soutenus par l'Exécutif. Les commissaires pourront, lors de cette séance, proposer éventuellement des associations pour clore le budget de l'aide en Suisse, qui se monte, pour rappel, à CHF 70'000.- pour 2023.

En ce qui concerne les sorties proposées aux aînés par la commission cet automne: Le Cirque Knie et la traditionnelle journée aux Automnales, avec repas, ont eu lieu respectivement le 13 septembre et le 13 novembre.

Pour les naturalisations, la Mairie a reçu, durant ce deuxième semestre, deux demandes de naturalisation, les deux vous ont été présentées en début de ce CM, à huis clos.

Enfin, en ce qui concerne le budget 2024 prévu pour les affaires sociales et naturalisations, il a été présenté en détail par Karen Guinand aux membres de la commission et a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Pour conclure, je remercie tous les membres de cette commission pour le temps consacré à l'étude des dossiers et aux visites pour les naturalisations, ainsi que le secrétariat pour la préparation, en amont, des séances et des sorties pour les aînés. Je remercie bien sûr Karen Guinand qui informe, à chaque séance, les membres de la commission sur les différents sujets qui concernent les affaires sociales de la commune."

# ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD...

## Rapport Service de la cohésion sociale 2023

En 2023, avec la mise à disposition de l'Ancienne Poste et la présence accrue du TSHM de la FASE sur le territoire de notre commune, la transformation du Service social de Genthod en Service de la cohésion sociale a pris tout son sens. En effet, la collaboration de notre conseillère sociale avec d'une part le Bel-Âge et d'autre part la FASE permet d'assurer un relais entre les volets collectifs de l'action sociale et le travail individuel.

Ainsi l'encadrement des jeunes "au quotidien" est assuré par la FASE qui, en cas de besoins spécifiques, par exemple financiers, peut s'adresser au Service de la cohésion sociale pour une recherche de solutions.

De même, si la conseillère sociale s'appuie sur les activités du Bel-Âge en tant qu'offres de prestations qui permettent de réduire l'isolement, le Comité du Bel-Âge peut faire appel aux services de la conseillère sociale lorsqu'un de leurs membres a des questions qui requièrent un savoir plus "technique".

En 2023, outre la seconde édition du Thé dansant qui a eu lieu le 18 novembre 2023, nous avons lancé des réunions tripartites pour faire vivre l'Ancienne Poste et établir des synergies entre les jeunes qui fréquentent la FASE et les membres du Bel-Âge.

En dehors de ces actions collectives, la conseillère sociale participe à plusieurs réseaux qui sont autant d'occasions de créer des liens, trouver des ressources et se tenir au courant de l'évolution des travaux du Département de la cohésion sociale:

- > Plateforme du réseau seniors Genève, 5 rencontres annuelles autour d'un thème fixé d'avance avec des invités experts;
- > RSC, le réseau des responsables de services sociaux communaux, 6-8 rencontres annuelles;
- > Réseau d'échange de pratiques: 2 rencontres annuelles autour d'un thème avec des invités, destiné avant tout à des assistants sociaux travaillant seuls;
- > Réseau de la coordination du bénévolat: le bénévolat est très répandu dans les communes pour différentes actions. A Genthod, les bénévoles sont actifs en tant que conducteurs et visiteurs sociaux;
- > Collaborations intercommunales avec les autres services sociaux communaux, en particulier ceux de la Rive droite.



Dans son travail individuel, la conseillère reçoit à son bureau des personnes pour toute demande concernant des démarches administratives ayant trait au domaine social: aide au remplissage de divers formulaires tels que: demandes de prestations complémentaires, de subsides de l'assurance maladie, inscription (voire pré-inscription) en EMS, demandes de dons auprès de fondations de droit privé, mais aussi aide au remplissage de la déclaration d'impôts en cas de bas revenus, aide aux démarches à faire exclusivement sur internet. Dans le cadre de ces démarches la conseillère sociale est amenée à collaborer avec les services cantonaux (Service des prestations complémentaires, Hospice Général, Administration fiscale cantonale, OCPM, Office cantonal de l'Emploi) ou des services privés comme les assurances maladie.

Les demandes de soutien financier se sont accrues ces dernières années et la Commune dispose, comme les autres communes genevoises, d'un budget pour de l'aide sociale individuelle. Celle-ci est attribuée après une étude minutieuse de la situation financière des demandeurs et un accord de l'Exécutif, qui reçoit les dossiers sous forme anonymisée, est nécessaire. Ces soutiens financiers ponctuels sont octroyés pour éviter des poursuites, un surendettement et des difficultés à se nourrir. Il est arrivé que nous procédions à des avances sur des financements cantonaux dont les décisions tardent et dans ce cas, le montant de ces avances nous est entièrement restitué par la suite.

Dans le grand âge ou quand la santé se dégrade, la conseillère sociale peut renseigner les personnes touchées sur les possibilités de logement adapté existantes, sur les solutions de répit pour les proches aidants, et elle participe à des coordinations de réseau demandées par le réseau de soins ou la famille.

Depuis 2023, la loi sur la répartition des tâches canton-communes demande que les communes offrent à leurs habitants retraités des prestations d'accompagnement social et de prévention de l'isolement. Genthod a été avant-gardiste sur ce point puisque le service social de la Commune a vu le jour en 2011; il était d'ailleurs réservé aux aînés jusqu'en 2019.

### Rapport Bibliothèque 2023

Au 31 décembre 2023, le fonds documentaire de la Bibliothèque s'élevait à 17'608 titres disponibles en prêt, dont 368 acquis durant l'année.

Le fichier des lecteurs indiquait 282 lecteurs actifs, dont 27 nouvelles inscriptions. Celui des prêts totalisait 6'647 documents empruntés.

Le samedi 4 février, de 14h à 17h, la Bibliothèque accueillait Anne-Virginie Lucot. Astrologue humaniste, auteure de plusieurs livres et artiste, elle anima avec enthousiasme un atelier sur le thème "Et si la seule réponse que vous cherchiez c'était vous?" Moment de détente ludique et sensible sur le chemin vers la conscience de soi, moment d'échange et de partage qui fut très apprécié.



La 6<sup>ème</sup> nuit à la Bibliothèque

Le samedi 4 novembre, ce furent Noam Rieder et Luciano Blumer qui, le temps d'un après-midi, animèrent avec brio un atelier-découverte des "Jeux de Rôles sur table". Ils guidèrent un public vite conquis et captivé, à entrer en héros dans une histoire incroyable, à voyager dans un univers d'heroic-fantasy, au gré de l'imaginaire de chacun comme seule limite. Immersion dans ce passionnant jeu de société magistralement réussie!

Le soir du 13 octobre, Nora, Anjali, Alexis, Sofia, Aissatou, Emilia, Juliette, Louis, Ada, et leurs nombreux Doudous également très motivés, se réunirent pour vivre la joyeuse expérience de "passer une nuit à la Biblio".

Les livres semblant désormais s'être habitués aux séjours nocturnes des enfants, ce sont les Doudous qui se manifestèrent (2 spectacles de Doudous!) et qui empêchèrent les enfants de dormir.

On se souviendra également d'un défilé de mode, et peut-être surtout des frayeurs occasionnées par de nombreux coups frappés aux fenêtres depuis la route de Rennex...

Cette nuit était la 6<sup>ème</sup> du genre organisée dans la Bibliothèque, avec toujours la même intensité émotionnelle, la même joie et la même puissance d'une indicible fraternité. Parce que ces enfants réunis en mode "camping" au milieu des livres se révèlent chaque fois incroyablement merveilleux!

## Geneva English School Genthod

École internationale fondée en 1961, la Geneva English School (GES) suit le programme scolaire anglais.

Répartie sur deux campus situés à Genthod et à Versoix, la GES accueille des élèves âgés de 3 à 18 ans. Le campus primaire se trouve à Genthod dans un écrin de verdure spectaculaire surplombant la chaîne montagneuse du Mont Blanc, tandis que les élèves du cycle secondaire évoluent dans un environnement architectural ultra moderne à Versoix.

### GES fête ses premiers diplômés

Suite aux premiers examens A Level (Advanced Level) britanniques validés durant l'été 2023, c'est avec une grande joie et fierté que la première dizaine de diplômés ont reçu leurs excellents résultats. L'excellence académique était au rendez-vous, avec 100% de réussite, 72% des élèves recevant des notes entre A\* et A (la note maximale étant A\*) et 47% des notes reçues étant également entre A\* et A. Grâce aux efforts fournis, la volée 2023 s'est placée 20% au-dessus de la moyenne britannique pour la même année. Ces résultats leur ont permis de prendre leur envol et d'intégrer certaines des meilleures institutions d'éducation tertiaire du monde, dont des universités du Russell Group au Royaume-Uni (réseau de 24 des plus grandes universités britanniques axées sur la recherche scientifique), l'École Hôtelière de Lausanne, l'Institut Français de la Mode, l'École Polytechnique de Paris, IE Law School à Madrid, et bien d'autres encore. Ces résultats exceptionnels nous hissent en haut du classement des meilleures écoles britanniques dans le monde entier.

Notre directeur M. Williams a déclaré:

"Je suis ravi et très fier de la réussite de notre première promotion d'élèves. Leurs notes sont le reflet de leur travail acharné, car chacun d'entre eux a obtenu non seulement trois ou quatre matières dans le cadre de son A Levels, mais aussi, pour ceux d'entre eux qui le souhaitent, un Extended Project Qualification (ou travail de recherche approfondie) et un certificat de langue étrangère. Ces jeunes sont un excellent exemple de réussite scolaire et de leadership pour nos plus jeunes élèves et ont ouvert la voie à nos futures classes."

M. Crabtree, directeur de notre programme "A Level", a ajouté:

"Notre volée 2024 ayant déjà plus que doublé en taille par rapport à celle de l'année dernière, nous sommes fiers de pouvoir désormais proposer quelques 17 matières différentes au niveau A Level. Celles-ci comprennent l'art et design, l'allemand, la biologie, la chimie, l'économie, l'éducation physique, l'espagnol, le français, la géographie, l'histoire, l'informatique, la littérature anglaise, les mathématiques et les mathématiques avancées, la musique, la physique, la sociologie et le théâtre."

Notre programme international "A Level" est reconnu partout dans le monde, y compris dans les universités suisses, et il permet d'offrir une voie alternative au Baccalauréat international (IB) ou à la maturité suisse. En effet, le programme d'études anglais est le plus largement enseigné dans les écoles internationales, avec plus de 10 000 écoles à travers le monde proposant des diplômes "A Level" en fin d'études. Connue pour son approche structurée, ce programme comprend des résultats d'apprentissage clairs définis à chacune des cinq Key Stages (ou étapes clés) du parcours scolaire, et des méthodes d'évaluation qui permettent aux enseignants, aux apprenants et aux parents d'avoir une idée précise des résultats obtenus par l'élève. Cette clarté permet également aux élèves issus de la mobilité internationale de passer facilement d'une école à l'autre.

Le programme d'études anglais met également l'accent sur l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, ainsi que sur d'autres matières fondamentales telles que les sciences, les lettres, les arts et autres, qui sont enseignées en tant que disciplines individuelles plutôt que d'être fusionnées comme c'est parfois le cas dans les approches d'autres programmes internationaux.

En parallèle de leurs études en classe, les élèves de tous les âges participent à des sorties qui viennent compléter et renforcer la théorie acquise en cours. Ainsi, nos apprenants peuvent profiter de la richesse culturelle et géographique de la région lémanique grâce à des visites d'institutions locales, telles que les musées genevois et nyonnais, et d'organismes internationaux, tels que la Croix-Rouge, les Nations Unies ou le Comité olympique. Pour les plus grands, des voyages à l'étranger sont également organisés dans le cadre de leur programme d'études, comme c'est le cas pour nos élèves-géographes et leur séjour à Barcelone pour étudier les sols et les phénomènes urbains.

Accueillant désormais quelque 165 élèves en secondaire et forte de 180 enfants inscrits en primaire (contre 7 à l'ouverture du campus en septembre 2016), notre école est devenue une véritable communauté, fière de ses accomplissements et des succès de ses membres.

### Activités extra-scolaires

Cette belle camaraderie se traduit notamment dans les activités extrascolaires auxquelles prennent part tous nos élèves. Côté sports, nos élèves de tous les âges participent à de nombreuses activités, aussi bien dans le cadre du programme d'études qu'en dehors. Des sports d'hiver au basketball, du football au netball, du crossfit au golf et à l'athlétisme, nos jeunes sportifs ont porté haut et fier les couleurs de leur école, produisant des résultats exceptionnels et remportant l'or dans plusieurs compétitions locales et nationales.



A partir de 14 ans, les élèves peuvent participer au programme international du prix du Duc d'Edimbourg (The Duke of Edinburgh's International Award) fondé en 1956, qui récompense les jeunes adultes pour l'accomplissement d'une série de tâches dans les domaines suivants:

**Volontariat:** rendre un service à des particuliers ou à une communauté;

**Physique:** s'améliorer dans un domaine du sport, de la danse ou des activités physiques;

**Habilité:** développer des aptitudes pratiques, sociales et des intérêts personnels;

**Expédition:** planifier, s'entraîner, et vivre un voyage en plein air.

Ce programme est très populaire chez nos élèves depuis quelques années et nous suivons de très près leurs actions et expéditions. Tout au long de l'année, ils ont fait preuve de résilience et de courage lors de leurs aventures autour du lac Léman, en Ardèche et dans les Alpes franco-suisse.

Dès le plus jeune âge, nos élèves s'impliquent énormément dans des activités artistiques, qu'elles soient musicales, théâtrales ou autres. En primaire et en secondaire, des classes entières ont eu le bonheur de fouler la scène de l'Espace Culturel de Genthod, qui a accueilli plusieurs de nos spectacles, dont des pièces de théâtre, des comédies musicales et des récitals.

L'esprit d'équipe qui prévaut à la GES est transporté même en dehors de l'école dans des concours individuels impliquant nos élèves. En effet, notre communauté scolaire est heureuse de compter parmi les siens de véritables prodiges dans leur domaine, dont plusieurs champions de ski, une violoniste virtuose et des athlètes de haut niveau. Chacun de leur succès est célébré par l'école toute entière, créant ainsi une solidarité inégalée parmi les élèves.

Cette année encore, notre magnifique campus primaire accueillera des camps de vacances durant l'été, ouverts aux enfants de 4 à 11 ans. Dispensés par notre partenaire, Key English School, ces camps d'une semaine permettront aux inscrits de s'initier à divers sports, encadrés par des coachs bilingues anglais-français.

La taille de notre établissement nous permet de veiller au bon développement et au bien-être des enfants afin que chacun puisse suivre un programme académique très exigeant, enseigné par des professeurs passionnés.

Vous êtes francophone et/ou habitez les environs de Genève? Notre école accueille des enfants tout au long de l'année scolaire, alors si vous ne connaissez pas encore la Geneva English School, nous serions heureux de vous la faire visiter et de répondre à toutes vos questions.

### Geneva English School Genthod

Campus primaire  
36, route de Malagny | 1294 Genthod  
Campus secondaire  
160, route de Suisse | 1290 Versoix  
www.geschool.ch  
admin@geschool.ch  
t. 022 775 04 40



# BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES



Le jardin d'enfants "Les Petits Loups" a commencé sa 36<sup>ème</sup> année d'activité en septembre 2023.

Le jardin d'enfants est ouvert de la rentrée scolaire aux promotions et fermé durant les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charge de 7h45 à 12h00 le matin et de 13h15 à 17h30 l'après-midi, sauf le mercredi et le vendredi après-midi. L'accueil du lundi matin a été élargi à 26 enfants maximum vu la demande des parents pour les matinées!

Durant l'année 2023, une équipe éducative composée de trois éducatrices, une assistante socio-éducative et des stagiaires ont encadré une quarantaine d'enfants. Les enfants accueillis habitent principalement les communes de Genthod et de Bellevue. Cependant, quelques enfants des communes avoisinantes sont également inscrits en fonction des places disponibles.

Afin de mieux répondre à la demande des parents, un accueil "à la carte" est proposé. Les enfants sont répartis dans des groupes en fonction de leur âge ou dans des groupes mixtes (de deux ans à l'âge de la rentrée scolaire). Le choix du nombre de demi-journées a varié de deux à sept par semaine. Le prix de l'écolage est calculé en fonction du revenu des parents et une réduction est accordée pour les familles ayant plusieurs enfants à charge.

Le projet pédagogique élaboré par l'équipe éducative est fidèlement respecté tant sur le plan relationnel que dans l'éventail des activités proposées. Les enfants bénéficient ainsi d'une socialisation et d'un rythme qui les préparent à une entrée à l'école harmonieuse.

La gestion de l'association est assurée par un comité bénévole composé de cinq membres.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la présidente, Mme Anne Boada t. 079 419 70 93 | anne.boada@bluewin.ch

ou le jardin d'enfants durant l'année scolaire t. 022 774 25 73.



## Contact

Anne Boada | présidente  
anne.boada@bluewin.ch  
t. 022 774 25 73



La crèche intercommunale les 4 Saisons est une crèche subventionnée par 4 communes: Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy.

Elle accueille 88 enfants par jour, dès la fin du congé maternité jusqu'à l'âge de la scolarité, de 7h00 à 18h30. Le bâtiment est minergie-éco. La crèche est organisée en 7 espaces de vie répartis sur 2 étages.

La structure est pilotée par une directrice engagée depuis le 1.10.2021 ainsi qu'une adjointe pédagogique.

La dotation des équipes éducatives est soumise aux normes édictées par le SASAJ. Trois apprentis assistants-socio-éducatifs sont en formation. Deux étudiants éducateurs en cours d'emploi. Un cuisinier assure l'élaboration des repas avec l'aide d'une intendante de maison.

Au total 36 personnes constituent l'ensemble du personnel. Un pool de remplaçantes est également organisé au sein de la structure.

La fréquentation des abonnements sont définis entre le parent et la direction lors de l'inscription de l'enfant au sein de la crèche.

Types d'abonnement au sein de la Structure:

- > Matin avec repas et sieste  
70 % (de 07h00 – 14h00);
- > Après-midi  
45 % (de 14h00 – 18h30);
- > Journée entière  
100 %  
(de 07h00 – 18h30).

Pour le bien-être de l'enfant, une fréquentation n'excédant pas 10 heures par jour est recommandée.

En 2023, nos activités en lien avec la collectivité ont retrouvé un aspect convivial. Les réunions de parents, fêtes institutionnelles, colloques pédagogiques, spectacles ainsi que les activités décloisonnées au sein de l'institution ont repris un rythme dans la normalité.

Les projets clés ont été de réfléchir sur la pédagogie appliquée au sein de la crèche. Un travail conséquent a été élaboré en collaboration avec l'équipe éducative. Un référentiel pédagogique a été créé pour toutes les tranches d'âges afin d'apporter une cohésion institutionnelle dans les actions éducatives.

## Quelques projets phares en 2023

- > **Projet inclusion Clair Bois** – Chambésy accueille trois enfants les lundis, mercredis et vendredis accompagnés de leur éducateur (trice) spécialisé dans le groupe des 3-4 ans;
- > **Projet intergénérationnel EMS Le Nouveau Kermont**: rencontres tous les mercredis matin ou après-midi – diverses activités sont proposées: bricolages, jeux de société, histoires, chansons, – Repas de fin d'année à la crèche avec les résidents.

Créer un projet intergénérationnel ne signifie pas simplement mettre en présence les enfants et les personnes âgées. Le cœur du projet est de favoriser l'émergence d'un lien entre les générations.

- > **Projet Troc**: dans un principe de durabilité et de solidarité, le but de ce projet est de permettre aux parents d'échanger des vêtements de qualité pour leurs enfants. L'objectif est de permettre

aux parents de s'inscrire dans un projet institutionnel porteur de sens, qui crée du lien.

- > **Projet livre**: 1 x par semaine les enfants de tous les groupes participent à "l'atelier livre" en compagnie de Mme Viret, le bibliothécaire de l'école de Bellevue;
- > **Projet forêt**: 3 x dans la semaine pour les groupes des Petits - Moyens et Grands – permettre aux enfants de créer un lien avec la nature, améliorer leur bien-être, renforcer leur système immunitaire, leurs capacités motrices, développer leur imagination.

## La formation continue:

- > 25.03.2023 Cours de 1<sup>er</sup> secours pour l'ensemble de l'équipe éducative;
- > 21.10.2023 L'équipe a reçu une formation sur la "co-éducation", intervenante Mme Retti-Cordey, psychologue.

**Rentrée août 2023**: la rentrée a eu lieu le 7.08.23 pour l'équipe éducative et le 8.08.23 pour les familles. Cette organisation permet de recevoir les enfants dans une crèche accueillante avec un aménagement des espaces de vie prêt à être exploré. Les adaptations des Bébés se sont échelonnées durant les mois d'août et de septembre. Les dernières adaptations ont lieu en janvier.

**Communication aux familles**: en juin s'organise une réunion pour les nouveaux parents qui intégreront la crèche en août 2023. Ceci permet de faire connaissance avec l'équipe éducative, de visiter les locaux et d'organiser l'adaptation avec le (la) professionnel (le), référent de leur enfant.

**Réunion des parents**: Deux réunions s'organisent (0-2 ans et 2-4 ans) en septembre afin d'explicitier l'organisation institutionnelle et les différents projets proposés tout au long de l'année.

## Projets et moments clés en 2023

La mission de la crèche Les 4 saisons est d'accueillir l'enfant et accompagner sa famille en garantissant une prise en charge de qualité au travers d'un référentiel pédagogique et en offrant différents modes de gardes. Participer à la vie des communes en maintenant des liens avec les acteurs sociaux.

## Cette mission contribue à:

- > Procurer à l'enfant des ressources dans un cadre accueillant et sécurisant.
- > Accompagner, prévenir et soutenir son développement physique, cognitif et affectif.

- > Favoriser ses découvertes, ses apprentissages et sa créativité.
- > Offrir à l'enfant un lieu de socialisation avec ses pairs et les adultes.

**Cette mission se traduit plus spécifiquement par des rôles:**

- > Co-éduquer et soutenir le désir d'apprentissage des enfants.
- > Repérer et accompagner les enfants en difficulté.
- > Créer du lien social et lutter contre l'isolement.
- > Favoriser la conciliation de vie familiale et professionnelle.
- > Contribuer à la formation initiale et continue des professionnels de l'enfance.

**Ligne pédagogique**: elle se veut interactive, ouverte, multiple et évolutive. Le besoin, l'intérêt et le libre choix de l'enfant sont au centre de notre approche pédagogique. Le (la) professionnel(le) crée l'atmosphère propice aux apprentissages, aux découvertes et aux échanges.

Les principes éducatifs mis en avant sont: le suivi personnalisé de l'enfant (la référence), le respect du rythme, l'estime de soi, l'autonomie, la socialisation, la créativité. L'enfant est acteur de son développement.

Une Charte institutionnelle a été élaborée, afin d'établir les valeurs éducatives que nous avons déterminées comme importantes et sous-jacentes à notre pédagogie. Ce sont les suivantes: le respect, l'ouverture, le non-jugement, le plaisir, la sécurité, l'authenticité, l'empathie, l'écoute, la liberté d'expression et la tolérance.

**Des repas sains et équilibrés**: introduction du label "fourchette verte" qui remplace le label "fait maison" et le label GRTA (Genève Région Terre Avenir).

**Les valeurs**: l'accueil des jeunes enfants, tel que nous le vivons à la crèche Les 4 Saisons, repose sur des valeurs humaines. Par valeurs humaines, nous entendons les valeurs qui permettent de vivre notre humanité en compagnie et dans le respect des autres. Le respect de l'autre implique une attitude de non-jugement et d'échanges de points de vue. Dans ce sens, les règles communes régissent les actions attendues des acteurs de l'institution et visent par là même à maintenir le respect de l'autre comme élément fondamental.

Ces valeurs se déclinent concrètement sur la base des principes:

- > D'égalité: égalité des sexes, des cultures et provenances sociales.
- > De non-discrimination: du genre humain, de religion ou d'handicap.
- > De fraternité: entre pairs, quels que soient les âges.
- > De tolérance: de la différence d'un côté comme de l'autre.

## Les partenaires de soutien

**Le SASAJ** | service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour

**Le SSEJ** | service de santé de l'enfance et de la jeunesse

**Le SPMI** | service de protection des mineurs

**Le SEI** | service éducatif itinérant

## Les partenaires des communes

Les écoles

L'EMS "le nouveau Kermont" à Chambésy  
Fondation Clair Bois Chambésy  
Bioparc Genève – Bellevue  
Garderie Les Ticoquins

## 120 enfants inscrits en totalité

Bellevue | 59 enfants  
Collex-Bossy | 14 enfants  
Genthod | 25 enfants  
Pregny-Chambésy | 22 enfants

"...c'est par le jeu que l'enfant exprime ses possibilités, c'est par le jeu qu'il se découvre lui-même et qu'il se dévoile à autrui" J de Ajuriaguerra

## Contact

Nathalie Tissot Tanari | directrice  
direction@creches4saisons.ch  
chemin de la Menuiserie 41  
1293 Bellevue  
t. 022 758 06 36  
www.popepoppa.ch/fr/structures/creche-de-bellevue-4saisons/





## Harmonie de Genthod Bellevue

Chers amis de la musique,

2023 a vu la célébration du 120<sup>e</sup> anniversaire de notre Harmonie. Le challenge a été à la hauteur de l'événement puisque la fête à Genthod a permis de réunir pour une soirée les orchestres des jeunes des musiques de Genthod-Bellevue, Versoix et du Grand-Saconnex pour un morceau d'anthologie. Nous avons également eu le privilège incroyable de partager la scène avec le talentueux tuba solo, Thomas Leleu. Pour ceux qui ne seraient pas familiers avec son génie musical, sachez qu'il est le seul tubiste à avoir remporté les prestigieuses Victoires de la Musique. De plus, il parcourt régulièrement le globe aux côtés des plus grands orchestres symphoniques. Avoir Thomas Leleu parmi nous a été une chance inouïe, un moment que nous chérirons toujours. Jouer avec lui a été bien plus qu'une collaboration musicale, c'était une expérience magique qui a transcendé nos attentes. Sa virtuosité et sa passion ont ajouté une dimension exceptionnelle à notre musique, et son humble présence a enrichi notre Harmonie d'une manière inoubliable.

Je tenais à remercier les musiciens ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré pour cette fête. Grâce à leur dévouement sans faille, nous avons vécu une célébration mémorable et pleine de joie. Je remercie par ailleurs la mairie de Genthod et son maire M. Joël Schmulowitz qui nous ont mis à disposition toutes les installations.

Outre le moment phare du 120<sup>ème</sup>, nous avons également œuvré lors des traditionnelles sorties des promotions à Genthod et Pregny-Chambésy ainsi que le 1<sup>er</sup> août à Collex-Bossy et Genthod. La fin d'année fut bien plus calme puisque nous avons uniquement participé à la traditionnelle Escolanta à Bellevue.

Les remerciements ne seraient bien entendu pas complets sans parler de nos 4 communes. Leurs engagements financiers et moraux sont un pilier essentiel qui permet de concrétiser nos idées et de donner vie à nos projets. Leur vision, leur engagement et leur générosité permettent de bâtir un avenir plus fort et plus uni pour la musique populaire.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas notre association, notre musique a pour but essentiel de promouvoir la musique d'ensemble au sein des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy. Nous ne sommes pas un groupe de professionnels aguerris mais nous avons toutefois une énorme motivation à faire que notre public prenne du plaisir à nous écouter. Notre carburant: vos applaudissements.

L'Harmonie est toujours à la recherche de nouveaux musiciens, alors si les pistons vous démangent ou les clés vous grattent, n'hésitez plus et venez nous rejoindre en contactant le président par téléphone ou par courriel. Vous pourrez également trouver plus d'information sur le site Internet.

Harmonieusement vôtre.

### Contact

Patrick Jorge | président  
harmoniegb@gmail.com  
t. 079 691 73 76  
www.hemgb.com



Ecole de musique  
de Genthod - Bellevue



### Ecole de musique de Genthod-Bellevue

L'Ecole de Musique de Genthod-Bellevue propose des cours de musique aux enfants de Genthod, Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy dès l'âge de 4 ans. Ce ne sont pas moins de 110 élèves de Genthod et des communes avoisinantes qui étaient inscrits à l'EMGB l'année passée, aussi bien pour des cours collectifs d'initiation ou de formation musicale que pour des cours individuels d'instruments. Donc un effectif en hausse par rapport aux années précédentes, ce qui est très réjouissant!

L'année a été marquée par son lot d'auditions d'élèves qui se sont déroulées aussi bien au centre communal de Genthod, qu'à la salle Colovracum de Bellevue, voire même à Port Gitana par une belle journée d'été, sur le piano installé par la commune de Bellevue.

L'Orchestre junior de l'EMGB a eu le privilège de participer au grand concert du 120<sup>ème</sup> anniversaire de l'Harmonie de Genthod-Bellevue qui a eu lieu dans la salle communale le 17 juin, conjointement avec les jeunes des écoles de musique de la MMV de Versoix, et de la Sirène du Grand-Saconnex. Ce fut un grand succès et nous avons décidé de reconduire l'expérience en 2024, car ces concerts sont des occasions uniques pour nos élèves de se produire avec une grande formation, et surtout dans une si belle et vaste salle!

Si votre enfant souhaite faire de la musique, n'hésitez pas à consulter notre site internet. Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour l'inscrire à l'Ecole de Musique de Genthod-Bellevue où une équipe de professeurs compétents et dynamiques vous attend!

### Contact

Béatrice Allanic | présidente  
info.ecolemusiquegb@gmail.com  
www.hemgb.com  
t. 079 200 49 70



### FC Collex-Bossy

Le FC Collex-Bossy est un club de football qui a été créé en 1962. Il profite des installations sportives du Groupement Intercommunal Marc-Burdet et peut se réjouir d'accueillir près de 400 membres actifs, dont près des 2 tiers sont des juniors issus de la région, à savoir principalement des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy.

Pour la saison 2022-2023 qui s'est achevée en juin 2023. Notre première équipe, toujours dirigée par M. Yves Miéville, ex-joueur professionnel, a une nouvelle fois atteint son objectif principal, soit le maintien en 2<sup>ème</sup> ligue interrégionale. Après des années d'essais infructueux, notre seconde équipe a été promue en 3<sup>ème</sup> ligue. Comme chaque année, nos équipes seniors (+30 et +40) se sont bien comportées dans leurs championnats et coupes respectifs.

Au niveau des juniors, toujours sous la houlette de M. Mathieu Mayoraz, fidèle au poste lui aussi depuis de longues années, la progression individuelle et collective de nos jeunes joueurs a de nouveau été l'objectif prioritaire. Grâce au travail assidu et sérieux de nos entraîneurs et éducateurs, cet objectif a été atteint dans les grandes lignes.

Si les résultats sportifs ne sont pas forcément une priorité absolue, il est à noter avec fierté le maintien de nos juniors C Inter et le titre de champion de nos juniors B, assorti d'une promotion en B Inter, le tout sous les couleurs du Team Léman FCV-FCCB, ce qui tend à confirmer la bonne décision de créer ce mouvement en 2020, en collaboration étroite avec nos voisins du FC Versoix. Notre école de football bien garnie nous laisse de gros espoirs pour le futur de notre section juniors, donc de notre club dans son entier.

En juin 2023, nous avons pu organiser notre repas de soutien, qui avait été annulé depuis 2020, le fameux Covid étant passé par là.

Pour 2024, on peut déjà vous annoncer que notre repas de soutien aura lieu le vendredi 24 mai 2024, alors que notre tournoi Indoor se sera déjà déroulé à la salle de Genthod le week-end des 27 et 28 janvier lorsque vous lirez ces lignes.

Pour les autres manifestations, merci de vous référer à notre site [www.fccollexbossy.ch](http://www.fccollexbossy.ch).

Tout ceci pour souligner aussi l'énorme travail accompli par notre Président et son Comité. Sans eux, le club ne pourrait se porter aussi bien.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier également tous les membres du Groupement Intercommunal Marc-Burdet et leurs commissions communales respectives qui nous permettent de pouvoir mener à bien la gestion et la vie du FC Collex-Bossy.

Bonne Année 2024 à toutes et tous et Vive le FC Collex-Bossy.

Pascal Schafer  
Président d'Honneur du FCCB

### Contact

Mehdi Derouazi | président  
derouazi@fccollexbossy.ch  
t. 079 607 68 71  
www.fccollexbossy.ch



## Judo Club Collex-Bossy Bellevue Genthod

Le Judo Ju jitsu Club de Collex-Bossy/ Bellevue/Genthod dispense des cours de judo dès 4 ans jusqu'aux adultes et des cours de Ju Jitsu dès 7 ans jusqu'aux adultes sur les communes de Collex-Bossy et Bellevue.

Les inscriptions sont ouvertes durant toute la saison.

Le Judo Club a terminé pour la troisième année consécutive champion genevois des clubs.

Deux sections pour nos compétiteurs ont été créées:

- > Le groupe performance avec une dizaine de judokas de 14 à 22 ans.
- > Le groupe performance jeune avec une vingtaine de judokas de 8 à 13 ans.



Le Judo Club participe également à toutes les compétitions officielles dans toute la Suisse et même à l'étranger (France, Italie, etc.).

Il organise régulièrement des stages sur une journée et également des stages d'une semaine durant les vacances d'octobre, février, Pâques et juillet.

Si vous souhaitez des informations, vous pouvez aller sur notre site internet.

### Contact

Frédéric Buzon | président  
dès 2023 Joé Sanchez | président  
t. 076 283 44 41  
joe95sanchez@hotmail.com  
www.judo-collex.ch



## COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS DE GENTHOD

Un cœur qui reste attaché à une commune, une fonction, un devoir, mais aussi à ses citoyens afin de les aider dans la mesure des moyens à disposition de la Compagnie.

La Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod est composée de volontaires qui suivent des heures de formation pour apporter de l'aide à leurs concitoyens dans toutes les situations.

Elle a un effectif qui compte 30 sapeurs-pompiers de Genthod, dont 5 femmes ainsi que 10 cadres.

2023 a vu notre effectif diminuer, nous avons 2 sapeurs qui nous ont quittés, il



s'agit de l'aspirant Kumar Pardeep et du sapeur Iuncker Nathan pour raisons professionnelles. A vous deux, je vous souhaite une bonne continuation.

La compagnie de Genthod a fait 21 interventions et plus de 40 pour les CI de la commune.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la compagnie a mis 1 de nos aspirants à l'école de formation, et il a réussi son école. Il est devenu sapeur, le sapeur Bionda Loïc, félicitations à lui.

La Compagnie recrute toute personne, femme, homme, âgée de 18 à 35 ans. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie (022 774 12 80) ou le Commandant Nicollin.

### Contact

Stéphane Nicollin | Commandant  
t. 079 662 01 22

## Ski Club Bellevue, Collex-Bossy, Genthod



2023, 9<sup>ème</sup> année d'existence

Le Ski-Club Bellevue-Collex-Bossy-Genthod (SCBCG) note la reprise d'activités plus soutenues en 2023 et organise des sorties de ski les samedis, clé en main avec départ en car depuis le stade Marc-Burdet. Il s'agit de sorties de ski familiales, en toute décontraction, sans compétition, ou chacun skie à son rythme, en famille, entre amis ou seul. Ses Membres cultivent l'esprit du club axé sur la convivialité et l'amitié.

Le Ski-Club tente ainsi de fédérer les habitants des trois communes autour d'une activité sportive de plein air et reste attractif aux familles nombreuses ou moins aisées grâce aux tarifs attractifs et l'organisation clé en main proposant transport, ski et... rigolade!

Les cinq sorties de ski prévues en 2023 ont pu être tenues dans de bonnes conditions, sans accident grave avec une moyenne de participants légèrement à la baisse par rapport à l'année post-Covid de 2021, mais en nette recrudescence de participation par rapport à l'année 2022 qui avait été sabordée par le retour des restrictions liées au Covid (en moyenne 43 participants par sortie en 2023).

L'assemblée générale tenue en janvier 2023 et clôturant l'année 2022, s'est à nouveau tenue en présentiel à la salle des Aiglons de la Commune de Bellevue, clôturée par un apéritif et la désormais traditionnelle raclette du comité réunissant les autorités municipales des trois communes et les membres du ski-club de manière festive.

La sortie "pleine lune" de février a permis de marcher de nuit... dans le Jura et de déguster une fondue au restaurant de la Trélasse, le ski-club offrant les boissons aux membres présents. Cette soirée permet à chaque fois de découvrir d'autres facettes des personnalités des membres dans la bonne humeur... et sans perte ni de chien, ni d'enfants (sic) au retour vers le parking, contrairement à une ancienne édition restée dans les mémoires...

Le ski club s'est retrouvé au printemps pour piétiner le gazon fraîchement tondu par Monsieur le Maire de Collex-Bossy lors de la traditionnelle Paella préparée par Alexandra Munoz et sa famille. Merci à eux.

Cette nouvelle saison a vu le ski-club grandir avec l'arrivée de 43 nouveaux membres entre janvier et décembre 2023 et totalise 162 membres au 31.12.2023: 23 membres proviennent de Collex-Bossy, 30 de Genthod et la palme revient à Bellevue avec 86 membres. A noter 10 membres de Versoix et 5 Vaudois. On note 39 démissions ou cotisations impayées en 2023.

Christophe Jacquier  
Co-président du SCBCG

### Contact

Christophe Jacquier | co-président  
t. 078 880 62 00  
skiclub.bcg@gmail.com  
www.skiclub-bcg.ch



## Association des Parents d'Elèves de Genthod

Durant l'année, l'APEG a assisté à quelques réunions de la FAPEO qui permettent d'être informé des discussions en cours avec la direction générale de l'instruction publique, ainsi que des diverses problématiques qui préoccupent les parents des autres établissements.

Fin février 2023, le directeur de l'école nous annonce son départ. L'APEG souhaite le remercier en lui offrant un cahier-souvenir signé par les élèves de l'école.

En date du 6 mai 2023, l'APEG a sollicité le TCS pour organiser un atelier de sécurité routière qui fait suite à celui de 2022 et qui s'intitule "Sortie Vélo dans mon quartier". Une quinzaine d'enfants de 5P à 8P ont pu participer à cette activité qui s'est déroulée sous un soleil radieux.

Le 12 mai 2023, l'APEG a organisé le 1<sup>er</sup> troc de livres à l'école. Tous les enfants de l'école ont été invités à apporter des livres à l'école (10 maximum) qu'ils ont pu échanger contre des bons qu'ils ont pu par la suite échanger contre d'autres livres lors du troc. A cette occasion, l'APEG a offert un goûter aux enfants et aux parents. Ce fut un magnifique moment de partage et de convivialité!

Au terme de l'année scolaire, la récolte de fournitures scolaires a, comme chaque année, eu lieu et a été remise à l'association "Respaix Femmes: pour l'Education et la Santé dans la paix en Afrique".

Fin août 2023, l'APEG a participé à l'accueil des élèves de 1P le samedi précédant la rentrée scolaire, en collaboration avec Gabrielle Hofer, Tamara Lombardo et Carina Ferreira Almeida, enseignantes. Un buffet "petit-déjeuner" a été offert aux enfants et aux parents à cette occasion. Nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein de l'APEG 8 nouvelles familles.

A l'occasion de la rentrée scolaire, l'APEG a eu le plaisir d'offrir un "petit-déjeuner de rentrée" aux enfants et aux parents, tous un peu nerveux de cette première journée. Le vendredi 22 septembre 2023, l'APEG a, comme de coutume, organisé des cortèges depuis les quatre coins du village dans le cadre de la journée internationale "A pied à l'école" qui était placée sous le thème de l'exploration. Un goûter (jus de pomme, petit pain et chocolat) a ensuite été offert à tous les élèves et les enseignants dans le préau de l'école.

Les entraînements pour la course de l'Escalade ont repris durant les mois d'octobre et de novembre 2023, en collaboration avec la commission des Sports et Loisirs de la commune, présidée par Lorella Glaus. L'APEG a participé au programme Sant'e"escalade en mettant en place les entraînements de la course de l'Escalade les mercredis de 11h30 à 12h30 pendant huit semaines. Au programme: échauffement, parcours de course par groupes d'âge, collation offerte par l'Union Maraîchère de Genève et enseignements nutritionnels. Environ 50 enfants se sont inscrits, mobilisant, outre les personnes précitées et des membres du comité de l'APEG, plusieurs autres parents volontaires.

En date du 10 octobre 2023, l'APEG envoie un courrier au GIAP suite au départ précipité et non annoncé de 3 animatrices qui travaillaient depuis longtemps au parascolaire. Ce courrier est également envoyé à l'adjointe au maire, ainsi qu'au directeur de l'école qui n'étaient pas non plus au courant de ce remaniement de personnel. Ces départs, ainsi que la constatation par de nombreux parents d'une dégradation des conditions d'accueil au parascolaire sont vécus comme une rupture du lien de confiance. Une réponse du GIAP datée du 17.10.2023 nous est parvenue mais n'a pas satisfait nos attentes. Cette problématique a été discutée avec Mme Guinand, l'adjointe au maire qui a également écrit un courrier au GIAP. Suite à cela, le GIAP a rencontré Mme Guinand. Puis, Mme Sauty, responsable de secteur et Mme Demont, directrice du GIAP, nous ont accordé un entretien le 4 décembre 2023 afin d'aider au rétablissement du lien de confiance. L'échange a été constructif et un point a été fixé pour mars 2024.

A la veille des vacances d'octobre et pour préparer la fête d'Halloween, l'APEG a organisé pour la première fois le 18.10.23 un atelier "Sculpture de Citrouilles" qui a été vivement apprécié par les 23 enfants participants et leurs parents.

Plusieurs membres ont représenté l'APEG lors des Instances participatives qui ont eu lieu trois fois au cours de l'année scolaire (7.02.2023, 2.05.2023, 3.10.2023). Pour rappel, il s'agit d'un forum de discussion qui regroupe représentants de l'école, du parascolaire, des parents et de la commune. On observe une bonne interaction dans les échanges et la volonté de travailler ensemble.

Au terme de l'année 2023, le concert de Noël de l'école, regroupant les élèves du cycle élémentaire, a eu lieu le 18.12.2023. L'APEG a été présente et à l'issue des chants, elle a offert la verrée en proposant du vin et du sirop chaud, du sirop, des panettones, des mandarines et des chocolats aux parents et aux enfants présents.

#### Contact

Anabela Dias Fonseca Da Silva | présidente  
t. 022 774 06 19 | www.apeg.ch



Notre Club possède 3 courts extérieurs, dont deux couverts par une bulle en hiver, un club house, un mur d'entraînement et une buvette. Nous accueillons 265 membres, dont 112 juniors, principalement des communes de Genthod, Bellevue et Versoix.

#### École de Tennis

Nous avons 108 juniors inscrits à nos cours qui ont lieu du lundi au vendredi, y compris le mini-tennis le mercredi matin. En plus, il y a plusieurs stages d'été qui s'organisent pour les jeunes. Nous voulons respecter la qualité, ce qui signifie max 4 enfants par cours avec une exception de maximum 6 pour les tout-petits.

Nous avons une équipe de 8 professeurs avec notre responsable de l'école de tennis, Christelle Landry (079 784 56 43).

#### Soirées, tournois et animations

Nous organisons plusieurs tournois par année suivis par des soirées sympathiques autour de notre barbecue.

De plus, tous les mercredis d'été nous organisons des doubles suivis d'un repas canadien.

Pour les jeunes, nous avons 2 soirées, une à Noël et l'autre fin juin au début des vacances d'été.

#### Compétition

Nous avons 3 équipes interclubs de compétitions hommes et femmes et plusieurs équipes juniors. Ceci permet à notre club de représenter la commune dans toute la Suisse romande et d'élever le niveau de jeu de nos membres bien qu'avant tout, ce soit la convivialité qui règne au TC Genthod.

#### L'année 2024

Nous serions très heureux d'accueillir de nouveaux membres, nous vous rappelons que les habitants de la commune de Genthod et Bellevue bénéficient d'un tarif préférentiel et nous vous encourageons tous à venir nous rencontrer et jouer avec nous.

Nous continuons à accueillir nos membres et leurs amis invités lors de nos nombreuses activités conviviales. La buvette (tenue par nos juniors) sera ouverte les samedis et dimanches matin des mois de mai et juin et pendant les interclubs.

Pour tout renseignement, nous vous encourageons à visiter notre site internet.

#### Contact

Yves Kammacher | président  
t. 022 774 17 11  
www.tcgenthod.ch



#### FSG Genthod-Bellevue

La société de gym a proposé durant l'année scolaire 2022-2023 deux cours de gym par semaine aux enfants de 4 à 6 ans en raison de la forte demande et un cours pour les enfants de 6 à 8 ans. L'objectif de ces cours est de donner la possibilité aux enfants de bouger, d'explorer et développer leurs capacités motrices, de prendre confiance en eux de manière ludique. Après une partie d'échauffement, différents postes ou parcours sont proposés en petits groupes. Une introduction aux jeux collectifs est aussi au programme.

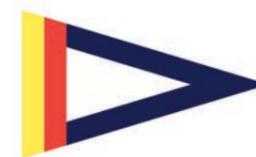
Un groupe mixte adultes se retrouve tous les mardis soir pour s'entraîner et jouer au volley-ball sans objectif de compétition mais pour le plaisir.

Durant l'assemblée générale qui a eu lieu en octobre, la décision a été prise de démissionner de l'Association Genevoise de Gymnastique (AGG). La société n'aura ainsi plus de cotisations cantonales et fédérales à payer et devient donc uniquement une société locale.

Merci à la commune de Genthod qui nous soutient depuis de nombreuses années.

#### Contact

Anne-Claude Semon | présidente  
022 774 01 78



#### Association des Navigateurs de la Baie du Creux-de-Genthod

La convivialité qui règne au sein de notre association imprègne nos événements ainsi que nos activités. Grâce à nos membres et à un comité très impliqué, nous avons pu dérouler l'ensemble de l'agenda de la saison 2023.

L'organisation des événements nautiques poursuit son développement maîtrisé. Nous nous concentrons sur des objectifs réalisables en termes de participation et de planification, et nous maintenons notre détermination à progresser dans cette voie.

La saison météorologique clémente a permis à un grand nombre de personnes de profiter abondamment de notre plan d'eau. Plusieurs skippers et équipages ont réalisé de très belles performances durant la saison et ont brillé lors des classiques lémaniques. Ils se reconnaîtront et nous les félicitons chaleureusement!

Le comité remercie ses membres pour leur présence, leur participation aux activités ou simplement pour le versement des cotisations, démontrant ainsi leur attachement à l'association. C'est grâce à cet engagement que la saison nautique du Creux-de-Genthod 2024 de l'ANBCG aura lieu.

L'ANBCG accueille volontiers en son sein les amoureux du Creux.

#### Contact

Olivier Stüssi | président  
president@anbcg.ch  
www.anbcg.ch



#### Association Ressource

Nous sommes une association dont les membres sont des professionnels qui animent des activités locales pour votre bien-être. Nous proposons des cours à l'année et des ateliers ponctuels.

2023 s'est déroulé de façon sereine. Après la préparation toujours intense de la rentrée avec beaucoup de communications, la mise à jour du dépliant et du site internet, nous avons ouvert nos cours habituels: Body Tonic, Tai Chi, Gym Douce, Yoga Senior et Ecole du Cirque pour les enfants. Le Pilates n'a pas pu débiter cette fois. C'est toujours un plaisir de mettre sur pieds ces activités, appréciées par nos fidèles participants.

En avril, nous avons tenu un stand lors de la fête villageoise à la Vigne Blanche et en mai nous avons invité nos membres pour un repas à la 3<sup>e</sup> Mi-Temps; c'est l'occasion pour chacune et chacun de prendre le temps d'échanger et de mieux se connaître.

En octobre nous avons organisé une initiation à la Bachata qui a rassemblé 5 couples dans une atmosphère détendue et joyeuse. D'autres initiations à différentes danses seront proposées.

Les cours sont ouverts aux inscriptions toute l'année, vous trouverez toutes les informations sur notre site internet.

#### Contact

Véronique Schindelholz | présidente  
comite@centre-ressource.ch  
www.centre-ressource.ch





## Association Le Bel Age

Les activités 2023 reprennent le mardi 10 janvier avec "l'apéro au Saugy" qui est une activité toute spontanée et bien sympathique suivie par une grosse poignée de fidèles membres qui se retrouvent là pour passer un moment en toute simplicité, et fait rarissime, pratiquement toujours avec le soleil! Il se répétera tous les 2<sup>e</sup> mardis de chaque mois!

## Rétrospective 2023

Le samedi 14 janvier 48 membres se retrouvent pour le premier repas de l'année, qui se déroule dans un restaurant au mois de janvier, et par la suite à la salle "Des Ecureuils" du parascolaire avec une escapade cependant à l'extérieur au mois de juillet pour nos traditionnelles grillades. Il y a eu 497 repas servis en 2023 et ce sont toujours des moments privilégiés et appréciés par les membres. Merci à Jean-Pierre Guex qui a organisé des repas de A à Z en faisant à chaque fois la cuisine avec l'aide de membres! Comme à la maison! Mais aussi MERCI à tous les organisateurs des autres repas, Arlette, Rosemary, Martine, Jeannine pour leur dévouement, sans oublier "Les Toqués" pour le repas de juillet mais aussi la traditionnelle fondue de clôture au mois de décembre en fêtant en même temps l'Escalade. Un moment mémorablement historique! **Merci aussi à tous les bénévoles sans qui Le Bel Age ne serait pas ce qu'il est!**

De janvier à novembre Jean-Claude Schöpfer organisera 10 marches avec l'aide de Michel Vaucher, en passant par le Col de la Faucille (organisée par Jean-Pierre Quesnel et sa sortie en raquettes), Couvaloup, le fortin de Genthod, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, la ville de Nyon, de Genève et le Lac Noir, avec un remerciement particulier à la

mairie pour la mise à disposition d'un bus ce jour-là! 172 marcheurs ont pu user leurs tricounis, toujours avec plaisir et la plupart du temps avec le soleil!

Arlette Porchet organisera 6 ciné-conférences à l'Espace Saladin "Istanbul ou Casablanca", Madagascar, La vie du Petit Peuple à Paris au 18<sup>e</sup> siècle, un road trip sur les routes du blues et une remise à niveau des règles de conduite en collaboration avec le TCS. Pour la première fois ces cinés conférences étaient ouvertes aux membres des Flots Bleus de Versoix qui se sont fait un plaisir de venir nous trouver.

Les réunions de jeux du mercredi ont également suivi leur bonhomme de chemin toujours sous la houlette d'Huguette Aebischer et quelques nouveaux joueurs assidus sont venus grossir les rangs! De bon augure pour l'année prochaine!

Au mois d'août, c'est la course d'école "Le Lac du Bourget" avec là aussi la bienvenue de quelques membres des Flots Bleus de Versoix, avec qui nous partagerons également 3 sorties organisées par eux aux Salines de Bex, à la Riviera Vaudoise et à Echallens.

Le samedi 18 novembre, 2<sup>e</sup> édition du "Thé dansant" en collaboration avec la mairie qui sera suivi par environ 80 personnes, presque toutes amoureuses de la danse! Une réussite totale.

Quelques réunions avec la mairie en vue de la mise à disposition dès 2024 de nouveaux locaux dévolus au Bel Age dans la maison de "l'ancienne poste"!

A tous les acteurs qui ont égayé cette année 2023, un grand merci pour votre si précieuse collaboration et un merci particulier aux membres du Comité pour l'énorme travail fourni.

Que la Mairie trouve ici aussi l'expression de notre profonde gratitude pour leur soutien tant financier que logistique, fortement apprécié.

Contact  
Gérald Mottier  
président  
www.genthodbelage.ch



## Club Nautique de Bellevue

Le Club Nautique de Bellevue (CNBe) a pour objectif de favoriser la pratique des sports nautiques, tels que la voile légère, le stand up paddle ou le kayak.

Il organise durant la saison – du mois de mai au mois d'octobre – diverses activités nautiques pour ses membres, ainsi que des cours de voile ouverts à tous, et donnés par un moniteur professionnel.

Nos membres disposent de locaux avec toilettes et douches. Des casiers sont à disposition pour la journée, avec possibilité de location à l'année.

Concernant la saison 2023, Le Club Nautique de Bellevue a réalisé sa 4<sup>ème</sup> saison, avec toujours le même enthousiasme, et permis à de nombreux habitants des communes de Bellevue, Genthod et autres de découvrir ou d'améliorer la pratique des sports nautiques, principalement grâce à notre école de voile.

Nos membres, en augmentation, apprécient le concept de partage du matériel navigant, ce qui leur permet de se rendre au club les "mains libres" et de naviguer avec un dériveur, un paddle ou un kayak.

Actuellement, la Section Voile dispose de 24 unités, et la Section Pagaie comprend 11 paddles, 8 kayaks et 1 skif.

La Section Pagaie a organisé plusieurs sorties très appréciées par nos membres et la Section Voile a eu un joli succès avec ses régates du jeudi. L'école de voile du CNBe a proposé plusieurs cours de voile, les mercredis et samedis au printemps (mai-juin) et en automne (septembre-octobre). Pour les vacances d'été (juillet-août) les stages d'une semaine sont organisés du lundi au vendredi de 9h à 16h.



## Société féminine de gymnastique

Les cours privés ont eu beaucoup de succès. Malgré ces bonnes nouvelles la saison 2023 a été péjorée par les travaux de la route de Lausanne car l'accès au club n'était pas évident...

Bonne nouvelle pour 2024, les travaux devraient être terminés fin avril pour la section au niveau de Port Saladin.

Pour avoir plus de détails sur le club, devenir membre ou s'inscrire aux cours, il faut accéder au site internet du CNBe: [www.cnbe.ch](http://www.cnbe.ch).

Contact  
Marcel Beauverd  
président  
info@cnbe.ch  
www.cnbe.ch



La Société Féminine de Gymnastique de Genthod-Bellevue (dite GymDames) propose un cours de gym douce chaque lundi du calendrier scolaire, de 19h15 à 20h15, dans la salle de gymnastique de l'école de Bellevue (gracieusement prêtée par la Commune que nous remercions) à ses membres qui paient une cotisation de CHF 100.

Trois monitrices à tour de rôle donnent le cours à une vingtaine de participantes dont l'âge s'échelonne d'environ 50 à 90 ans!

Actuellement notre société compte 26 membres actives et, aussi, 2 membres passives ne suivant plus les cours mais invitées aux activités qui ont scellé entre toutes beaucoup d'amitié.

En 2023 nous avons tenu une Assemblée Générale statutaire le 27 mars (25 présentes) pour réélire notre comité, valider nos comptes, voter des projets de sortie, suivie d'une sympathique verrée au Foyer de l'école.

Le samedi 6 mai à midi, nous étions 23 pour déguster d'excellents filets de perches sur la terrasse ensoleillée du restaurant du Lac à Versoix repris par les anciens gérants de Port Gitana qui nous ont accueillies de nombreuses fois, c'est là que nous avons dîné en 2016 pour fêter les 50 ans de notre société!

Le 3 juin une sortie en car a regroupé 19 participantes pour un bon repas au Regardoir et une croisière sur le lac de Vouglans dans le Jura.

Le 17 décembre, après le cours, c'est avec du vin chaud, une bonne soupe, des pizzas et la traditionnelle marmite de l'Escalade que nous avons joyeusement pris congé de 2023 au Foyer.

Nous remercions les mairies de Genthod et Bellevue pour leur soutien et les subventions allouées.

Contact  
Martine Bettiol-Detraz | présidente  
gym.dames.gb@gmail.com  
t. 079 199 76 42

## Les Shamrocks Genthod - Geneva Irish Dance Club

Voilà maintenant 16 ans que le Irish Dance club des Shamrocks propose, chaque mardi soir, de découvrir les danses irlandaises et les "line dances" à Genthod! Cette activité est destinée aux adultes et aux jeunes gens dès 15 ans.

Comme pour beaucoup d'associations, la pandémie de 2020 a provoqué des changements importants quant à la présence régulière des membres et un ralentissement des activités dans le cadre d'évènements festifs dans la région.

Toutefois le groupe se maintient chaque mardi pour poursuivre l'apprentissage des danses irlandaises traditionnelles et des "Line dances".

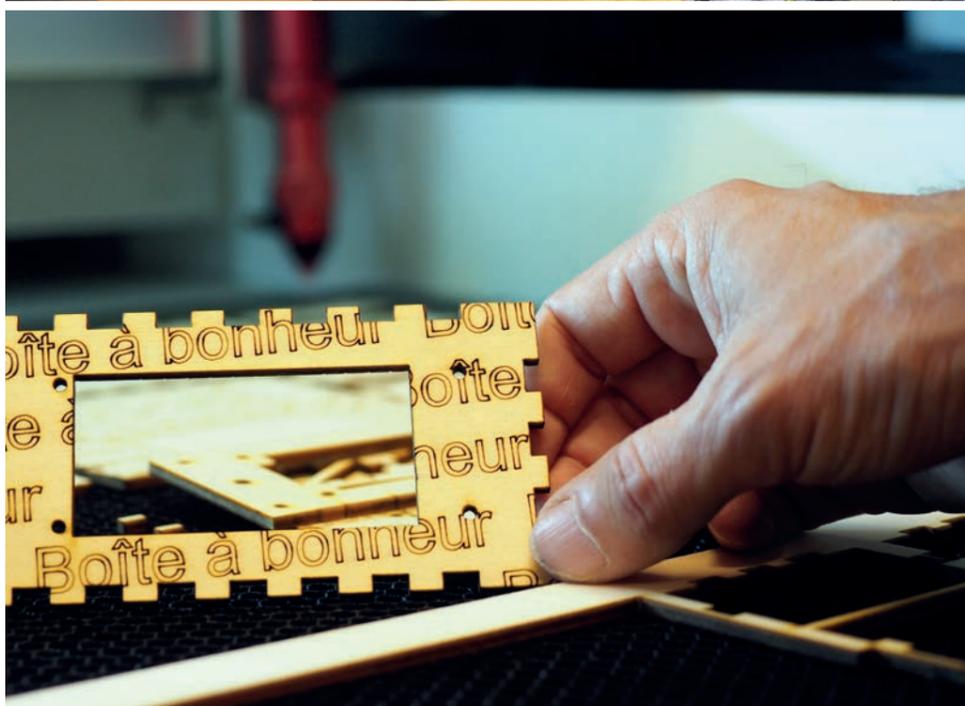
Régulièrement, un message est posté sur "glocal" pour annoncer notre activité et inviter les gens à nous rejoindre. C'est ainsi que, pour fêter la Saint-Patrick, (patron de l'Irlande) nous avons accueilli plusieurs personnes désireuses de participer à une fête peu connue des Genevois.

Les Shamrocks accueillent très volontiers tout nouveau membre dans l'association; l'apprentissage des danses irlandaises n'est pas très difficile et il n'est pas nécessaire d'être anglophone ou gaélique pour participer! Les sessions de danse ont lieu tous les mardis soir à l'Espace Saladin dès 19h30 jusqu'à 21h00.

pour les Shamrocks,  
Carine Guex

### Contact

Angela Jeangros | présidente  
t. 078 488 20 44



## Association MonFablab

Le FabLab a connu une année dynamique et productive au cours de l'année 2023. Notre engagement continu en faveur de l'innovation, de l'éducation et de la communauté a été reflété à travers une série d'ateliers de création, de formations et de réparations.

### Ateliers de Création

Le FabLab a organisé plusieurs ateliers de création visant à stimuler la créativité et à permettre aux membres de la communauté de concrétiser leurs idées. Ces ateliers ont couvert une variété de domaines, notamment la robotique, l'électronique, la fabrication numérique, et bien d'autres.

#### > Atelier de Fabrication Numérique:

Réalisations au moyen de la découpe laser, de l'impression 3D, de la gravure et de l'usinage CNC;

Réalisations de projets concrets, tels que des prototypes de jeux, des maquettes et des œuvres artistiques, etc;

Montage d'une CNC pour la découpe à fil chaud.

#### > Atelier d'Électronique Créative:

Création de dispositifs interactifs et d'installations artistiques;

Console rétro game; WordClocks; transformation d'une petite CNC pour la réalisation de circuits imprimés, etc.

#### > Collaboration avec l'école primaire de Genthod:

Découverte des outils numériques avec les classes;

Introduction à la robotique pédagogique en participation avec le CFPT électronique.

#### > Participation aux activités communales:

Marché de printemps avec différents ateliers pour toute classe d'âge;

Vide-grenier en septembre, atelier de flocage de sac en textile.

### Formations

En plus des ateliers de création, le FabLab a mis en place des formations approfondies pour renforcer les compétences techniques et professionnelles des participants.

#### Principales formations dispensées:

Initiation à l'usage de logiciels de dessins et de modélisation 3D;

Initiation au tournage;

Approfondissement des techniques de découpe laser et d'impression 3D.

### Ateliers de réparations Repair-café

Le Repair-café s'inscrit dans une démarche durable permettant à tout un chacun de venir pour réparer des objets ou des appareils afin de prolonger leurs durées de vie.

Cette année nous avons mis en place une nouvelle organisation conjointement avec la mairie et le CFPT électronique depuis le mois de septembre pour mieux répondre à la demande. Les personnes qui souhaitent faire appel au Repair-café s'inscrivent auprès de la mairie pour planifier un rendez-vous.

L'équipe du Repair-café encadre des élèves apprentis du CFPT pour effectuer les réparations à une fréquence d'un mercredi par mois.

Plus de 50 réparations ont été effectuées durant l'année écoulée dans différents domaines: Informatique, électronique, lumineuse; machines à cafés et bien d'autres encore.

### Impact sur la Communauté

Le FabLab a eu un impact significatif sur la communauté locale. Plus de 100 participants ont pris part aux ateliers et aux formations, développant ainsi leurs compétences techniques et leur créativité. La diversité des projets réalisés démontre la richesse des opportunités offertes par le FabLab pour l'expression personnelle et le développement professionnel.

### Collaborations et Partenariats

Au cours de l'année, le FabLab a établi des collaborations fructueuses avec l'école primaire de Genthod et le centre de formation professionnelle technique – électronique.

### Appel aux créatifs

Nous souhaitons réaffirmer notre invitation à tous ceux et celles qui aspirent à partager leurs passions créatives au sein de notre commune: vous êtes les bienvenus au Fablab. Que vous soyez artiste, amateur ou professionnel, votre contribution est précieuse et enrichit notre communauté.

### Conclusion

L'année 2023 a été marquée par la croissance et le succès du FabLab. Les ateliers de créations et les formations ainsi que le Repair-café ont contribué à l'épanouissement de la créativité et à l'acquisition de compétences par les participants.

Le FabLab exprime sa gratitude envers tous les participants, bénévoles, partenaires et membres de l'équipe qui ont contribué à faire de cette année une réussite.



### Contact

Olivier Levrat  
www.monfablab.ch  
info@monfablab.ch

## Association badminton Bellevue-Genthod

Association créée en 2015, nous sommes présents sur deux communes:

- > Bellevue, tous les lundis de 20h45 à 22h;
- > Genthod, tous les jeudis de 18h30 à 20h.

Le but de l'Association est d'offrir la possibilité de pratiquer un sport de proximité destiné à tous les niveaux et accessible financièrement.

Les tarifs sont de CHF 100.- par année pour les adultes et de CHF 35.- par année pour les enfants de moins de 12 ans.

Il n'est pas nécessaire d'avoir une licence, toutes les personnes peuvent venir, pour passer un bon moment avec nous: détente et bonne humeur garanties!

Nous proposons aussi pour les enfants des entraînements utiles pour la pratique du badminton, tous les jeudis 45 min.

Nous sommes environs 20 adhérents.

Sur la commune de Genthod nous sommes en moyenne 10 personnes.

### Contact

Robert Schiavo | président  
b.bellevue-genthod@bluewin.ch  
t. 079 750 91 66



### TSHM | Genthod

Depuis novembre 2021, la commune de Genthod propose aux jeunes un local d'accueil libre géré et organisé par la FASE – la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle – qui a pour mission de favoriser et de renforcer la cohésion sociale sur le canton de Genève (www.fase.ch). Ce local est animé par deux TSHM (Travailleur Social Hors-Murs), Alex Faris, présent spécifiquement à Genthod depuis septembre 2021 et Chéryl Oswald, présente à Genthod depuis mai 2023.

Le local se trouve dans l'ancienne poste, à la Route de Rennex 10. C'est un lieu d'accueil, de rencontre et de soutien pour les jeunes de 12 à 25 ans. Il permet aux jeunes de bénéficier d'un espace dédié sur leur commune à l'accueil, l'animation et l'écoute dans un cadre bienveillant. Le local accueille prioritairement les jeunes de Genthod. Les plus jeunes (10-12 ans) sont tolérés en fonction de la fréquentation du lieu. Les jeunes majeurs, moins preneurs de ce genre d'accueil, s'inscrivent en général dans d'autres projets spécifiques soutenus ou en lien avec le TSHM, mais sont toujours bienvenus au local.

Les horaires d'ouverture du local sont les mercredis de 16h à 18h et le vendredi de 16h30 à 22h00. Les accueils sont renforcés par la présence d'un à deux moniteurs pour faciliter l'encadrement et proposer des activités.

Ces horaires s'appliquent pendant la période scolaire. D'autres moments tels que des sorties ou la participation à des événements communaux s'organisent sur projet venant des jeunes tout au long de l'année.

Le local d'accueil libre et les projets en lien avec le TSHM sont régis par 3 grands principes:

- > la libre adhésion;
- > l'absence de mandat nominatif (pas de désignation d'instance publique ou autre);
- > le respect de l'anonymat.

Ces 3 principes permettent aux jeunes de se sentir en sécurité et libres de venir chercher du soutien ou simplement un espace d'écoute et de détente, entre l'école et la maison.

La présence d'un adulte dédié à la jeunesse permet de répondre aux objectifs suivants:

- > être en lien avec la jeunesse locale;
- > faciliter la création de liens entre jeunes et adultes;
- > répondre aux demandes des jeunes et si besoin les orienter vers les institutions adéquates;
- > permettre aux jeunes de (re)prendre confiance en leurs capacités, de se sentir utiles, reconnus et soutenus;
- > faciliter l'insertion sociale et professionnelle.

De par sa nouveauté et les habitudes déjà prises par les jeunes d'utiliser les infrastructures des autres communes, nous avons d'abord tablé sur une fréquentation d'environ 15 utilisateurs réguliers. Les besoins réels des jeunes et les années d'attente qu'un vrai espace dédié prenne vie sur leur territoire nous ont vite montré que notre estimation était bien en dessous de la réalité. C'est ainsi que, dès février 2022, le local des jeunes de Genthod affichait déjà ses limites d'accueil en recevant entre 20 et 45 jeunes par accueil. Avec une moyenne d'accueil de presque 30 jeunes et une présence féminine non négligeable, le besoin et l'intérêt des jeunes pour un lieu comme celui-ci semblent évidents.

C'est ainsi que les TSHM ont pu créer un lien de confiance avec les jeunes fréquentant le local et devenir, au fur et à mesure, des adultes de confiance et accéder à des problématiques sous-jacentes qui n'étaient pas visibles jusque-là: dynamiques de groupe, orientation personnelle et professionnelle, difficultés personnelles. Pour ces jeunes, pouvoir bénéficier d'un tel lieu, sécurisé et bienveillant, où déposer leurs envies, leurs besoins et leurs problèmes est un grand atout sur leur chemin vers l'autonomisation et leur devenir d'adulte.

Afin de mettre en avant les jeunes dans l'espace public communal et de faciliter l'intégration dans la vie du village, la commune a permis, via l'organisation de certaines manifestations communales, la gestion de stand de buvette par les jeunes. Cela a permis aux jeunes de participer à la vie de Genthod. De ces belles expériences, de nouvelles sont prévues pour 2024.

En plus des outils du local en accueil libre, des sorties et de la présence sur les manifestations, l'équipe TSHM a mis en place d'autres outils comme l'accompagnement professionnel (petit Job), Sport Pour Tous, le soutien associatif (jeunesse de Genthod) ou encore les accompagnements individualisés. L'ensemble de ces outils permet à l'équipe TSHM de répondre aux demandes grandissantes des jeunes et proposer un accompagnement de qualité. Le nouvel espace d'accueil (Ancienne poste) est un point névralgique de l'action car il permet d'ancrer la présence de l'équipe sur le territoire. Cela implique aussi que les demandeurs affluent et nous impose parfois de devoir prioriser les besoins.

En conclusion, la jeunesse est souvent le parent pauvre des vies villageoises. En général, pas assez nombreux pour que des projets se mettent en place, les jeunes tendent à se retrouver seuls ou en petits groupes isolés dans une période de leur vie qui est souvent semée d'embûches. A Genthod, c'est de l'histoire ancienne. Avec cet espace d'accueil, et une équipe TSHM motivée, de belles opportunités se profilent pour les jeunes de Genthod.

### Contact

Alex Faris | alexander.faris@fase.ch  
t. 076 446 89 28

Chéryl Oswald | cheryl.oswald@fase.ch  
t. 079 758 51 77

# PRÉSIDENCE DES ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES

### Genthod-Bellevue Basket

Riccardo Martinetti | président  
t. 079 285 28 39

Antoine Gillespie | directeur technique  
t. 079 171 16 15



# BILAN

## DES GROUPEMENTS COMMUNAUX

### OFFICE DE PROTECTION CIVILE DE VALAVRAN

Bellevue | Collex-Bossy | Genthod | Grand-Saconnex | Pregny-Chambésy | Versoix

#### Rapport d'activités 2023

Nous avons participé à 26 Cours de Répétitions (CR), rapports d'Etat-Major et à deux engagements Catastrophe pour un total de 1013 jours de service réalisés, démontrant ainsi notre dévouement constant et notre état de préparation aux interventions.

Je voudrais souligner tout particulièrement l'importance des cours de répétitions, lesquels ont permis d'entraîner nos équipes à faire face à toutes sortes de situations.

Notre année a débuté par l'essai des sirènes, un exercice qui s'est parfaitement déroulé pour les communes du groupement.

Ensuite, le service Constructions a pris le relais avec un CR, mettant en place des relevés de passages et une liste des défauts grâce à une application QR Code développée en interne. Cet outil se révèle déjà être d'une grande efficacité!

Puis, le CR Appui du printemps s'est principalement concentré sur la commune de Pregny-Chambésy, avec la réfection complète de la passerelle sur le Gobé réalisée par un premier groupe, tandis qu'un second groupe s'est occupé du nettoyage des rives et du lit du Brassu sur la commune de Céligny.

Quant au CR CPA (contrôle périodique des abris), il a été consacré au contrôle des abris privés, achevant cette année la visite décennale des abris existants sur notre territoire. L'année à venir sera dédiée aux constructions défectueuses et à la restructuration du bureau CPA, laissant présager une transition vers le numérique.

Nous avons entamé la première phase du déménagement de la HEMG (Haute Ecole de Musique Genève) en 2017, sous la direction de nos cadres PBC (protection des biens culturels). Il était donc naturel que nous participions, lors d'un CR, à la seconde et dernière phase, à mi-juin, assurant le transfert des partitions et autres œuvres dans leurs nouvelles structures.

Une intervention matinale le samedi 21 juillet nous a mobilisé pour apporter un soutien aux forces de police, dont les effectifs étaient alors réduits. Un grave accident de la circulation s'est produit devant le jardin botanique, impliquant plusieurs véhicules et une cycliste, malheureusement décédée sur place. La police a compté sur notre aide pour verrouiller les axes menant à l'entrée en ville de Genève depuis la rive droite. Ce dispositif a été levé en milieu d'après-midi, dès le travail des enquêteurs terminé et après le passage du service de la voirie pour finalement libérer les voies d'accès.

Ensuite, le canton a sollicité notre engagement PBC. Ce dernier s'est déroulé courant septembre, lors d'un CR mené par une équipe PBC pour le compte du CJBG (conservatoire du Jardin Botanique de Genève). En effet, les herbiers du conservatoire, certains vieux de plus de 400 ans, étaient menacés par le Lasioderme du tabac, un petit insecte granivore dévorant la collection. Nous avons mobilisé une trentaine de personnes pendant 10 jours, en rotations 24h/24, nécessitant une disponibilité considérable. Ce travail, consistant à regrouper certaines collections en vue de les placer sous une bulle en état d'anoxie, et placer le reste des herbiers en congélation, a donné des résultats probants, répondant ainsi à la demande du CJBG.

En parallèle, un CR Appui d'automne s'est déroulé à Genthod, impliquant le démontage des vestiges de la manifestation Open House. Nos équipes ont utilisé divers engins pour réduire les structures aquatiques et terrestres à néant, tout en nettoyant les lieux et en rénovant une porte métallique pour améliorer l'esthétique des lieux.

De plus, les chemins du Parc du Saugy ont été partiellement remis en état après un épisode pluvieux intense.

Le rapport du service Assistance révèle un mois d'octobre particulièrement dense. En effet, un CR Assistance a été organisé, comprenant des formations BLS-AED (Basic Life Support - Automated External Defibrillator), ainsi qu'un rafraîchissement des compétences télématiques et une session de formation à la lutte contre les incendies sur le site d'Epeisses. Cette série d'événements s'est clôturée par une course d'orientation atypique, utilisant exclusivement la radio Polycom comme outil principal, mettant ainsi l'accent sur une utilisation correcte et efficace de cet équipement crucial dans nos opérations.

En parallèle, un CR a été créé pour la phase de retour des herbiers du CJBG. Cet engagement a été exécuté sur une période de 7 jours à la mi-novembre, fonctionnant en rotations 3X8. Le succès fut une nouvelle fois au rendez-vous, démontrant ainsi notre capacité à mener à bien des missions exigeantes jusqu'à leur achèvement, et ce, à la plus grande satisfaction de nos partenaires et de l'entité sinistrée.

Ces accomplissements ont mis en lumière notre dévouement continu à nous former et à être opérationnels dans des situations variées, renforçant ainsi notre expertise et notre efficacité dans la réponse aux besoins de nos partenaires.

Finalement, c'est un engagement catastrophe, pour lequel notre organisation a été sollicitée par les forces de police pour intervenir les 11 et 16 décembre lors du montage et du démontage du périmètre de sécurité autour du site du sommet UNHCR. Je tiens à souligner qu'un nouveau Lieutenant, Marco Martins Vicente, a rejoint notre équipe d'EM. Nous le félicitons pour son service d'avancement. De même, le 1<sup>er</sup> Lieutenant Frédéric Colleoni a suivi avec succès le Cours de remplaçant Cdt de compagnie à Schwarzenburg, préparant ainsi la transition pour remplacer le Capitaine Christian Devaud qui prendra sa retraite fin décembre 2024. Le Lieutenant Christopher Garcia a également finalisé sa formation à l'OCPPAM, obtenant une excellente notation.

Je tiens à remercier tous mes collaborateurs pour leur efficacité et leur réactivité lors de nos interventions, et je remercie nos autorités et nos partenaires pour la confiance accordée tout au long de l'année écoulée.

Major Stéphane Granger

#### ORPC Valavran

Major Stéphane Granger  
27, rue du Village | 1294 Genthod  
t&f. 022 774 08 06  
office@orpcvalavran.ch | www.orpcvalavran.ch

## GICORD | GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE COMPOSTAGE DE LA RIVE DROITE DU LAC

Mesdames, Messieurs,  
Chers Collègues,

Je vous présente le 24<sup>e</sup> rapport annuel du GICORD, notre Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite du Lac, qui relate les activités de l'année 2023.

Les installations GICORD ont traité 3'083 tonnes de déchets verts au cours de l'année 2023 (-1.5%).

Le tableau récapitulatif permet de comparer une nouvelle fois les apports de chaque commune des années 2022-2023. Il permet également de comparer d'une année à l'autre la variation des quantités de déchets verts par commune, le nombre de convois et de taxes de tri. Selon les communes et les modes de transport utilisés, il est également intéressant de comparer les poids moyens par convoi. Les statistiques graphiques du GICORD pour les années 2021-2023 ainsi que les totaux entre 2001-2023 sont également annexés.

Il y a eu des variations parmi les porteurs de déchets (+2.6% pour les Communes, -8.9% pour les privés). C'est la deuxième année de suite où le total a été en-dessous de la moyenne (~3'300 tonnes). Ces variations sont en général expliquées soit par des phénomènes météorologiques (sécheresse) soit par la variabilité des chantiers (pour JACQUET SA -30.1%). Quant au poids moyen par convoi, le plus bas se situe à Bellevue et le plus élevé à Collex-Bossy.

Le GICORD accepte des souches d'arbres depuis janvier 2014 et en a traité 104 tonnes en 2023 (très variable selon les chantiers de JACQUET SA).

Le nombre de taxes de tri est en forte hausse, 95 en 2022 et 140 en 2023. JACQUET SA continue de ramasser le plastique dans les entrants afin de diminuer encore la quantité restant dans le compost fini. Le triage est devenu systématique pour toute livraison en 2022. Toutefois, la quantité de plastique dans le compost reste toujours un souci majeur surtout après la découverte d'une batterie de voiture capable de souiller 600 m<sup>3</sup> de compost! De plus, la Confédération risque de diminuer les niveaux acceptables dans les années à venir.

En 2023, le compost grossier (0/30 mm) et compost fin (0/15 mm) du GICORD ont été acceptés comme intrants pour la production BIO par l'organisation d'agrément, FIBL.

Tout s'est bien passé avec l'entreprise JACQUET SA qui a exploité le GICORD à notre entière satisfaction durant l'année 2023. Leurs collaborateurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour satisfaire aussi bien les communes que les entreprises privées qui ont amené des déchets verts au GICORD. Ils ont également broyé, composté et écoulé l'ensemble de ces matériaux à la satisfaction du GESDEC, service qui contrôle la conformité de l'exploitation du GICORD.

En résumé, pour sa 24<sup>e</sup> année d'exploitation, le GICORD a de nouveau très bien rempli la mission que les communes lui ont confiée en 1999, à savoir composter nos déchets verts à un prix favorable et sans nuisance.

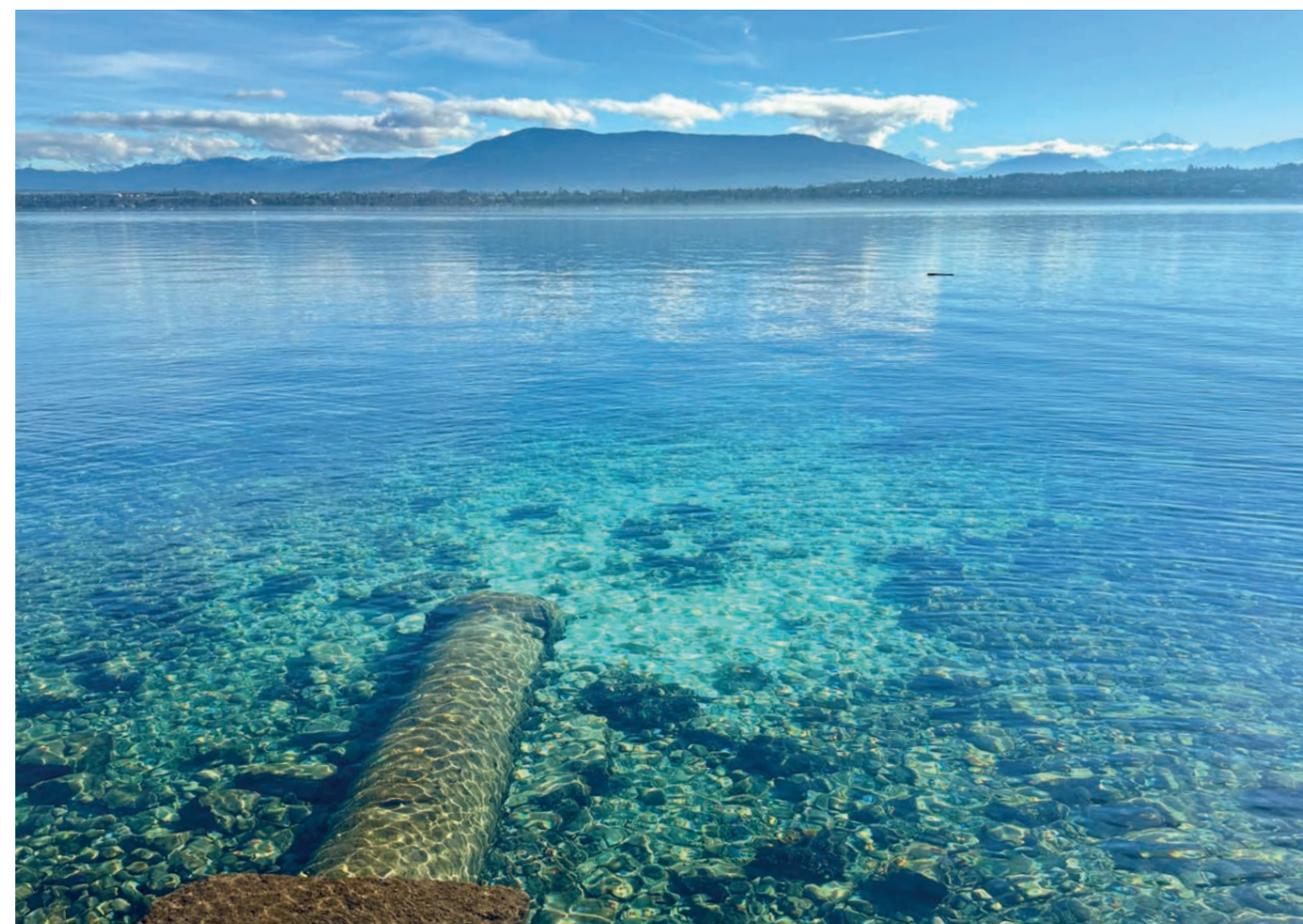
Un tout grand merci à l'entreprise JACQUET SA.

Merci également aux services voiries de nos communes qui font des efforts pour livrer des déchets plus propres.

Enfin, merci à mes collègues, membres du Comité et du Conseil intercommunal pour leur confiance et leur collaboration.

M. Andréas Baumgartner | Président

# RAPPORT FINANCIER 2023



**BILAN** | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2023  
(en CHF)

	SOLDE AU 31.12.2023	SOLDE AU 31.12.2022
<b>ACTIF</b>	<b>112'841'698</b>	<b>115'430'612</b>
Patrimoine financier		
<b>LIQUIDITÉS</b>	<b>14'928'680</b>	<b>22'127'424</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>10'567'875</b>	<b>6'238'359</b>
<b>PLACEMENTS</b>	<b>54'712'953</b>	<b>54'076'439</b>
Patrimoine administratif		
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>27'931'908</b>	<b>28'492'418</b>
<b>PRÊTS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES</b>	<b>1'285'111</b>	<b>1'285'111</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>4'477'664</b>	<b>4'273'354</b>
<b>AUTRES DÉPENSES À AMORTIR</b>		
<b>AMORTISSEMENTS SUPPL. CUMULÉS</b>	<b>(1'062'492)</b>	<b>(1'062'492)</b>
<b>PASSIF</b>	<b>112'841'698</b>	<b>115'430'612</b>
Fonds étrangers et engagés		
<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>	<b>400'382</b>	<b>1'625'396</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>1'260'000</b>	<b>1'085'000</b>
<b>ENGAGEMENTS ENVERS FINANC. SPÉCIAUX</b>	<b>256'864</b>	<b>256'864</b>
Fonds propres		
<b>FORTUNE NETTE</b>	<b>110'924'453</b>	<b>112'463'352</b>

NB: Introduction du modèle comptable harmonisé 2 au 01.01.18

**DONS ET AIDES HUMANITAIRES** | 2023  
(en CHF)

Subventions à des associations en Suisse	70'000
Aide sociale	19'344
Aide à l'étranger	80'000

**COMPTES DE RÉSULTAT ÉCHELONNÉ** | 2023  
(en CHF)

	DESCRIPTION	BUDGET 2023	COMPTES 2023
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>11'837'092</b>	<b>12'255'967</b>
30	Charges de personnel	2'157'160	2'086'038
31	Charges de biens et services	2'775'000	2'378'179
33	Amortissements PA	1'535'410	1'553'280
36	Charges de transfert	5'369'522	6'238'470
	<b>REVENUS D'EXPLOITATION</b>	<b>9'774'811</b>	<b>8'988'895</b>
40	Revenus fiscaux	9'034'410	8'309'893
42	Taxes	334'100	414'043
46	Revenus de transfert	406'301	264'959
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-2'062'281</b>	<b>-3'267'071</b>
34	Charges financières	711'500	918'269
44	Revenus financiers	1'982'300	2'646'441
	<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>1'270'800</b>	<b>1'728'172</b>
	<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>-791'481</b>	<b>-1'538'899</b>
38	Charges extraordinaires		
	<b>RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>RÉSULTAT TOTAL</b>	<b>-791'481</b>	<b>-1'538'899</b>

**INVESTISSEMENTS EN COURS** | 1<sup>er</sup> janvier 2023 - 31 décembre 2023  
(en CHF)

DATE DU VOTE	OBJET	DATE DE DÉ-LIBÉRATION	CRÉDIT VOTÉ	SOLDE AU BILAN 01.01.2023	DÉPENSES 2023	AMORT. 2023	<b>SOLDE AU BILAN 31.12.2023</b>
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>							
	Aménagement Pte Voie Étude	05.03.13	97'000	56'104	41'594	97'698	<b>0</b>
	Tennis club subvention	27.06.23	55'000	-	55'000	11'000	<b>44'000</b>
	Ecopoints: Moissons, Creux, Petite Voie	12.04.22	420'000	337'792	73'955	41'175	<b>370'571</b>
	Aménagements extérieurs CC-école	28.06.22	565'800	12'867	356'680		<b>369'547</b>
	Immeuble route de Rennex 10	08.02.22	1'250'000	1'166'712	160'394		<b>1'327'106</b>
	Columbarium	27.06.23	156'000	5'234	9'164		<b>14'398</b>
	Véhicules voirie	12.04.22	185'800	11'500	132'777	18'035	<b>126'242</b>
	Caserne pompier	14.11.22	300'000	12'723	38'983		<b>51'706</b>
	FIDU	06.12.22	364'700	-	364'700		<b>364'700</b>
	Voie verte Sécheron-Versoix	07.02.23	275'000		86'111		<b>86'111</b>
	Collecteur rue du Village-Rennex-Petite Voie	07.02.23	215'000		45'406		<b>45'406</b>
	Concept de stationnement, mise en œuvre	14.03.23	75'000	-	39'069		<b>39'069</b>
	Zones à vitesse modérée	14.03.23	850'000		8'637		<b>8'637</b>
	Eclairage public led	19.09.23	270'000				
	FIDU	05.12.23	240'300				
	<b>TOTAL</b>			<b>1'602'932</b>	<b>1'412'470</b>	<b>167'908</b>	<b>2'847'494</b>
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>							
	Chauffage à distance au centre du village	22.06.21	1'350'000	537'112,75	131'458		668'571

**INVESTISSEMENTS** | 1<sup>er</sup> janvier 2023 - 31 décembre 2023  
(en CHF)

DATE/ ANNÉE	OBJET	DURÉE	DÉBUT & FIN AMORT.	CRÉDIT VOTÉ	SOLDE AU 01.01.2023	AMORT. 2023	SOLDE AU 31.12.2023
<b>LISTE DES BIENS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>							
18.11.03	Balayeuse	10	2005 2014	210'000	<b>1</b>		1
14.12.04	Coll. Pougny, Pré-Félix	30	2009 2038	1'500'000	<b>688'000</b>	43'000	645'000
15.11.05	Coll.M.Rose, S. d'Or, Ms	30	2007 2036	2'000'000	<b>508'495</b>	36'321	472'174
12.12.06	Luminaires chemin Pralay	20	2007 2026	250'000	<b>48'000</b>	12'000	36'000
19.06.07	Parcelle 563	30	2008 2037	1'186'420	<b>473'370</b>	39'550	433'820
15.05.07	Centre Vigne Blanche	30	2008 2037	2'278'376	<b>196'000</b>	52'400	143'600
17.06.08	Stade Marc Burdet	20	2009 2028	455'000	<b>136'500</b>	22'750	113'750
18.12.08	Centre communal polyvalent	Cré. Et.	2011 2040	750'000			
02.02.10	Centre communal polyvalent + frais préc.	30	2011 2040	15'801'497	<b>8'859'672</b>	492'204	8'367'468
09.12.08	Trottoir Pré-Roset	20	2009 2028	270'000	<b>77'061</b>	12'844	64'217
08.12.09	Rénovation bâtiment école	30	2010 2039	4'221'120	<b>2'351'143</b>	142'170	2'208'973
11.05.10	Aménagement du centre du village	15	2011 2025	745'000	<b>128'904</b>	42'969	85'935
08.11.11	Trottoir chemin des Limites	20	2012 2031	225'000	<b>83'671</b>	9'300	74'371

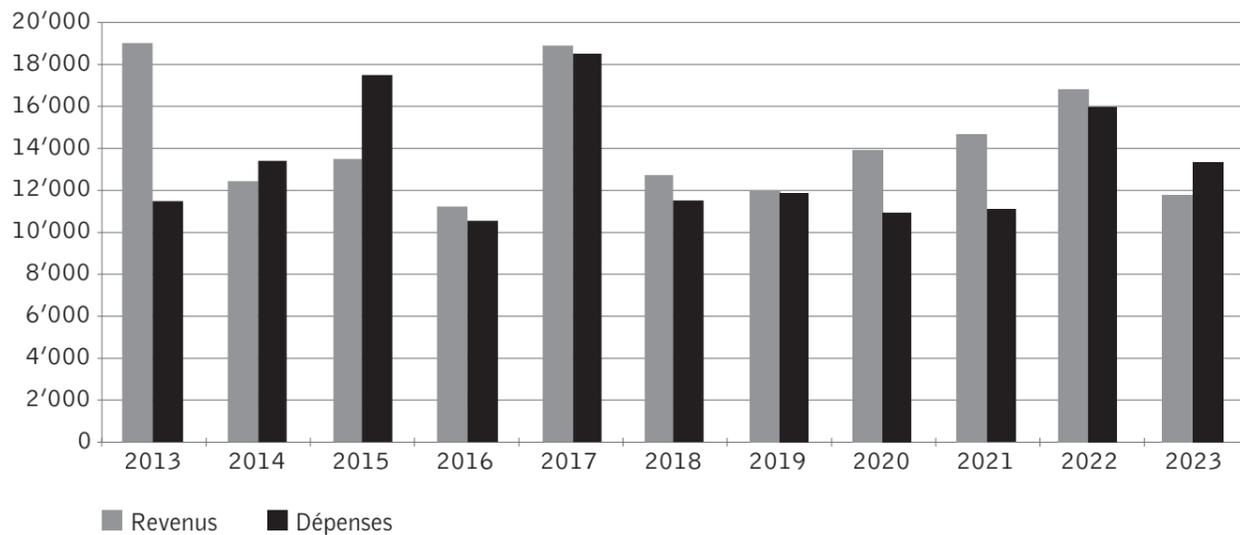
**INVESTISSEMENTS** | 1<sup>er</sup> janvier 2023 - 31 décembre 2023  
(en CHF)

DATE/ ANNÉE	OBJET	DURÉE	DÉBUT & FIN AMORT.	CRÉDIT VOTÉ	SOLDE AU 01.01.2023	AMORT. 2023	SOLDE AU 31.12.2023
<b>LISTE DES BIENS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>							
26.06.12	GIBâtiment de la Crèche	20	2014 2042	2'203'967	<b>1'409'002</b>	70'450	<b>1'338'552</b>
09.04.13	Cheminement au ch. des Chênes	20	2014 2033	132'000	<b>69'468</b>	6'315	<b>63'153</b>
07.05.13	Rénovation locaux Sauvetage SISL + étude	30	2014 2043	950'000	<b>670'475</b>	31'666	<b>638'809</b>
25.06.13	Collecteur rte Malagny	30	2014 2043	360'000	<b>266'265</b>	12'680	<b>253'585</b>
13.05.14	Accès Bains du Saugy	20	2015 2034	1'116'962	<b>380'279</b>	31'690	<b>348'589</b>
24.06.14	Collecteur Rennex-Limites-Mt. Rose	30	2015 2044	615'000	<b>492'499</b>	22'387	<b>470'112</b>
24.06.14	Mise en passe, phase III	10	2015 2024	85'000	<b>14'911</b>	7'456	<b>7'455</b>
14.04.15	Ossuaire	30	2016 2045	100'000	<b>68'036</b>	2'958	<b>65'078</b>
14.04.15	Collecteur Troiselles, phase I	30	2016 2045	1'700'000	<b>1'024'396</b>	56'666	<b>967'730</b>
12.05.15	Signalétique	10	2015 2024	30'000	<b>5'772</b>	2'886	<b>2'886</b>
03.10.15	Ecopoint Pralay	10	2016 2025	155'000	<b>45'767</b>	15'256	<b>30'511</b>
13.09.16	Collecteur Troiselles, phase II	30	2017 2046	600'000	<b>360'223</b>	18'962	<b>341'261</b>
08.11.16	Jeux Mail Lullin	20	2018 2037	450'000	<b>335'875</b>	22'392	<b>313'483</b>
07.02.17	Extension Bains du Saugy	20	2018 2037	190'000	<b>157'433</b>	10'496	<b>146'938</b>
11.04.17	Rénovation salle de gym	10	2018 2027	220'000	<b>110'061</b>	22'012	<b>88'049</b>
11.04.17	Réhabilitation collecteurs Secteur 25A et C	30	2018 2047	140'000	<b>95'791</b>	4'667	<b>91'124</b>
20.06.17	Réfection rte au coll. Malagny	30	2018 2047	500'000	<b>378'609</b>	15'144	<b>363'464</b>
20.06.17	Assainissement collecteur rte de Malagny	30	2018 2047	210'000	<b>170'074</b>	7'018	<b>163'056</b>
20.06.17	Collecteur Pralay 24	30	2018 2047	170'000	<b>71'571</b>	3'179	<b>68'391</b>
10.10.17	Bassin de rétention, Nant de Crève-cœur	30	2018 2047	85'000	<b>41'656</b>	1'505	<b>40'151</b>
07.11.17	FIDU	30	2019 2048	284'000	<b>189'330</b>	9'467	<b>179'863</b>
18.09.18	Collecteur ch. des Chênes	30	2019 2048	541'580	<b>490'358</b>	12'983	<b>477'376</b>
06.11.18	FIDU	30	2020 2049	498'500	<b>448'650</b>	16'617	<b>432'033</b>
12.11.19	FIDU	30	2021 2050	277'700	<b>259'187</b>	9'257	<b>249'930</b>
04.02.20	Camion pompier	15	2021 2035	205'000	<b>163'704</b>	13'642	<b>150'062</b>
22.09.20	Gicord, subv. réaménagement	30	2022 2051	83'500	<b>68'813</b>	2'373	<b>66'440</b>
22.09.20	Collecteur Troiselles, phase III	30	2017 2046	2'830'000	<b>2'598'109</b>	70'750	<b>2'527'359</b>
10.11.20	FIDU		2022 2051	281'100	<b>271'730</b>	9'370	<b>262'360</b>
14.09.21	Ligne TPG 52, aménagement ch. des Chênes	30	2022 2051	150'100	<b>90'128</b>	3'108	<b>87'020</b>
07.12.21	FIDU	30	2023 2052	351'200	<b>351'200</b>	11'707	<b>339'493</b>
08.02.21	Gandole-Valavran, trottoir chaussée	30	2022 2051	650'000	<b>623'875</b>	21'513	<b>602'362</b>
08.02.22	Fontaine Mail Lullin	10	2022 2031	52'000	<b>41'931</b>	4'659	<b>37'272</b>
12.04.22	Centre de Voirie	30	2021 2051	5'125'727	<b>4'784'354</b>	144'024	<b>4'640'330</b>
<b>PLACEMENT FINANCIER DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>							
	COFICOGE				<b>2'000</b>		<b>2'000</b>
	BCGE				<b>1'199'711</b>		<b>1'199'711</b>
	SIG				<b>83'400</b>		<b>83'400</b>
					<b>31'385'459</b>	1'600'762	<b>29'784'697</b>

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

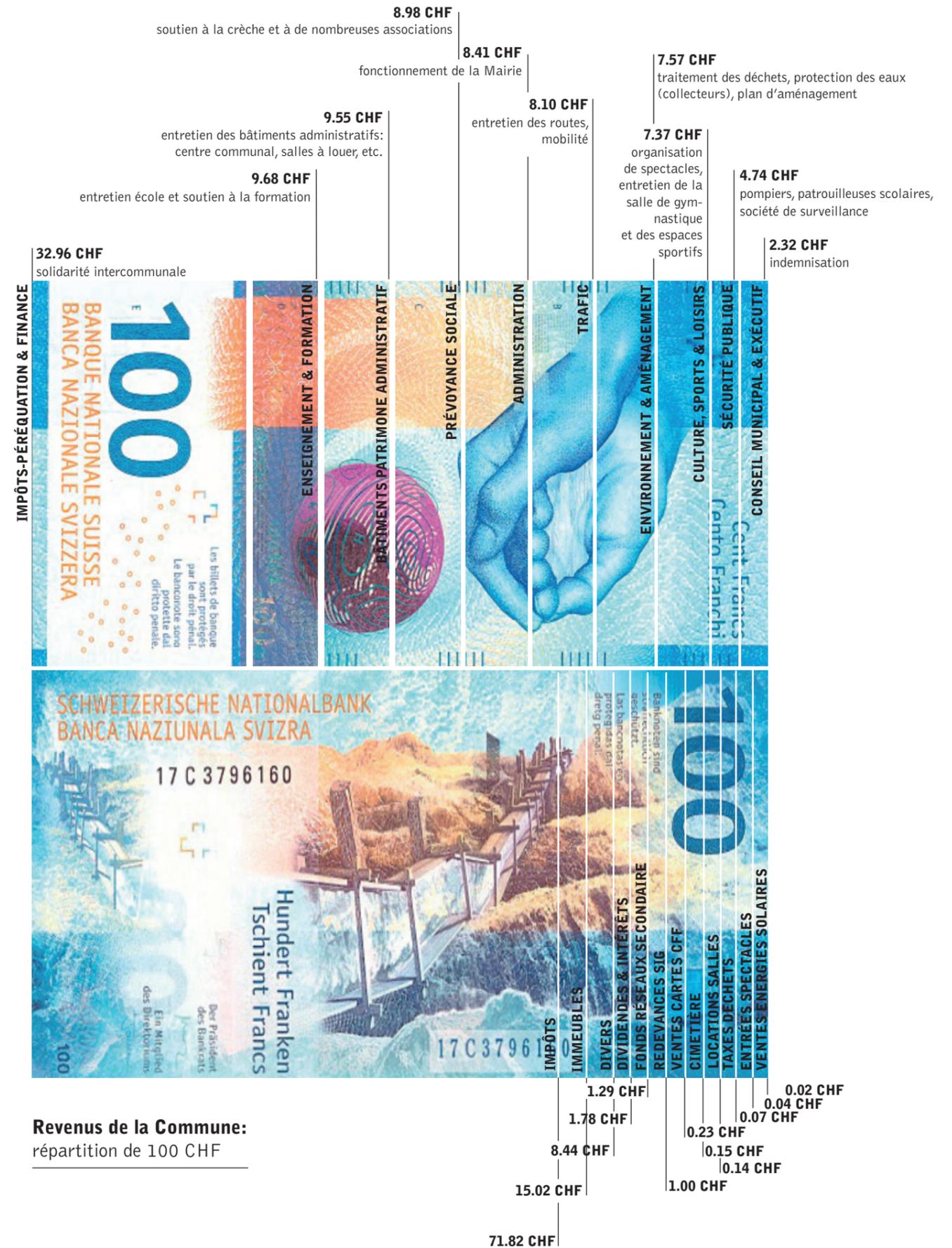
(en CHF)

FONCT.	DÉSIGNATION	BUDGET 2023	RÉALISÉ 2023	BUDGET 2024
01.	LÉGISLATIF ET EXÉCUTIF	350'560	305'023	355'560
02.	SERVICES GÉNÉRAUX	2'330'111	2'247'699	2'891'394
1.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	539'482	542'867	585'819
2.	FORMATION	1'094'454	1'086'201	915'375
3.	CULTURE ET LOISIRS	1'000'025	958'589	783'468
4.	SANTÉ	44'666	44'380	46'666
5.	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'111'449	1'145'189	1'068'786
6.	TRAFIC	1'089'140	1'000'749	1'254'327
7.	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT	622'538	806'668	554'266
8.	ÉCONOMIE PUBLIQUE	(110'000)	(627'415)	(110'000)
91_2_3	FINANCES ET IMPÔTS	(6'171'744)	(4'934'717)	(6'968'210)
96_7	IMMEUBLES	(1'109'200)	(1'036'332)	(1'227'450)
	<b>RÉSULTAT</b>	<b>(791'481)</b>	<b>(1'538'899)</b>	<b>(150'001)</b>



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus	19'033	12'508	13'325	11'234	18'771	12'677	12'004	13'814	14'786	16'791	11'635
Dépenses	11'522	13'241	17'373	10'628	18'459	11'407	11'919	11'066	11'111	16'058	13'174
Résultats	7'511	-733	-4'048	606	312	1'270	85	2'748	3'675	733	-1'539

## Impôts communaux: comment sont utilisés 100 CHF



# ÉLÉMENTS STATISTIQUES

## Population de la commune



### \* Electeurs communaux

Dans certains cantons seulement, dont Genève fait partie, les étrangers disposent du droit de vote et d'éligibilité au niveau communal uniquement. Ils sont considérés comme "électeurs communaux".

### \*\* Electeurs fédéraux

Tous les Suisses et Suissesses ayant 18 ans révolus, qui ne sont pas interdits pour cause de maladie ou de faiblesse d'esprit, ont les droits politiques en matière fédérale, cantonale et communale. Ils sont considérés comme "électeurs fédéraux".



### Etat civil 2023

> Mariages célébrés à Genthod	6
> Partenariats célébrés à Genthod	0
> Décès	9
> Naissances	0
> Reconnaissances	4
> Déclarations de nom	2
> Actes délivrés pour l'arrondissement	1'908

### Naturalisations 2023

En 2023, 24 procédures de naturalisations suisse et gentousienne ont été traitées.

Pour toute information concernant une naturalisation, le service compétent, auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations, est joignable au 022 546 46 20.

### Cimetière 2023

> Inhumations	6
> Incinérations	9

La creuse des tombes est effectuée en collaboration avec les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy.

Les titulaires d'un emplacement doivent l'entretenir. En cas de non-respect du règlement, les autorités municipales sont en droit de décider de retirer ou d'annuler la concession.

Toute pose d'un monument doit faire l'objet d'une autorisation écrite délivrée par la Mairie au minimum 48 heures avant l'intervention des marbriers.

Les familles concernées par l'échéance d'une concession sont contactées par la Mairie et un avis paraît en fin d'année dans la Feuille d'Avis Officielle.

### Effectif des élèves de l'école de Genthod pour l'année scolaire 2023-2024

1P/2P	Mme Gabrielle Hofer	21
1P/2P	Mme Carina Ferreira   Mme Tamara Lombardo	24
2P/3P	Mme Carole Oldacre   Mme Sophie Pasche	23
3P/4P	Mme Dominique Boeschel   Mme Anne Antonelli	23
4P/5P	Mme Noelia Borda	21
5P/6P	Mme Mélanie Kleinstein   M. Alexandre Tsiklis	23
7P/8P	Mme Isabelle Steiner Grob	20
7P/8P	Mme Valérie Schwartz   M. Dominique Favre	22

**Total**

**177 élèves**

# RENSEIGNEMENTS UTILES

## CONGÉS SCOLAIRES 2024

### Février

Lundi 19 au vendredi 23 février 2024

### Pâques

Vendredi 29 mars  
au vendredi 12 avril 2024

### Fête du Travail

Mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024

### Pont de l'Ascension

jeudi 9 mai et vendredi 10 mai 2024

### Pentecôte | lundi 20 mai 2024

### Vacances d'été 2024

Lundi 1<sup>er</sup> juillet au vendredi 16 août 2024

### Fête Nationale

Jeudi 1<sup>er</sup> août 2024

### Rentrée scolaire

Lundi 19 août 2024

### Jeûne Genevois

Jeudi 5 septembre 2024

### Vacances d'automne

Lundi 21 au vendredi 25 octobre 2024

### Noël | Nouvel An

Lundi 23 décembre 2024  
au vendredi 3 janvier 2025

## LOCATION DE SALLES

### Centre communal polyvalent

	capacité
Salle des fêtes et cuisine	400 personnes
Hall (foyer, bar, salle Gallatin)	74 personnes
Salle Bonnet (réservée pour les cours)	
Salle de la Rive (réservée pour les cours)	

### Espace Saladin

capacité  
60 personnes

### Salle des sociétés

capacité  
50 personnes

### Salle des Écureuils

capacité  
72 personnes

Tous les tarifs sont disponibles auprès du secrétariat de la mairie, où la réservation des salles est effectuée durant les heures d'ouverture. Aucune réservation n'est enregistrée au-delà de trois mois.

Il est rappelé que les "prête-noms" sont totalement interdits. La personne louant la salle s'engage, vis-à-vis de la Mairie, à être présente lors de la manifestation.

Les locaux mis à disposition doivent être restitués en parfait état de propreté.

## CARTES JOURNALIÈRES

La vente de cartes journalières dégriffées Commune est ouverte aux habitants de la commune de Genthod.

### Condition

- > La carte est nominative et non transmissible.
- > Elle est émise comme billet papier.
- > Le prix des cartes varie en fonction de la date de la réservation, de la classe choisie et de la possession d'un abonnement demi-tarif.
- > Elle est valable le jour sélectionné jusqu'au lendemain à 5h sur toutes les lignes du rayon de validité de l'AG.
- > Elle est disponible dans la limite des stocks disponibles. Toutes les communes et villes ont accès au même contingent. Une fois ce contingent épuisé, il n'est pas possible d'acheter d'autres cartes journalières dégriffées Commune auprès d'une autre commune ou ville suisse pour le jour souhaité.
- > Elle existe, selon les disponibilités, pour la première et deuxième classe.
- > Elle est disponible avec ou sans abonnement demi-tarif.
- > Elle est uniquement disponible en prévente dès 6 mois avant le départ et jusqu'à la veille de celui-ci. Il n'est pas possible de l'acheter le jour du voyage.
- > Elle est toujours nominative. Les voyageurs-ses doivent pouvoir justifier de leur identité auprès du personnel de contrôle des transports publics au moyen d'une pièce d'identité officielle avec photo ou abonnement de transports publics valable. Toute revente ou transmission est donc exclue.
- > Il n'existe pas de version pour les enfants ni pour les chiens.
- > Elle n'est remboursée que dans certains cas exceptionnels.



## Processus

L'achat de la carte journalière dégriffée Commune s'effectue au secrétariat de la Mairie, 37, rue du Village.

## AUTORISATION POUR LES MANIFESTATIONS

Suite à la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), I 2 22; les communes seront compétentes pour délivrer:

- > Les autorisations pour l'exploitation de toutes les terrasses, sur le domaine public communal ainsi que sur le domaine privé. Le contrôle du respect de la loi et la sanction des infractions constatées sont effectués par les communes.
- > Les autorisations pour l'exploitation des événements de divertissement public, ainsi que pour les buvettes qui sont exploitées durant ceux-ci.
- > Les autorisations pour les soirées privées et les événements de divertissements "hors programmation" qui ont lieu dans les établissements de divertissements publics, ainsi que pour les buvettes qui y sont exploitées ponctuellement (seulement s'ils sont exploités contre rémunération).

Les communes peuvent prélever des émoluments pour chaque autorisation délivrée en vertu de la nouvelle loi.

Pour ce qui concerne l'exploitation de terrasses, le contrôle du respect de la loi et la sanction des infractions constatées sont effectués par les communes.

S'agissant des événements de divertissements publics, les communes peuvent constater toute infraction à la nouvelle loi, mais seul le Canton est compétent pour les sanctionner. En revanche, les communes peuvent sanctionner des infractions en vertu d'autres législations (utilisation sans droit du domaine public communal, troubles à la tranquillité publique, etc.).

Le Canton reste compétent pour les autorisations suivantes:

- > Le Canton délivre les autorisations pour l'exploitation des événements de divertissement public d'importance cantonale (par exemple fêtes de Genève), ainsi que pour les buvettes exploitées durant ceux-ci.
- > Le Canton délivre les autorisations pour l'exploitation des établissements de divertissements public (salles de spectacles, théâtres, cinémas, etc.), ainsi que pour les buvettes permanentes exploitées en leur sein.

Tous les formulaires de demandes sont accessibles via la plateforme e-démarches de l'Etat. Commencez par vous créer un compte e-démarches et bénéficiez des demandes d'autorisations de manifestations en ligne.

<https://www.ge.ch/inscrire-aux-e-demarches>



## OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION

### Modification de la loi sur le séjour et l'établissement des Confédérés

La loi a été modifiée afin de permettre aux communes de gérer le registre de leurs habitants, citoyens suisses uniquement.

Cette loi autorise désormais les Genevois et Confédérés à obtenir auprès de la mairie de leur lieu de domicile différents documents officiels:

- > Attestation de domicile
- > Attestation de départ

Cette modification s'applique uniquement aux Confédérés.

La gestion des informations relatives aux personnes de nationalité étrangère demeure de la seule compétence de l'Etat et celles-ci devront continuer à se rendre à l'Office cantonal de la population:

88, route de Chancy | 1213 Onex

Heures d'ouverture guichets  
sur rendez-vous préalable uniquement

Accueil téléphonique  
lundi au vendredi de 13h30 à 16h30

Service état civil et légalisations  
t. 022 546 48 64

Naturalisations  
t. 022 546 46 20



### Centre cantonal de biométrie

Le Centre cantonal de biométrie – qui remplace le Service des passeports et de la nationalité. Il invite le public à passer commande de vos documents d'identité selon la procédure suivante, en prenant rendez-vous:

- > formulaire de contact:  
<https://www.ge.ch/contacter-ocpm#no-back>
- > par téléphone au 022 546 46 03 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- > par internet sur le site de la Confédération directement [https://www.ch-edoc-passantrag.admin.ch/antrag/antrag\\_start.action?request\\_locale=fr](https://www.ch-edoc-passantrag.admin.ch/antrag/antrag_start.action?request_locale=fr)



**OCPM | Centre cantonal de biométrie**  
2, route de Peney | 1214 Vernier

Le délai usuel de livraison des passeports à données biométriques est de 10 jours ouvrables.

### Tarifs

Les documents d'identité sont valables 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les moins de 18 ans.

Le passeport coûte **CHF 145.–** pour les adultes et **CHF 65.–** pour les moins de 18 ans. L'offre combinée passeport et carte d'identité (qui n'est pas biométrique) coûte **CHF 158.–** pour les adultes et **CHF 78.–** pour les moins de 18 ans (tous ces prix s'entendent frais de port inclus).

### Carte d'identité

Il est toujours possible de passer commande d'une carte d'identité auprès de la mairie.

Le coût est de **CHF 70.–** pour les adultes et **CHF 35.–** pour les moins de 18 ans (frais de port inclus).

### Passeport provisoire

En cas de voyage à l'étranger, si le passeport est échu et que le passeport 10 n'a pas encore pu être délivré, il est toujours possible de commander un passeport provisoire pour la somme de **CHF 150.–** auprès de la Police de la sécurité internationale à l'aéroport.  
t. 022 427 58 30

Le passeport répond à toutes les normes internationales.

### Légalisation de documents

Pour obtenir une légalisation de document, voici comment procéder:

#### 1. Par courrier

Envoyer les documents à légaliser en veillant à bien indiquer **leur pays de destination** à l'adresse suivante:

Office cantonal de la population et des migrations  
Service état civil et légalisations  
Case postale 2265  
1211 Genève 2

Les demandes par courrier sont traitées dans un délai de 1 à 3 jours dès réception des documents.

#### 2. Sur rendez-vous

Prendre rendez-vous par email: [legalisations.ocpm@etat.ge.ch](mailto:legalisations.ocpm@etat.ge.ch)

Se présenter à la date et heure convenues avec les documents à légaliser aux **guichets du service des légalisations.**

La demande est traitée en principe immédiatement. En cas de volume important ou de forte affluence, les documents peuvent être légalisés pour le lendemain.

Service état civil et légalisations  
t. 022 546 48 60/64

# GENTHOD PRATIQUE

## EXÉCUTIF

Maire | **M. Joël Schmulowitz**

Adjoints  
**Mme Karen Guinand,**  
**M. Andréas Baumgartner**

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

## MAIRIE

Administration | Cimetière  
37, rue du Village | t. 022 774 12 80  
[info@genthod.ch](mailto:info@genthod.ch) | [www.genthod.ch](http://www.genthod.ch)

Secrétaire général | M. Yvan Rochat

### Heures d'ouverture

lundi | 13h30 à 19h00  
mardi, jeudi et vendredi | 13h30 à 16h30  
mercredi | 09h00 à 12h00

### pendant les vacances scolaires

lundi, mardi et jeudi | 13h30 à 16h30  
mercredi | 09h00 à 12h00  
vendredi | fermé



## SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE

37, rue du Village  
t. 022 774 19 81 (répondeur)

Responsable | Mme Nicole Picard Flumet

### Horaires

lundi | 14h00 à 17h00  
mardi et vendredi  
09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

## ÉTAT CIVIL

Arrondissement de l'état civil  
Rive Droite du lac

### Officiers d'état civil

Responsable | Mme Réjane Anklin  
M. David Huwiler et Mme Maria Gomes  
47, route de Pregny | 1292 Chambésy  
t. 022 758 03 20  
[etatcivil@pregny-chambesy.ch](mailto:etatcivil@pregny-chambesy.ch)

### Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi et vendredi  
08h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00  
mercredi | 08h00 à 16h00

### Célébration des mariages à Genthod

t. 022 774 12 80

## BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

11, route de Rennex | t. 022 774 23 30  
[bibliotheque@genthod.ch](mailto:bibliotheque@genthod.ch)

Responsable | Mme Aurélie Masson

### Heures d'ouverture

lundi | 15h00 à 19h00  
mardi et vendredi | 15h00 à 18h00  
mercredi | 14h00 à 17h00  
samedi\* | 09h00 à 12h00

\*une fois par mois selon l'agenda –  
renseignements sur [www.genthod.ch](http://www.genthod.ch)

## VOIRIE | PARCS & PROMENADES

Centre de voirie  
40, chemin des Chênes | t. 022 774 12 80

## BÂTIMENTS SCOLAIRES

Ecole  
139, route de Valavran | t. 022 774 23 31

Directeur de l'école  
M. Julien Pellet

Secrétariat Bellevue-Genthod  
t. 022 959 75 40

## RESTAURANT SCOLAIRE

6, chemin de la Pralay  
t. 022 774 13 44  
t. 079 909 51 36 (répondeur)  
[www.restoscolaire.ch](http://www.restoscolaire.ch)  
t. 058 307 84 64

### Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi  
11h30 à 13h30

## ACTIVITÉS SURVEILLÉES (parascolaire)

6, chemin de la Pralay  
t. 022 774 13 44  
t. 079 909 51 36 (répondeur)

### Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi  
16h00 à 18h00

## SALLE DE GYMNASTIQUE

4, chemin des Chênes | t. 022 774 12 80

## ESPACE SALADIN

(ancienne salle communale)  
2, chemin de la Mairie | t. 022 774 12 80

## CENTRE COMMUNAL

4, chemin de la Pralay | t. 022 774 12 80

## LOCAL DE VOTE

4, chemin de la Pralay

## GARDE D'ENFANTS

Crèche intercommunale "Les 4 Saisons"  
41, chemin de la Menuiserie  
1293 Bellevue | t. 022 758 06 36  
f. 022 758 06 37 | [www.popepoppa.ch/fr/structures/creche-de-bellevue-4saisons/direction@crecheles4saisons.ch](http://www.popepoppa.ch/fr/structures/creche-de-bellevue-4saisons/direction@crecheles4saisons.ch)

La crèche accueille les enfants de la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée en école primaire, du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30. Elle est fermée durant deux semaines en été et les vacances scolaires de Noël.





### Jardin d'enfants "Les Petits Loups"

Le Saugy | 2, rue du Village  
t. 022 774 25 73  
www.lespetitsloups1294.com

Présidence | Mme Anne Boada

Le jardin d'enfants accueille les petits, de 2 ans à l'âge de la rentrée scolaire, le lundi, mardi et jeudi de 07h45 à 12h00 et 13h15 à 17h30, ainsi que le mercredi et le vendredi de 07h45 à 12h00. Fermeture durant les vacances scolaires.

### Accueil familial de jour

Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Supernounou  
56, route de Sauvigny | 1290 Versoix  
t. 022 950 84 48  
comptabilité t. 022 950 84 49  
pascale.cuerel@supernounou.ch  
www.supernounou.ch

### SERVICE DU FEU

Commandement | Cdt Stéphane Nicollin  
cp30@genthod.ch

**Urgences (SIS) | t. 118**

**Essaims d'abeilles | t.118**

Nids de guêpes et frelons  
Entreprise spécialisée

ANTICIMEX  
t. 022 516 30 90

INSECTIS GENÈVE  
t. 022 552 37 32

### SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DE BELLEVUE-GENTHOD

M. Yannick Seramondi | président  
24h/24h  
t. 022 774 23 28  
bellevue-genthod@sisl.ch

### POSTE DE POLICE DE VERSOIX

5, place Charles-David | 1290 Versoix  
t. 022 427 63 10

en cas de non-réponse 022 427 81 11

### Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 10h00 à 16h00

**Urgences | t. 117**

### URGENCES MÉDICALES

**t. 144**

### SOS MÉDECINS

t. 022 748 49 50

### SIG URGENCES

(gaz, électricité, eau)  
24h/24h  
t. 022 420 88 11

### ÉPICERIE DE GENTHOD AGENCE POSTALE

C'est ici l'endroit où...

8, chemin de la Pralay | t. 022 774 27 20

### Heures d'ouverture

lundi, mardi, mercredi et jeudi  
07h30 à 12h30 et 15h00 à 18h30

vendredi | 07h30 à 18h30

samedi et dimanche  
08h00 à 12h30

### SERVICES RELIGIEUX

**Protestant** | Temple de Genthod  
Pasteur Andreas Fuog | t. 022 798 07 97

### Paroisse des 5 communes

secrétariat | t. 022 798 07 97  
9, chemin des Crêts-de-Pregny  
1218 Grand-Saconnex

### Informations

Mme Carla Edelenbos | présidente  
t.022 788 26 50 | edelenbos@bluewin.ch

### Heures d'ouverture

mardi et jeudi | 09h00 à 15h00  
gd-sac@protestant.ch  
https://5communes.epg.ch



**Catholique** | Chapelle Sainte-Rita  
Abbé Joseph Hoï  
Cure de Versoix | t. 022 755 12 44

### POMPES FUNÈBRES

Pompes Funèbres Générales SA  
46, avenue Cardinal-Mermillod  
1227 Carouge | t. 022 342 30 60

### INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE (IMAD)

5, chemin de Versoix-la-Ville  
1290 Versoix | t. 022 420 48 38

### Heures d'ouverture

lundi au vendredi  
07h30 à 17h00

### PERMANENCE JURIDIQUE

100, route de Suisse  
1290 Versoix | t. 022 779 25 86

### Heures d'ouverture

mercredi et vendredi | 17h30 à 19h00  
sans rendez-vous

### CENTRE ORNITHOLOGIQUE DE RÉADAPTATION (COR)

47, chemin des Chênes | t. 022 774 03 28  
aide aux oiseaux | t. 079 624 33 07  
communication@cor-ge.ch

### CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DES TUILIERIES

3, chemin de l'Argile | 1293 Bellevue  
t. 022 774 25 25

### Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 07h00 à 20h00  
samedi | 07h00 à 12h00

### RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

Levée des ordures  
une fois par semaine, le mardi

### Concessionnaire

Retripa SA | 5, chemin de l'Emeraude  
1214 Vernier | t. 022 341 52 00

Seuls les sacs à ordures fermés et les conteneurs normalisés peuvent être utilisés pour les ordures ménagères.

Ils ne peuvent être déposés que la veille des jours de levée et doivent impérativement être rentrés dans les plus brefs délais.

Le dépôt de déchets en dehors des emplacements et horaires prévus est interdit et amendable.

### Ramassage des objets encombrants et de la ferraille

Jeudis 30 mai et 31 octobre 2024

Prière de déposer ces objets devant votre domicile en quantité raisonnable.

Les matériaux de construction ou de démolition ne seront pas enlevés.

### Ramassage des déchets verts de jardins

Mercredis 15 et 29 mai, 12 et 26 juin, 10 et 24 juillet, 7 et 21 août, 4 et 18 septembre, 2, 16 et 30 octobre, 13 et 27 novembre, 11 décembre 2024

Les déchets de jardins peuvent être apportés au centre de récupération des Chânats ou déposés dans des containers verts pour le passage sur la commune.

### Ramassage des déchets de cuisine

Les déchets de cuisine sont récoltés à l'aide de la p'tite poubelle verte et vidés dans l'un des points de collecte mis à disposition sur la commune.



### Écopoints communaux

Chemin de la Mairie  
Chemin de la Pralay / angle Rennex  
Chemin des Chênes  
Chemin des Moissons  
Chemin de la Petite-Voie  
Route du Creux-de-Genthod

### Espace de récupération et recyclage des déchets ESREC

chemin des Chanâts | 1293 Bellevue  
t. 022 420 91 11

### Heures d'accès

mars à octobre  
mardi au vendredi | 15h00 à 19h00  
samedi et dimanche | 10h00 à 17h00

novembre à février  
mardi au vendredi | 14h00 à 17h00  
samedi et dimanche | 10h00 à 17h00

fermé le lundi

L'ESREC, gardienné, est inaccessible en dehors de ces horaires.

### Conditions d'accès et d'évacuation des déchets:

- > Les apports des particuliers sont gratuits et non limités
- > Les artisans et les commerçants ne sont pas acceptés
- > Il est formellement interdit de déposer des déchets hors des emplacements prévus à cet effet ou en dehors de l'enceinte

**Matériel récupéré** déchets encombrants, ferraille, matériel électrique, électronique de bureau, cartouches toner, tubes néon, ampoules économiques, déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins, huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, batteries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier, carton, capsules de café

**Les matériaux suivants ne sont pas acceptés** ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale, épaves de voitures, déchets industriels, déchets d'amiante, déchets spéciaux des artisans et des commerces.

### Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEC)

Le ramassage des cadavres d'animaux de compagnie est effectué en permanence sur appel | t. 022 342 50 43

### RAMONAGE

Ramoneur officiel  
M. Jonathan Jost  
150, route de Ferney  
1218 Le Grand-Saconnex  
t. 022 757 29 33 et 079 590 15 10



## RECOMMANDATIONS

### Propriétaires de chiens

loi sur les chiens (M 3 45) et règlement d'application de la loi sur les chiens (M 3 45.01).

Extraits de la loi sur les chiens (M 3 45). Il convient de respecter en particulier les articles suivants:

#### “Art. 12 - Formation théorique du détenteur

- 1 Toute personne qui souhaite détenir un chien doit, avant son acquisition, suivre un cours théorique, tel que défini par la législation fédérale.
- 2 Ce cours ne doit être suivi qu'une seule fois par le détenteur, lors de l'acquisition du premier chien.
- 3 Il est dispensé par un éducateur canin agréé (ci-après: éducateur canin) ou un vétérinaire habilité.
- 4 Pour être agréé, l'éducateur canin doit être au bénéfice d'une formation reconnue par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ou d'une autre formation reconnue par le département; le département tient la liste des éducateurs canins.
- 5 Les éducateurs canins ne sont pas tenus de suivre le cours théorique.”

#### “Art. 13 - Formation pratique du détenteur

- 1 Dans les 12 mois suivant l'acquisition du chien, le détenteur doit suivre avec celui-ci un cours pratique, tel que défini par la législation fédérale.
- 2 Le cours pratique doit être suivi avec chaque chien nouvellement acquis.
- 3 Il est dispensé par un éducateur canin.
- 4 Les éducateurs canins ne sont pas tenus de suivre le cours pratique.
- 5 Le département peut préciser par directive la forme et l'ampleur du cours de manière à pouvoir tenir compte de l'âge et de la santé du chien ainsi que de l'expérience du détenteur.
- 6 Le département peut accorder une dispense pour les chiens d'aveugles et de personnes handicapées, en cas de formation jugée équivalente.”

#### “Art. 14 - Identification et enregistrement du chien

- 1 Tout détenteur doit s'assurer que son chien est identifié au moyen d'une puce électronique et enregistré auprès de la banque de données, conformément à la législation fédérale sur les épizooties.
- 2 Il prend, le cas échéant, les mesures nécessaires à cet effet.
- 3 Le détenteur doit annoncer tout changement d'adresse et de détenteur ainsi que la mort de l'animal dans les 10 jours à l'exploitant de la banque de données.”

#### “Art. 15 - Education du chien

- 1 Le détenteur doit éduquer son chien, en particulier en vue d'assurer un comportement sociable optimal de ce dernier, et afin qu'il ne nuise ni au public, ni aux animaux, ni à l'environnement.
- 2 Le dressage à l'attaque est interdit sous réserve des dispositions spécifiques relatives aux chiens d'intervention.
- 3 Par dressage à l'attaque, on entend le dressage au mordant et les formations au travail de défense.”

#### “Art. 16 - Détention du chien

- 1 Tout détenteur doit satisfaire aux besoins de son chien, conformément aux prescriptions de la loi fédérale sur la protection des animaux, du 16 décembre 2005, et aux conseils prodigués par l'éleveur, l'éleveur professionnel ou le commerçant, l'éducateur canin et le vétérinaire.

- 2 Il est tenu de disposer en permanence du matériel adéquat pour maîtriser son chien, d'être titulaire d'une assurance-responsabilité civile et de munir son chien d'une médaille indiquant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du détenteur.

- 3 Conformément à la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, le détenteur doit également s'acquitter de l'impôt sur les chiens.

- 4 Aux fins de la délivrance de la marque de contrôle, laquelle atteste de l'identification du chien, le détenteur doit présenter les documents suivants:

- a) une attestation d'assurance-responsabilité civile;
- b) le carnet de vaccination comportant une vaccination contre la rage valable;
- c) l'attestation de suivi du cours théorique ou le justificatif de sa dispense délivré par le département;
- d) l'attestation de suivi du cours pratique ou le justificatif de sa dispense délivré par le département.

- 5 Le département est compétent pour exiger la présentation des documents qui n'ont pas été remis à l'autorité chargée de la délivrance de la marque de contrôle; la collaboration entre ces autorités est définie par règlement.

- 6 Le règlement désigne également l'autorité chargée de délivrer la marque de contrôle et le montant des émoluments qu'elle est habilitée à percevoir pour le contrôle des documents

mentionnés à l'alinéa 4.”

#### “Art. 18 - Protection du public, des animaux et de l'environnement

##### Détenteur

- 1 Tout détenteur doit prendre les précautions nécessaires afin que son chien ne puisse pas lui échapper, blesser, menacer ou poursuivre le public et les animaux, ni porter préjudice à l'environnement, notamment aux cultures, à la faune et à la flore sauvages.

##### Auxiliaires et promeneurs de chiens

- 2 Ces obligations incombent également à toute personne à qui le détenteur confie son chien.
- 3 Les personnes qui promènent plus de 3 chiens détenus par des tiers doivent être autorisées par le département.
- 4 Les conditions de cette autorisation sont fixées par voie réglementaire et portent notamment sur les conditions personnelles à remplir et l'exigence de connaissances en matière de besoins comportementaux des chiens.”



**Art. 19 - Accès au domaine public, cultures et espaces naturels**

- 1 Le Conseil d'Etat fixe par voie réglementaire les restrictions générales d'accès au domaine public, cultures et espaces naturels, nécessaires pour garantir les buts poursuivis par la présente loi.
- 2 Le département, sur proposition des communes et après consultation de la commission, peut fixer d'autres lieux dont l'accès est interdit ou soumis à condition et établit la liste des espaces de liberté.
- 3 Par espaces de liberté, on entend les lieux où les chiens peuvent s'ébattre toute l'année sans laisse sous le contrôle de la personne qui les accompagne.
- 4 Le département veille à une répartition équitable entre les lieux dont l'accès est interdit ou soumis à condition et les espaces de liberté, de manière à répondre aux besoins de la population et à satisfaire le bien-être des chiens.
- 5 La loi sur la faune, du 7 octobre 1993, la loi sur les forêts, du 20 mai 1999, ainsi que la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976, sont réservées."

**Art. 20 - Tranquillité publique**

Tout détenteur de chien doit prendre les précautions nécessaires pour que celui-ci ne trouble pas la tranquillité publique par ses aboiements ou ses hurlements."

**Art. 21 - Déjections canines**

- 1 Il incombe au détenteur d'empêcher son chien de souiller le domaine public, les cultures et les espaces naturels.
- 2 Il doit en particulier ramasser les déjections de celui-ci.
- 3 Les communes mettent à la disposition des détenteurs les moyens nécessaires au ramassage des déjections."

Extraits du règlement d'application de la loi sur les chiens (M 3 45.01). Les articles les plus pertinents sont les suivants:

**Art. 13 - Accès interdits**

- 1 Les lieux dans lesquels les chiens ne sont pas admis sont les suivants:
  - a) les édifices religieux et leurs dépendances;
  - b) les cimetières;
  - c) les salles de spectacle;
  - d) les établissements hospitaliers;
  - e) les écoles ainsi que leurs préaux;
  - f) les bains, plages et piscines publics ainsi que la jetée des Pâquis;
  - g) les locaux destinés à la vente ou à la consommation de denrées alimentaires;
  - h) les places de jeux pour enfants ainsi que les pataugeoires;
  - i) les pelouses, massifs de fleurs et plantations des promenades jardins et parcs publics;
  - j) les parcs publics, tels que désignés par arrêté du département chargé du service de la consommation et des affaires vétérinaires (ci-après: département) sur proposition des communes;
  - k) les réserves naturelles sauf dérogations fixées dans les plans de gestion, les réserves forestières, ainsi que les secteurs mis à ban;
  - l) sur les berges et dans l'eau, pendant les mois d'octobre à mars, pour ne pas déranger les oiseaux d'eau, dans le périmètre de la réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale, comprenant la rade et le cours du Rhône, ainsi que dans les vallons de la Laire et de l'Allondon, conformément à la signalisation mise en place par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature. Dans la mesure où les objectifs de protection ne sont pas remis en cause, l'office cantonal de l'agriculture et de la nature peut lever ces restrictions en tout ou partie;
  - m) dans toutes les cultures.

- 2 Ces interdictions ne s'appliquent pas aux personnes dont le déplacement nécessite l'utilisation d'un chien d'aveugle ou de personne handicapée.

- 3 L'interdiction visée à l'alinéa 1, lettre g, concernant les lieux voués à la consommation de denrées alimentaires ne s'applique pas non plus aux personnes accompagnées d'un chien dont l'accès à la salle à manger de l'établissement est autorisé par la personne responsable.

- 4 Des dérogations peuvent être accordées, à titre exceptionnel, par le service, sous réserve de la compétence de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature."

**Art. 15 - Accès libres**

- 1 Les chiens peuvent être laissés en liberté, sous la maîtrise et la responsabilité de leur détenteur, dans tous les espaces identifiés par le département."

**règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (E 4 05.03)**

S'agissant des propriétaires d'animaux, le règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (E 4 05.03) stipule notamment:

**Art. 43 - Animaux**

Les personnes chargées de surveiller des animaux doivent prendre les mesures nécessaires pour que ceux-ci ne troublent pas la tranquillité publique, notamment par leurs cris."

Le règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (E 4 05.03) indique également concernant la tranquillité:

**Art. 17 - Tranquillité nocturne**

Entre 21 h et 7 h, tout acte de nature à troubler la tranquillité nocturne, notamment le repos des habitants, est interdit."

**Tondeuses à gazon et machines à souffler les feuilles mortes**

Le règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (E 4 05.03) précise les règles concernant l'utilisation de machines bruyantes:

**Art. 33 - Tondeuses à gazon et tronçonneuses**

L'utilisation de tondeuses à gazon, de tronçonneuses ou d'autres appareils analogues dont le fonctionnement n'est pas silencieux est interdite:

- a) du lundi au vendredi avant 8 h et après 19 h;
- b) le samedi avant 9 h et après 18 h;
- c) le dimanche;
- d) les jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal."

**Art. 34 - Machines à souffler les feuilles**

- 1 L'utilisation de machines à souffler les feuilles dont le fonctionnement n'est pas silencieux est interdite entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 septembre.

- 2 Entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 janvier, l'utilisation de telles machines est interdite :

- a) du lundi au vendredi, avant 8 h et après 19 h;
- b) le samedi, avant 9 h et après 18 h;
- c) le dimanche;
- d) les jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal;
- e) sur les chemins forestiers.

- 3 A titre exceptionnel, le département chargé de l'environnement peut déroger aux restrictions d'utilisation prévues aux alinéas 1 et 2. Il perçoit un émolument de 100 francs à 250 francs par autorisation délivrée."

## Feux de déchets

Selon le règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20.01), la population est informée que les feux de déchets en plein air sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève.

### Art. 15B - Feux de déchets

- 1 L'incinération en plein air de déchets est interdite.
- 2 Est réservée, pour autant qu'il n'en résulte pas d'immissions excessives, ni de danger pour la circulation routière et que les directives du département en la matière soient respectées:
  - a) l'incinération de plantes exotiques envahissantes figurant sur la liste noire établie par la Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages. Ces plantes ne doivent pas être compostées;
  - b) l'incinération de déchets agricoles, tels que les ceps de vignes ou de plantes-hôtes d'organismes nuisibles de quarantaine, les souches avec racines d'arbres fruitiers et les déchets secs naturels, pour autant qu'il s'agisse d'une quantité de moins de 3 m<sup>3</sup>. Dans la mesure du possible, le bois naturel non contaminé est valorisé sous forme de bois de chauffage."

## Taille des haies et végétaux nuisibles ou parasites

Il est rappelé les articles de la loi sur les routes (L 1 10) s'agissant des haies et plantations en bordure du domaine public notamment:

### Art. 70 - Murs et clôtures

- 1 Les murs et clôtures en bordure d'une voie publique ou privée ne peuvent, dans la mesure où ils sont autorisés, excéder une hauteur de 2 m. Le département peut exiger que les ouvrages autorisés soient distants jusqu'à 1,20 m du bord d'une voie publique ou privée. Il peut, en outre, exiger la plantation de végétation.
- 2 Dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies."

### Art. 74 - Plantations

- 1 Les plantations nouvelles ne sont autorisées qu'aux distances suivantes de l'alignement définitif des voies publiques:
  - a) 1 m pour les haies, arbres ou arbustes dont la hauteur ne dépasse pas 1,50 m;
  - b) 4 m au moins pour tous les autres arbres.
- 2 Sur l'espace réservé à l'élargissement définitif des voies, les plantations existantes peuvent être maintenues à titre précaire et à condition de se trouver aux distances fixées ci-dessus de la limite actuelle de la voie."

### Art. 75 - Enlèvement d'arbres

L'enlèvement des arbres dont les racines empiètent sur le domaine public et provoquent une gêne peut être ordonné moyennant l'accord du département."

### Art. 76 - Taille des arbres et haies

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m au dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies doivent être taillées aux hauteurs fixées à l'article 70 et ne pas empiéter sur la voie publique."

Le règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05.01), prévoit:

### Art. 9 - Obligations des tiers

Toute personne exploitante, propriétaire ou usufruitière ou ayant, à titre quelconque, la jouissance d'un bien-fonds doit prendre les mesures suivantes:

- a) déclarer à l'office cantonal la présence ou la suspicion de présence d'organismes nuisibles particulièrement dangereux;
- b) contribuer aux contrôles et aux enquêtes menés par l'office cantonal, notamment par la mise à disposition de personnel;
- c) éliminer et détruire, si nécessaire par incinération en plein champ, les organismes nuisibles ou leurs plantes-hôtes, ainsi que le matériel végétal susceptibles d'infecter les biens-fonds voisins, et de causer d'importants dommages économiques, sociaux, environnementaux ou de santé publique en cas de dissémination."

Concernant ces deux objets, la commune adresse un avis chaque année dans le courant du printemps, afin de rappeler les délais pour nettoyer les parcelles. **Passé ces délais, il pourrait être procédé d'office aux interventions nécessaires, ceci aux frais des propriétaires, et les contrevenants risquent d'être poursuivis conformément à la loi. De plus, la Mairie se réserve le droit de demander à n'importe quelle période de l'année une intervention sur une parcelle privée si cela s'avère nécessaire.**

## Piscines

Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d'éviter toute atteinte aux personnes ou à l'environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter les mesures suivantes:

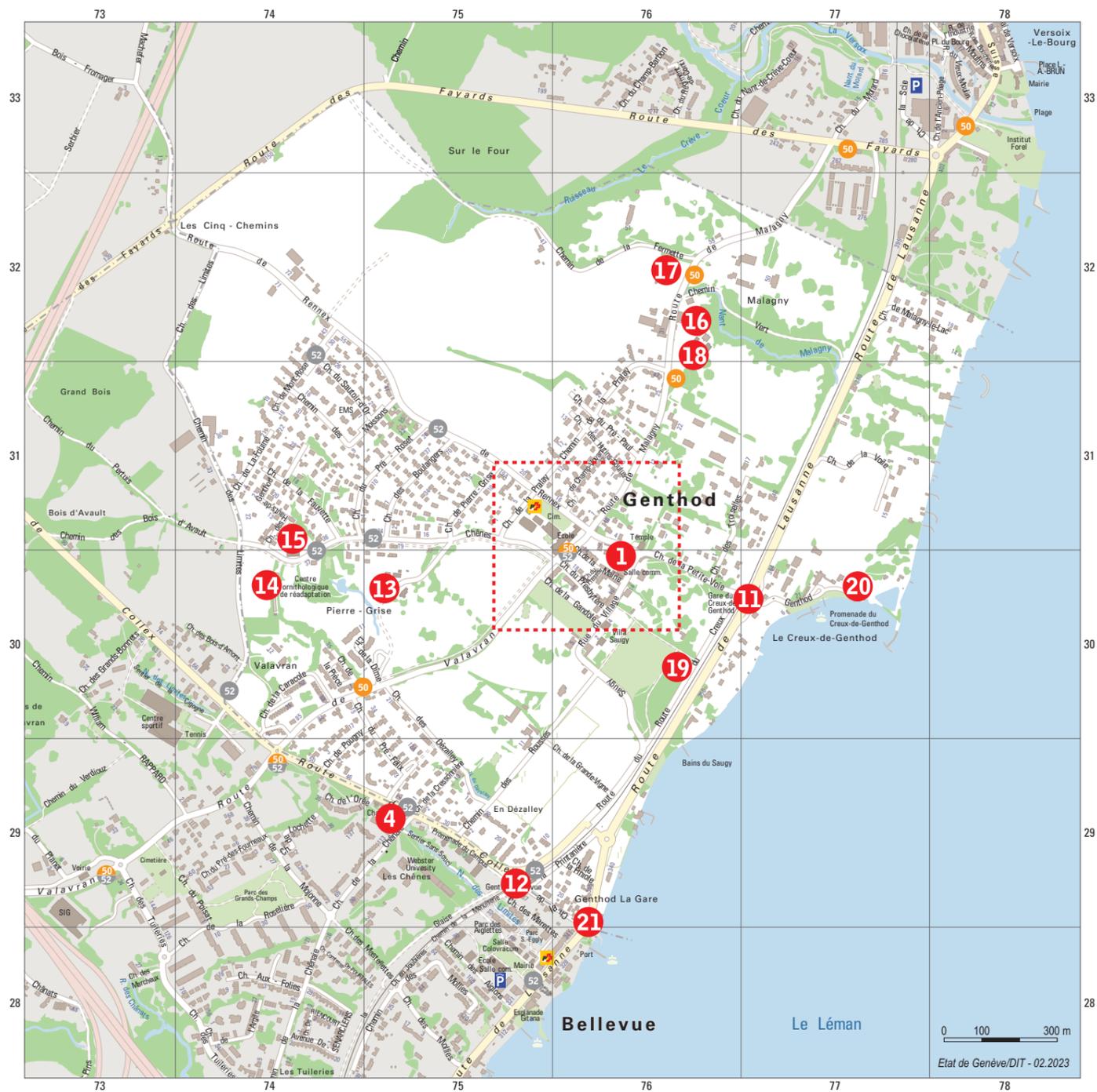
- > Choisir un produit de traitement des eaux adapté au style de piscine et en ajuster le dosage;
- > Cesser tout apport de produit de traitement de l'eau de baignade 48 heures au minimum avant la vidange de la piscine afin de permettre l'évaporation du désinfectant;
- > Déverser les eaux de nettoyage du bassin dans le réseau des eaux usées;
- > Maintenir en parfait état de fonctionnement les installations de dosage du désinfectant et de traitement des eaux;
- > Récupérer immédiatement les produits chimiques accidentellement répandus et les éliminer comme déchets spéciaux (au besoin aviser le SIS au 118).

Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retournés au fournisseur ou déposés dans l'un des trois espaces de récupération: (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chânats.

La "Directive sur l'évacuation des eaux des biens-fonds et des piscines familiales" informe des bonnes pratiques en la matière. Elle est disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève <https://www.ge.ch/document/eau-evacuation-eaux-biens-fonds-piscines-familiales>.



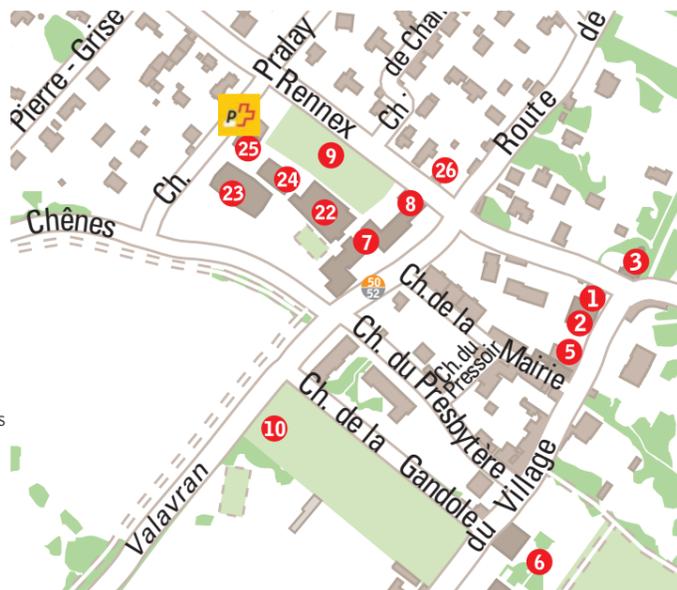
Pour tout renseignement complémentaire: secteur protection des eaux, direction générale de l'eau | t. 022 388 80 60



**COMMUNE DE GENTHOD**

- 1. Mairie | Restaurant du Château
- 2. Service du feu
- 3. Temple protestant
- 4. Chapelle catholique Sainte-Rita
- 5. Espace Saladin
- 6. Maison Lullin | Le Saugy | Jardin d'enfants
- 7. Ecole
- 8. Bibliothèque
- 9. Cimetière
- 10. Parc de jeux pour enfants
- 11. Gare CFF Creux-de-Genthod

- 12. Gare CFF Genthod-Bellevue
- 13. Domaine Pierre-Grise
- 14. Secours aux oiseaux (C.O.R.)
- 15. Service voirie, parcs et promenades
- 16. Fondation L'Essarde
- 17. Pension Les Mimosas
- 18. GES | Geneva English School
- 19. Tennis
- 20. Restaurant du Creux-de-Genthod
- 21. Restaurant Le Lacustre
- 22. Salle de gym | salle des sociétés
- 23. Centre communal | salle de spectacles
- 24. Parascolaire | salle des Ecureuils
- 25. Poste | Epicerie | Tea-Room
- 26. Espace associatif aînés-jeunesse



Lignes TPG | 50 52

# AUTORITÉS MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATURE 2020-2025

A la suite des élections des 15 mars et 5 avril 2020, le Maire et ses Adjoints, qui ont prêté serment le 27 mai 2020, et le Conseil municipal, qui a prêté serment le 2 juin 2020, se composent comme suit:

## Mairie

Maire | **Joël Schmulowitz**

Adjoints | **Karen Guinand, Andréas Baumgartner**

## Conseil municipal

Conseillers |

**Charles Buffle** (PLR)

**Daniel Burkhardt** (VAG)

**Geneviève Cadei-Millot** (VAG)

**Bettina Decosterd** (GIG)

**Yoann Dürmüller** (GIG)

**Lorella Glaus-Lembo** (PLR)

**Stéphane Granger** (PLR)

**Bastien Guex** (GIG)

**Isabelle Isch** (VAG)

**Olivier Joss** (GIG)

**Mônica Merkt** (GIG)

**Marco Realini** (PLR)

**Bruno Reinmann** (VAG)

**Alain Rosset** (VAG)

**Noun Jacques Sanou** (PLR)

**Julie Udry** (PDC)

**Christine Vizcaino** (GIG)

Conseillers suppléants |

**Pratik Bhatnagar** (GIG)

**Dimitri Cadei** (VAG)

**Thierry Mellina-Bares** (PLR)

**Aleksandra Vegezzi** (PDC)

GIG | Groupement pour les intérêts de Genthod

PLR | Parti Libéral Radical

VAG | Vivre à Genthod

PDC | Parti démocrate-chrétien

## Bureau du Conseil municipal

2023 - 2024

Présidence | **Bastien Guex**

Vice-présidence | **Geneviève Cadei-Millot**

Secrétaire | **Marco Realini**

## Répartition des tâches

### entre les membres de la Mairie

Maire | **Joël Schmulowitz** Culture, sports et loisirs | Environnement | Finance, administration et économie publique

Adjointe | **Karen Guinand** Social et naturalisations | Aménagement et mobilité

Adjoint | **Andréas Baumgartner** Bâtiments et travaux publics | Sécurité

## Commissions

### Aménagement et mobilité

Président | **Alain Rosset** (VAG); Vice-président | **Olivier Joss** (GIG); Membres | **Daniel Burkhardt** (VAG), **Yoann Dürmüller** (GIG), **Stéphane Granger** (PLR), **Bastien Guex** (GIG), **Noun Jacques Sanou** (PLR)

### Bâtiments et travaux publics

Président | **Noun Jacques Sanou** (PLR); Vice-présidente | **Julie Udry** (PDC); Membres | **Geneviève Cadei-Millot** (VAG), **Stéphane Granger** (PLR), **Bastien Guex** (GIG), **Olivier Joss** (GIG), **Alain Rosset** (VAG)

### Culture, sports et loisirs

Président | **Charles Buffle** (PLR); Vice-présidente | **Mônica Merkt** (GIG); Membres | **Lorella Glaus-Lembo** (PLR), **Geneviève Cadei-Millot** (VAG), **Bettina Decosterd** (GIG), **Isabelle Isch** (VAG), **Julie Udry** (PDC)

### Environnement

Président | **Bastien Guex** (GIG); Vice-président | **Charles Buffle** (PLR); Membres | **Daniel Burkhardt** (VAG), **Olivier Joss** (GIG), **Marco Realini** (PLR), **Alain Rosset** (VAG), **Christine Vizcaino** (GIG)

### Finance, administration et économie publique

Présidente | **Julie Udry** (PDC); Vice-présidente | **Geneviève Cadei-Millot** (VAG); Membres | **Charles Buffle** (PLR), **Bettina Decosterd** (GIG), **Mônica Merkt** (GIG), **Marco Realini** (PLR), **Bruno Reinmann** (VAG)

### Sécurité

Président | **Bruno Reinmann** (VAG); Vice-président | **Stéphane Granger** (PLR); Membres | **Yoann Dürmüller** (GIG), **Isabelle Isch** (VAG), **Mônica Merkt** (GIG), **Noun Jacques Sanou** (PLR), **Christine Vizcaino** (GIG)

### Social et naturalisations

Présidente | **Christine Vizcaino** (GIG); Vice-président | **Isabelle Isch** (VAG); Membres | **Bettina Decosterd** (GIG), **Lorella Glaus-Lembo** (PLR), **Marco Realini** (PLR), **Bruno Reinmann** (VAG), **Julie Udry** (PDC)

## Commission consultative du GICORD

Membre CM | **Bruno Reinmann** (VAG)

Exécutif | **Andréas Baumgartner** (PLR)

## Groupement intercommunal de la crèche

Membres CM | **Lorella Glaus-Lembo** (PLR), **Christine Vizcaino** (GIG)

Exécutif | **Karen Guinand** (GIG)

## Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet

Membres CM | **Geneviève Cadei-Millot** (VAG), **Charles Buffle** (PLR)

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG)

## Groupement des législatifs de la Rive Droite

Membres CM | **Alain Rosset** (VAG); CM 2023-2024: **Bastien Guex** (GIG) président | **Geneviève Cadei-Millot** (VAG), vice-présidente | **Marco Realini** (PLR), secrétaire

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG), **Karen Guinand** (GIG), **Andréas Baumgartner** (PLR)

## Tennis-Club de Genthod

Membre CM | **Mônica Merkt** (GIG)

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG)



Fête Nationale | 1<sup>er</sup> août 2023



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



**GENTHOD**

37, rue du Village | 1294 Genthod  
t. 022 774 12 80 | f. 022 774 20 85  
info@genthod.ch | [www.genthod.ch](http://www.genthod.ch)